

3.5 Diagnostic faune

3.5.1 Entomofaune

3.5.1.1 Données bibliographiques

■ Bases de données de l'INPN et de Faune Champagne-Ardenne

Au total, **73 espèces** sont recensées sur les communes de Mauraup-le-Montois, Pargny-sur-Saulx, Blesme et Saint-Lumier-la-Populeuse lors des vingt dernières années.

Parmi celles-ci, **41 espèces de rhopalocères** ont été observées, dont **une espèce protégée** sur le territoire national, inscrite dans la directive Habitats et figurant sur la liste rouge de Champagne-Ardenne : le Cuivré des marais. **Deux autres espèces figurent également sur la liste rouge** de Champagne-Ardenne : l'Azuré du Trèfle et l'Hespérie du chiendent, cette dernière étant quasi-menacée au niveau européen.

Parmi les **orthoptères**, **8 espèces** ont été recensées, trois **espèces semblent menacées** : la Courtillière commune, le Criquet des roseaux et le Criquet ensanglanté, inscrits sur la liste rouge régionale.

Parmi les **odonates**, **24 espèces** ont été comptabilisées et **aucune d'entre elles n'est menacée** sur la liste rouge Grand-Est.

Tableau 39. Données bibliographiques entomofaune (Rhopalocères et Orthoptères) – INPN et FCA

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR CA	LR France	LR Europe	Statut juridique	Directive habitats
Rhopalocères	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	-	LC	-	-	-
	<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	-	LC	LC	-	-
	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la bugrane	-	LC	LC	-	-
	<i>Cyaniris semiargus</i>	Azuré des anthyllides	-	LC	LC	-	-
	<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns	-	LC	LC	-	-
	<i>Cupido argiades</i>	Azuré du trèfle	X	LC	LC	-	-
	<i>Vanessa cardui</i>	Belle Dame	-	LC	LC	-	-
	<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	-	LC	LC	-	-
	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	-	LC	LC	-	-
	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	-	LC	LC	-	-
	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	-	LC	LC	-	-
	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	X	LC	LC	Art.2	Ann.II et IV
	<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux	-	LC	LC	-	-
	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	LC	LC	-	-
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	LC	LC	-	-
	<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré	-	LC	LC	-	-
	<i>Apatura iris</i>	Grand Mars changeant	-	LC	LC	-	-
	<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue	-	LC	LC	-	-

	<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la houque	-	LC	LC	-	-
	<i>Thymelicus acteon</i>	Hespérie du chiendent	X	LC	NT	-	-
	<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du dactyle	-	LC	LC	-	-
	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	-	LC	LC	-	-
	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	LC	LC	-	-
	<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la ronce	-	LC	LC	-	-
	<i>Aglaüs io</i>	Paon-du-jour	-	LC	LC	-	-
	<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant	-	LC	LC	-	-
	<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré	-	LC	LC	-	-
	<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain	-	LC	LC	-	-
	<i>Aglaüs urticae</i>	Petite Tortue	-	LC	LC	-	-
	<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave	-	LC	LC	-	-
	<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou	-	LC	LC	-	-
	<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet	-	LC	LC	-	-
	<i>Erynnis tages</i>	Point-de-Hongrie	-	LC	LC	-	-
	<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-Diable	-	LC	LC	-	-
	<i>Colias crocea</i>	Souci	-	LC	LC	-	-
	<i>Colias hyale</i>	Souffré	-	LC	LC	-	-
	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	-	LC	LC	-	-
	<i>Quercusia quercus</i>	Thécla du chêne	-	LC	-	-	-
Orthoptères	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	-	LC	LC	-	-
	<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan	-	LC	LC	-	-
	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	LC	LC	-	-
	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	Courtillière commune	X	LC	-	-	-
	<i>Chrysochaon dispar dispar</i>	Criquet des clarières	-	LC	-	-	-
	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	LC	-	-	-
	<i>Mecostethus paraleurus</i>	Criquet des roseaux	X	LC	-	-	-
	<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	X	LC	-	-	-
	<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	-	LC	-	-	-
	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	-	LC	-	-	-
	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Pholidoptère cendrée	-	LC	-	-	-

LR France : UICN FRANCE, MNHN, OPIE, et SEF, 2012. La Liste rouge des espèces menacées en France - Papillons de jour. 2012.

SARDET, E. et BERNARD, Defaut, 2004. Les orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Mat. Entomocenet. 1 janvier 2004. Vol. 9, pp. 125-137. / **Niveaux** : 1 : espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes. 2 : espèces fortement menacées d'extinction. 3 : espèces menacées, à surveiller. 4 : espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances.

Catégories Liste rouge : **RE** : Disparue en métropole, **CR** : En danger critique, **EN** : En danger, **VU** : Vulnérable, **NT** : Quasi-menacée, **LC** : Préoccupation mineure, **DD** : Données insuffisantes, **NA** : Non applicable.

LR Champagne-Ardenne : COPPA, G., GRANGE, P., LAMBERT, J.-L., LECONTE, R., SAUVAGE, A. et TERNOIS, V., [sans date]. Liste rouge de Champagne-Ardenne - Insectes. **R** : présent en catégorie rouge (En danger, Vulnérable ou Rare)

Statut juridique français : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Art. 2** : protection des individus et des habitats **Art. 3** : protection des individus

Directive "Habitats" n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. **Ann. II** : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. **Ann. IV** : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. **Ann. V** : Espèces dont le prélèvement dans la nature est susceptible de mesures de gestion

Tableau 40. Données bibliographiques entomofaune (Odonates) – INPN et FCA

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR GE	LR France	LR Europe	Statut juridique	Directive habitats
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschnes bleue	LC	LC	LC	-	-
<i>Aeshna mixta</i>	Aeschnes mixte	LC	LC	LC	-	-
<i>Brachytron pratense</i>	Aeschnes printanière	LC	LC	LC	-	-
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	LC	LC	-	-
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	LC	LC	LC	-	-
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	LC	LC	LC	-	-
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	LC	LC	LC	-	-
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	LC	LC	LC	-	-
<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain	LC	LC	LC	-	-
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	LC	LC	-	-
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	LC	LC	LC	-	-
<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée	LC	LC	LC	-	-
<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate	LC	LC	LC	-	-
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à pinces	LC	LC	-	-	-
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli	LC	LC	LC	-	-
<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Gomphe vulgaire	LC	LC	LC	-	-
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	LC	LC	LC	-	-
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	LC	LC	LC	-	-
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule quadrimaculée	LC	LC	LC	-	-
<i>Erythromma najas</i>	Naïade aux yeux rouges	LC	LC	LC	-	-
<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthétrum bleuissant	LC	LC	LC	-	-
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	LC	LC	LC	-	-
<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympétrum de Fonscolombe	LC	LC	LC	-	-
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum fascié	LC	LC	LC	-	-
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC	LC	LC	-	-

LR France : ODONAT Grand Est (coord.), 2023.- Liste rouge des Odonates du Grand Est. Collection «Les Listes rouges des espèces menacées du Grand Est - Volet faune », ODONAT Grand Est, Strasbourg, 20 p.

Catégories Liste rouge : **RE** : Disparue en métropole, **CR** : En danger critique, **EN** : En danger, **VU** : Vulnérable, **NT** : Quasi-menacée, **LC** : Préoccupation mineure, **DD** : Données insuffisantes, **NA** : Non applicable.

Statut juridique français : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Art. 2 :** protection des individus et des habitats **Art. 3 :** protection des individus

Directive "Habitats" n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ann. II : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. **Ann. IV :** Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. **Ann. V :** Espèces dont le prélèvement dans la nature est susceptible de mesures de gestion

■ Données de la campagne de prospections de 2018

Une première étude a été menée dans le même périmètre par le bureau d'études ECR Environnement. Les données de leurs campagnes d'inventaires concernant les insectes figurent ci-après.

Au total, 31 espèces ont été comptabilisées. Parmi elle, une espèce de papillon est protégée à l'échelle nationale : le Cuivré de marais. Il figure également en annexes de la Directive habitats Faune Flore.

Le Cuivré des marais, le Flambé et l'Hespérie des potentes sont des espèces figurant sur la liste rouge de Champagne-Ardenne parmi les espèces observées lors de cette campagne d'inventaire.

Tableau 41. Données bibliographiques entomofaune (Rhopalocères et Orthoptères) – ECR Environnement

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR CA	LR France	LR Europe	Statut juridique	Directive habitats
Rhopalocères	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	-	LC	-	-	-
	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la bugrane	-	LC	LC	-	-
	<i>Vanessa cardui</i>	Belle Dame	-	LC	LC	-	-
	<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	-	LC	LC	-	-
	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	-	LC	LC	-	-
	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	X	LC	LC	Art.2	Ann.II et IV
	<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux	-	LC	LC	-	-
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	LC	LC	-	-
	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	X	LC	LC	-	-
	<i>Pyrgus armoricanus</i>	Hespérie des potentes	X	LC	LC	-	-
	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	-	LC	LC	-	-
	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	LC	LC	-	-
	<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave	-	LC	LC	-	-
	<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade du lotier	-	LC	LC	-	-
	<i>Erynnis tages</i>	Point-de-Hongrie	-	LC	LC	-	-
	<i>Colias crocea</i>	Souci	-	LC	LC	-	-
Orthoptères	<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	-	LC	-	-	-
	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet blafard	-	LC	-	-	-
	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet vert-échine	-	LC	-	-	-
	<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	-	LC	-	-	-
	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	-	LC	-	-	-
	<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie	-	LC	-	-	-
	<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéoptère commun	-	LC	-	-	-

LR France : UICN FRANCE, MNHN, OPIE, et SEF, 2012. La Liste rouge des espèces menacées en France - Papillons de jour. 2012.
UICN FRANCE, MNHN, OPIE, et SFO, 2016. La Liste rouge des espèces menacées en France - Libellules. 2016.

SARDET, E. et BERNARD, Defaut, 2004. Les orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Mat Entomocenet. 1 janvier 2004. Vol. 9, pp. 125-137. / **Niveaux** : 1 : espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes. 2 : espèces fortement menacées d'extinction. 3 : espèces menacées, à surveiller. 4 : espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances.

Catégories Liste rouge : **RE** : Disparue en métropole, **CR** : En danger critique, **EN** : En danger, **VU** : Vulnérable, **NT** : Quasi-menacée, **LC** : Préoccupation mineure, **DD** : Données insuffisantes, **NA** : Non applicable.

LR Champagne-Ardenne : COPPA, G., GRANGE, P., LAMBERT, J.-L., LECONTE, R., SAUVAGE, A. et TERNOIS, V., [sans date]. Liste rouge de Champagne-Ardenne - Insectes. **RE** : présent en catégorie rouge (En danger, Vulnérable ou Rare)

Statut juridique français : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Art. 2** : protection des individus et des habitats **Art. 3** : protection des individus

Directive "Habitats" n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ann. II : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. **Ann. IV** : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. **Ann. V** : Espèces dont le prélèvement dans la nature est susceptible de mesures de gestion

Tableau 42. Données bibliographiques entomofaune (Odonates) – INPN et FCA

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR GE	LR France	LR Europe	Statut juridique	Directive habitats
<i>Aeshna affinis</i>	Aeschne affine	LC	LC	LC	-	-
<i>Brachytron pratense</i>	Aeschne printanière	LC	LC	LC	-	-
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	LC	LC	-	-
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	LC	LC	LC	-	-
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	LC	LC	LC	-	-
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	LC	LC	-	-
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	LC	LC	LC	-	-
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC	LC	LC	-	-

LR France : ODONAT Grand Est (coord.), 2023.- Liste rouge des Odonates du Grand Est. Collection « Les Listes rouges des espèces menacées du Grand Est - Volet faune », ODONAT Grand Est, Strasbourg, 20 p.

Catégories Liste rouge : **RE** : Disparue en métropole, **CR** : En danger critique, **EN** : En danger, **VU** : Vulnérable, **NT** : Quasi-menacée, **LC** : Préoccupation mineure, **DD** : Données insuffisantes, **NA** : Non applicable.

Statut juridique français : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Art. 2** : protection des individus et des habitats **Art. 3** : protection des individus

Directive "Habitats" n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ann. II : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. **Ann. IV** : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. **Ann. V** : Espèces dont le prélèvement dans la nature est susceptible de mesures de gestion

3.5.1.2 Investigations de terrain

Rhopalocères (zone nord)

30 espèces de rhopalocères ont été observées sur l’aire d’étude immédiate de la zone nord. Quatre espèces sont patrimoniales :

- Le Cuivré des marais, espèce fortement patrimoniale car présente en Annexe II de la Directive Habitats, sur la liste rouge régionale et protégé en France. Quatre individus comportant des mâles et des femelles ont été contactés au sein des grandes zones prairiales humides.
- Les trois autres espèces patrimoniales sont l’Azuré du trèfle, le Flambé et l’Hespérie des potentilles qui présentent un statut défavorable dans la liste rouge régionale.

La plupart des espèces observées sont communes et ont été identifiées au sein des zones ouvertes, friches et des lisières de boisements. Elles y trouvent des plantes à fleur pour butiner et les plantes hôtes sur lesquelles elles pondent (Ortie dioïque, rumex, graminées, etc.).

Toutes les espèces contactées sont listées dans le tableau ci-dessous.

Carte 30 - Occupation de l'espace par l'entomofaune patrimoniale - Zone nord p.168

Tableau 43. Espèces de rhopalocères observées (zone nord)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge France	Liste rouge Champagne-Ardenne	Statut juridique français	Directive habitats
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	LC	-		
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	LC	-		
Azuré de la bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	LC	-	-	-
Azuré du trèfle	<i>Cupido argiades</i>	LC	X		
Belle Dame	<i>Vanessa cardui</i>	LC	-	-	-
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC	-	-	-
Collier-de-coraïl	<i>Aricia agestis</i>	LC	-	-	-
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	LC	-	-	-
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	LC	X	Art.2	Ann.II et IV
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	LC	-	-	-
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	LC	-	-	-
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	-	-	-
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	LC	X	-	-
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	LC	-	-	-
Hespérie des potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>	LC	X	-	-
Hespérie du dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	LC	-	-	-
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC	-	-	-
Nacré de la ronce	<i>Brenthis daphne</i>	LC	-	-	-
Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	LC	-	-	-
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	LC	-	-	-
Piérie de la rave	<i>Pieris rapae</i>	LC	-	-	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge France	Liste rouge Champagne-Ardenne	Statut juridique français	Directive habitats
Piérie du chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC	-	-	-
Piérie du lotier	<i>Leptidea sinapis</i>	LC	-	-	-
Piérie du navet	<i>Pieris napi</i>	LC	-	-	-
Souci	<i>Colias crocea</i>	LC	-	-	-
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	LC	-	-	-
Thécla de l'yeuse	<i>Satyrium ilicis</i>	LC	-	-	-
Thécla du prunier	<i>Satyrium pruni</i>	LC	-	-	-
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC	-	-	-
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC	-	-	-

LR France : UICN FRANCE, MNHN, OPIE, et SEF, 2012. La Liste rouge des espèces menacées en France - Papillons de jour. 2012.

UICN FRANCE, MNHN, OPIE, et SFO, 2016. La Liste rouge des espèces menacées en France - Libellules. 2016.

SARDET, E. et BERNARD, Defaut, 2004. Les orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Mat Entomocenot. 1 janvier 2004. Vol. 9, pp. 125-137. / Niveaux : 1 : espèces proches de l’extinction, ou déjà éteintes. 2 : espèces fortement menacées d’extinction. 3 : espèces menacées, à surveiller. 4 : espèces non menacées, en l’état actuel des connaissances.

Catégories Liste rouge : RE : Disparue en métropole, CR : En danger critique, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.

LR Champagne-Ardenne : COPPA, G., GRANGE, P., LAMBERT, J.-L., LECONTE, R., SAUVAGE, A. et TERNOIS, V., [sans date]. Liste rouge de Champagne-Ardenne - Insectes. AS : A surveiller ; AP : A préciser ; R : Rare ; V : Vulnérables ; E : En danger

Statut juridique français : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l’ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Art. 2 : protection des individus et des habitats Art. 3 : protection des individus

Directive "Habitats" n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ann. II : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. Ann. IV : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. Ann. V : Espèces dont le prélèvement dans la nature est susceptible de mesures de gestion



Photo 31. Cuivré des marais, sur site le 20 juin 2023

Synthèse rhopalocère (zone nord)

Les espèces contactées sont en majorité communes. Quatre espèces sont présentes dans la liste rouge Champagne-Ardenne, l’Azuré du trèfle, le Flambé, l’Hespérie des potentilles et le Cuivré des marais.

Le Cuivré des marais guide le niveau d’enjeu sur le taxon des rhopalocères du fait qu’il soit protégé et présent en Annexe II de la Directive Habitats.

De fait, les enjeux relatifs au rhopalocère sur la zone nord est forte sur les secteurs de présences du Cuivré des marais (zone prairiale humide).

Rhopalocères (zone sud)

22 espèces de rhopalocères ont été observées sur l’aire d’étude immédiate de la zone sud. Quatre espèces sont patrimoniales :

- Le Cuivré des marais, espèce fortement patrimoniale car présente en Annexe II de la Directive Habitats, sur la liste rouge régionale et protégé en France. Six individus comportant des mâles et des femelles ont été contactés au sein de la grande zone de mégaphorbiaie.
- Les trois autres espèces patrimoniales sont l’Azuré du trèfle, l’Hespérie de l’alcée et la Mélitée noirâtre qui présentent un statut défavorable dans la liste rouge régionale.

La plupart des espèces observées sont communes et ont été identifiées au sein des zones ouvertes, friches et des lisières de boisements. Elles y trouvent des plantes à fleur pour butiner et les plantes hôtes sur lesquelles elles pondent (Ortie dioïque, rumex, graminées, etc.).
Toutes les espèces contactées sont listées dans le tableau ci-dessous.

Carte 31-Occupation de l’espace par l’entomofaune patrimoniale - Zone sud p.169

Tableau 44. Espèces de rhopalocères observées (zone sud)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge France	Liste rouge Champagne-Ardenne	Statut juridique français	Directive habitats
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	LC	-		
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	LC	-		
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	LC	-	-	-
Azuré du trèfle	<i>Cupido argiades</i>	LC	X		
Belle Dame	<i>Vanessa cardui</i>	LC	-	-	-
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	LC	-	-	-
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC	-	-	-
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	LC	-	-	-
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	LC	X	Art.2	Ann.II et IV
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	-	-	-
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	LC	-	-	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge France	Liste rouge Champagne-Ardenne	Statut juridique français	Directive habitats
Hespérie de la houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	LC	-	-	-
Hespérie de l'alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	LC	X	-	-
Hespérie du dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	LC	-	-	-
Mélitée noirâtre	<i>Melitaea diamina</i>	LC	X	-	-
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC	-	-	-
Nacré de la ronce	<i>Brenthis daphne</i>	LC	-	-	-
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	LC	-	-	-
Piérède de la rave	<i>Pieris rapae</i>	LC	-	-	-
Point-de-Hongrie	<i>Erynnis tages</i>	LC	-	-	-
Souci	<i>Colias crocea</i>	LC	-	-	-
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC	-	-	-

LR France : UICN FRANCE, MNHN, OPIE, et SEF, 2012. La Liste rouge des espèces menacées en France - Papillons de jour. 2012.
UICN FRANCE, MNHN, OPIE, et SFO, 2016. La Liste rouge des espèces menacées en France - Libellules. 2016.
SARDET, E. et BERNARD, Defaut, 2004. Les orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Mat Entomocenot. 1 janvier 2004. Vol. 9, pp. 125-137. / Niveaux : 1 : espèces proches de l’extinction, ou déjà éteintes. 2 : espèces fortement menacées d’extinction. 3 : espèces menacées, à surveiller. 4 : espèces non menacées, en l’état actuel des connaissances.
Catégories Liste rouge : RE : Disparue en métropole, CR : En danger critique, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.

LR Champagne-Ardenne : COPPA, G., GRANGE, P., LAMBERT, J.-L., LECONTE, R., SAUVAGE, A. et TERNOIS, V., [sans date]. Liste rouge de Champagne-Ardenne - Insectes. AS : A surveiller ; AP : A préciser ; R : Rare ; V : Vulnérables ; E : En danger
Statut juridique français : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l’ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Art. 2 : protection des individus et des habitats Art. 3 : protection des individus
Directive "Habitats" n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ann. II : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. Ann. IV : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. Ann. V : Espèces dont le prélèvement dans la nature est susceptible de mesures de gestion

Synthèse rhopalocère (zone sud)

Les espèces contactées sont en majorité communes. Quatre espèces sont présentes dans la liste rouge Champagne-Ardenne, l’Azuré du trèfle, l’Hespérie de l’alcée, la Mélitée noirâtre et le Cuivré des marais.

Le Cuivré des marais guide le niveau d’enjeu sur le taxon des rhopalocères du fait qu’il soit protégé et présent en Annexe II de la Directive Habitats.

De fait, les enjeux relatifs au rhopalocère sur la zone sud est forte sur les secteurs de présences du Cuivré des marais (mégaphorbiaie).

■ Odonates (zone nord)

23 espèces d’odonates ont été observées sur l’aire d’étude immédiate. Une seule espèce est présente sur la liste rouge Grand-Est, l’Agrion mignon qui est quasi-menacé (NT). L’espèce se reproduit possiblement sur les zones d’eau temporaires présents à l’ouest.

Les espèces contactées, toutes communes, étaient en chasse principalement sur les masses d’eau temporaires, les zones ouvertes, les friches, qui attirent de nombreux insectes dont elles se nourrissent. Certains odonates contactés sur le site se reproduisent dans les masses d’eau présentes à l’ouest de la zone, dans le fossé central mais également dans les alentours du site

Carte 30 - Occupation de l’espace par l’entomofaune patrimoniale - Zone nord p.168

Tableau 45. Espèces d’odonates observées

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge France	Liste rouge Grand-Est	Statut juridique français	Directive habitats
Aesche bleue	<i>Aeshna cyanea</i>	LC	-	-	-
Aesche printanière	<i>Brachytron pratense</i>	LC	-	-	-
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	LC	-	-	-
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	LC	-	-	-
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	LC	NT	-	-
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	LC	-	-	-
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	LC	-	-	-
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	LC	-	-	-
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	LC	-	-	-
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	LC	-	-	-
Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>	LC	-	-	-
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	LC	-	-	-
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	LC	-	-	-
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>	LC	-	-	-
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	LC	-	-	-
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	LC	-	-	-
Libellule quadrimaculée	<i>Libellula quadrimaculata</i>	LC	-	-	-
Naïade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i>	LC	-	-	-
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>	LC	-	-	-
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	LC	-	-	-
Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>	LC	-	-	-
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>	LC	-	-	-
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	LC	-	-	-

LR France : UICN FRANCE, MNHN, OPIE, et SEF, 2012. La Liste rouge des espèces menacées en France - Papillons de jour. 2012.

UICN FRANCE, MNHN, OPIE, et SFO, 2016. La Liste rouge des espèces menacées en France - Libellules. 2016.

SARDET, E. et BERNARD, Defaut, 2004. Les orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Mat Entomocenot. 1 janvier 2004. Vol. 9, pp. 125-137. / **Niveaux** : 1 : espèces proches de l’extinction, ou déjà éteintes. 2 : espèces fortement menacées d’extinction. 3 : espèces menacées, à surveiller. 4 : espèces non menacées, en l’état actuel des connaissances.

Catégories Liste rouge : RE : Disparue en métropole, CR : En danger critique, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.

LR Grand-Est : RE : Disparue en métropole, CR : En danger critique, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.

Statut juridique français : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l’ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Art. 2 : protection des individus et des habitats Art. 3 : protection des individus

Directive "Habitats" n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ann. II : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. Ann. IV : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. Ann. V : Espèces dont le prélèvement dans la nature est susceptible de mesures de gestion

Synthèse odonate (zone nord)

Les espèces contactées sont en majorité communes. Une seule espèce présente un statut défavorable sur la liste rouge Grand-Est, l’Agrion mignon qui est quasi-menacé (NT). Cette espèce se reproduit possiblement dans les masses d’eau temporaires présentes à l’ouest de la ZIP

De fait, les enjeux relatifs aux odonates sur la zone nord reste faibles sur tout le secteur.

■ Odonates (zone sud)

4 espèces d’odonates ont été observées sur l’aire d’étude immédiate. Aucune n’est protégée ou menacée.
Elles sont listées dans le tableau ci-dessous.

Les espèces contactées, toutes communes, étaient en chasse sur les zones de mégaphorbiaies ou proche du cours d’eau qui longe la partie nord. Les odonates contactés sur le site se reproduisent certainement dans les alentours du site.

Carte 31-Occupation de l’espace par l’entomofaune patrimoniale - Zone sud p.169

Tableau 46. Espèces d’odonates observées

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge France	Liste rouge Grand-Est	Statut juridique français	Directive habitats
Aeschne mixte	<i>Aeshna mixta</i>	LC	-	-	-
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	LC	-	-	-
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	LC	-	-	-
Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>	LC	-	-	-

LR France : UICN FRANCE, MNHN, OPIE, et SEF, 2012. La Liste rouge des espèces menacées en France - Papillons de jour. 2012.

UICN FRANCE, MNHN, OPIE, et SFO, 2016. La Liste rouge des espèces menacées en France - Libellules. 2016.

SARDET, E. et BERNARD, Defaut, 2004. Les orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Mat Entomocenot. 1 janvier 2004. Vol. 9, pp. 125-137. / Niveaux : 1 : espèces proches de l’extinction, ou déjà éteintes. 2 : espèces fortement menacées d’extinction. 3 : espèces menacées, à surveiller. 4 : espèces non menacées, en l’état actuel des connaissances.

Catégories Liste rouge : RE : Disparue en métropole, CR : En danger critique, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.

LR Grand-Est : RE : Disparue en métropole, CR : En danger critique, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.

Statut juridique français : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l’ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Art. 2 : protection des individus et des habitats Art. 3 : protection des individus

Directive "Habitats" n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ann. II : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. Ann. IV : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. Ann. V : Espèces dont le prélèvement dans la nature est susceptible de mesures de gestion

Synthèse odonate (zone sud)

Les espèces contactées sont très communes et aucune n’est protégée ou menacée.

De fait, les enjeux relatifs aux odonates sur la zone sud sont faibles sur tout le secteur.

■ Orthoptères (zone nord)

Quinze espèces d’orthoptères ont été observées sur l’aire d’étude immédiate. Les espèces recensées sont listées dans le tableau ci-dessous. Aucune n’est protégée.

Les espèces ont été contactés dans les différents milieux présents, où elles effectuent la totalité de leur cycle de vie.

Seule la Courtilière commune (*Gryllotalpa gryllotalpa*) est inscrite sur la liste rouge de Champagne-Ardenne, de plus, elle est identifiée comme « fortement menacée d’extinction » dans le domaine biogéographique néморal. Cette espèce a été localisée dans les zones humides de jonchaies hautes, qui sont propices à son accueil.

Carte 30 - Occupation de l'espace par l'entomofaune patrimoniale - Zone nord p.168

Tableau 47. Espèces d’orthoptères observées

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge France	Indices de priorité - Liste domaine néморal	Liste rouge Champagne-Ardenne	Statut juridique français	Directive habitats
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	LC	4	-	-	-
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	LC	4	-	-	-
Phanéoptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	LC	4	-	-	-
Pholidoptère cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	LC	4	-	-	-
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	LC	4	-	-	-
Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	LC	4	-	-	-
Grillon bordelais	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	LC	4	-	-	-
Courtilière commune	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	LC	2	X	-	-
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	LC	4	-	-	-
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>	LC	4	-	-	-
Criquet vert-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	LC	4	-	-	-
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	LC	4	-	-	-
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar dispar</i>	LC	4	-	-	-
Criquet des bromes	<i>Euchorthippus declivus</i>	LC	4	-	-	-
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	LC	4	-	-	-

LR France : UICN FRANCE, MNHN, OPIE, et SEF, 2012. La Liste rouge des espèces menacées en France - Papillons de jour. 2012.

UICN FRANCE, MNHN, OPIE, et SFO, 2016. La Liste rouge des espèces menacées en France - Libellules. 2016.

SARDET, E. et BERNARD, Défaut, 2004. Les orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Mat Entomocenot. 1 janvier 2004. Vol. 9, pp. 125-137. / Niveaux : 1 : espèces proches de l’extinction, ou déjà éteintes. 2 : espèces fortement menacées d’extinction. 3 : espèces menacées, à surveiller. 4 : espèces non menacées, en l’état actuel des connaissances.

Catégories Liste rouge : RE : Disparue en métropole, CR : En danger critique, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.

LR Champagne-Ardenne : COPPA, G., GRANGE, P., LAMBERT, J.-L., LECONTE, R., SAUVAGE, A. et TERNOIS, V., [sans date]. Liste rouge de Champagne-Ardenne - Insectes. x : présent sur la liste rouge (= en danger, vulnérable et/ou rare)

Statut juridique français : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l’ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Art. 2 : protection des individus et des habitats Art. 3 : protection des individus

Directive "Habitats" n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ann. II : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. Ann. IV : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. Ann. V : Espèces dont le prélèvement dans la nature est susceptible de mesures de gestion

Synthèse orthoptère (zone nord)

Les espèces contactées sont en majorité communes. Une seule espèce présente un statut défavorable sur la liste rouge Champagne-Ardenne, la Courtilière commune, qui est également identifiée comme « fortement menacée d’extinction » dans le domaine biogéographique néморal. Cette espèce a été localisée dans les friches prairiales humides, qui sont propices à son accueil.

De fait, les enjeux relatifs aux orthoptères sur la zone nord restent faibles sur tout le secteur.

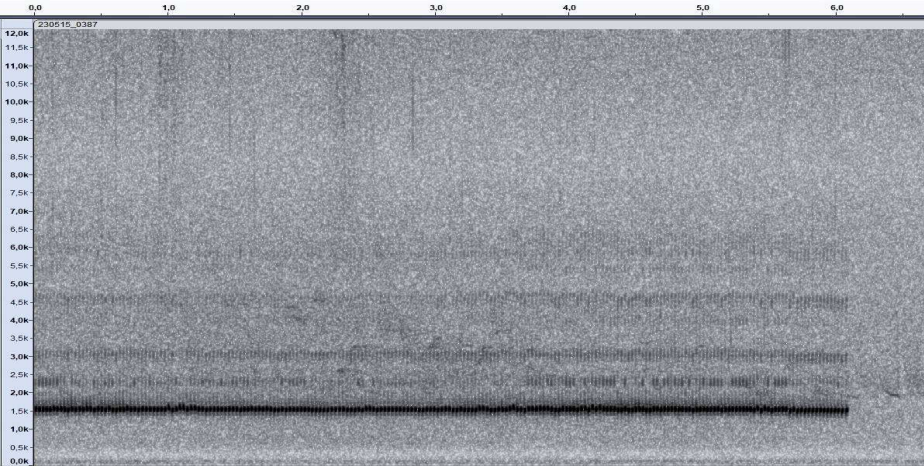


Photo 32. Sonagramme du chant de la Courtilière commune, sur site le 15 mai 2023

■ Orthoptères (zone sud)

Quinze espèces d’orthoptères ont été observées sur l’aire d’étude immédiate. Les espèces recensées sont listées dans le tableau ci-dessous. Aucune n’est protégée ou menacée.
Les espèces ont été contactés dans les différents milieux présents, où elles effectuent la totalité de leur cycle de vie.

Carte 31-Occupation de l'espace par l'entomofaune patrimoniale - Zone sud p.169

Tableau 48. Espèces d’orthoptères observées

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge France	Indices de priorité - Liste domaine néморal	Liste rouge Champagne-Ardenne	Statut juridique français	Directive habitats
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	LC	4	-	-	-
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	LC	4	-	-	-
Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	LC	4	-	-	-
Pholidoptère cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	LC	4	-	-	-
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	LC	4	-	-	-
Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	LC	4	-	-	-
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	LC	4	-	-	-
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>	LC	4	-	-	-
Tétrix forestier	<i>Tetrix undulata</i>	LC	4	-	-	-
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus brunneus</i>	LC	4	-	-	-
Criquet vert-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	LC	4	-	-	-
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	LC	4	-	-	-
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar dispar</i>	LC	4	-	-	-
Criquet des bromes	<i>Euchorthippus declivus</i>	LC	4	-	-	-
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	LC	4	-	-	-

LR France : UICN FRANCE, MNHN, OPIE, et SEF, 2012. La Liste rouge des espèces menacées en France - Papillons de jour. 2012.
UICN FRANCE, MNHN, OPIE, et SFO, 2016. La Liste rouge des espèces menacées en France - Libellules. 2016.
SARDET, E. et BERNARD, Defaut, 2004. Les orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Mat Entomocenot. 1 janvier 2004. Vol. 9, pp. 125-137. / Niveaux : 1 : espèces proches de l’extinction, ou déjà éteintes. 2 : espèces fortement menacées d’extinction. 3 : espèces menacées, à surveiller. 4 : espèces non menacées, en l’état actuel des connaissances.
Catégories Liste rouge : RE : Disparue en métropole, CR : En danger critique, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.

LR Champagne-Ardenne : COPPA, G., GRANGE, P., LAMBERT, J.-L., LECONTE, R., SAUVAGE, A. et TERNOIS, V., [sans date]. Liste rouge de Champagne-Ardenne - Insectes. x : présent sur la liste rouge (= en danger, vulnérable et/ou rare)
Statut juridique français : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l’ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Art. 2 : protection des individus et des habitats Art. 3 : protection des individus
Directive "Habitats" n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ann. II : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. Ann. IV : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. Ann. V : Espèces dont le prélèvement dans la nature est susceptible de mesures de gestion

Synthèse orthoptère (zone sud)

Les espèces contactées sont très communes et aucune n’est protégée ou menacée.

De fait, les enjeux relatifs aux odonates sur la zone sud sont faibles sur tout le secteur.

Projet photovoltaïque au sol
de Maurupt-le-Montois et Pargny-sur-Saulx (51)

Dossier de demande de dérogation
à la protection des espèces

**Occupation de l'espace
par l'entomofaune patrimoniale
(Rhopalocères, Orthoptères et Odonates)**
- zone nord -

Aires d'étude

- Zone d'étude
- Aire d'étude immédiate (50 m)

Espèces

Rhopalocères

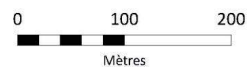
- ◆ Azuré du trèfle
- ◆ Cuivré des marais
- ◆ Flambé
- ◆ Hespérie des potentilles

Orthoptères

- Courtilière commune

Odonates

- ★ Agrion mignon



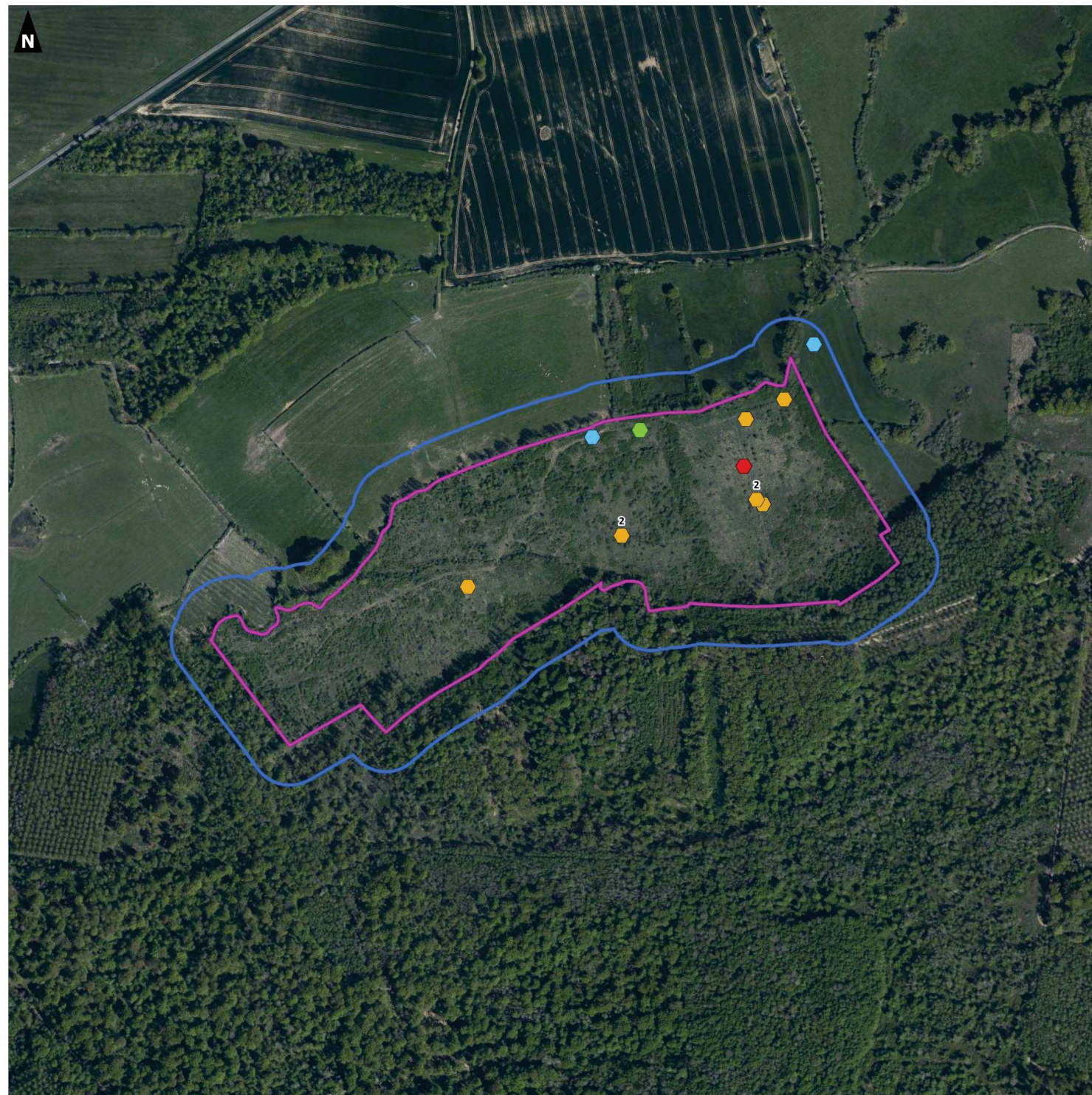
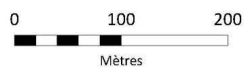
Aires d'étude

-  Zone d'étude
-  Aire d'étude immédiate (50 m)

Espèces

Rhopalocères

-  Azuré du trèfle
-  Cuivré des marais
-  Hespérie de l'alcée
-  Mélitée noirâtre

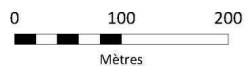


Aires d'étude

-  Zone d'étude
-  Aire d'étude immédiate (50 m)

Niveau de l'enjeu

-  Fort
-  Modéré
-  Faible



Projet photovoltaïque au sol
de Maurupt-le-Montois et Pargny-sur-Saulx (51)

Dossier de demande de dérogation
à la protection des espèces

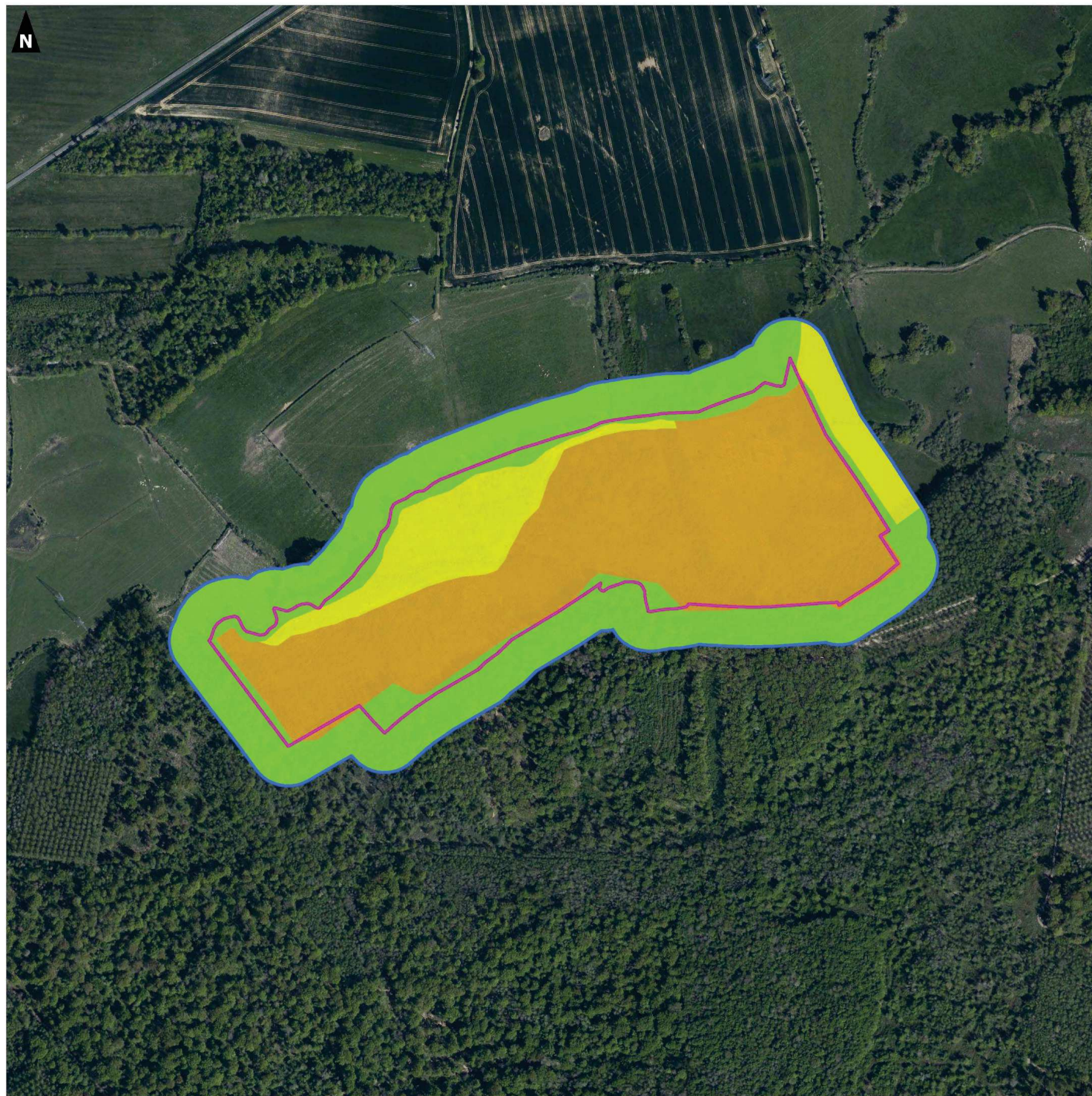
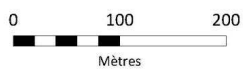
Enjeux relatifs à l'entomofaune
- zone sud -

Aires d'étude

-  Zone d'étude
-  Aire d'étude immédiate (50 m)

Niveau de l'enjeu

-  Fort
-  Modéré
-  Faible



3.5.2 Amphibiens

3.5.2.1 Données bibliographiques

■ Bases de données de l’INPN et de Faune Champagne-Ardenne

Dix espèces d’amphibiens ont été recensées durant les vingt dernières années sur les communes de Maurupt-le-Montois, Pargny-sur-Saulx, Blesme et Saint-Lumier-la-Populeuse. Cinq espèces figurent en annexes de la directive Habitats. La Grenouille agile, le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté sont protégées ainsi que leurs habitats. Le Crapaud commun, la Salamandre tachetée, le Triton alpestre, le Triton palmé et le Triton ponctué sont protégés. Enfin, les Grenouilles commune et rousse sont uniquement protégées contre la vente et la mutilation.

Hormis la Grenouille commune, l’ensemble des espèces recensées figurent sur la liste rouge de Champagne-Ardenne. Quatre espèces figurent également sur la liste rouge nationale : le Sonneur à ventre jaune, vulnérable, et la Grenouille commune, le Triton crêté et le Triton ponctué, quasi-menacés.

Tableau 49. Données bibliographiques amphibiens - INPN et FCA.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR GE	LR France	LR Europe	Statut juridique	Directive habitats
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC	LC	LC	Art. 3	-
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC	LC	LC	Art. 2	Ann IV
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	DD	NT	-	Art. 4	Ann V
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	NT	LC	LC	Art. 4	Ann V
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	LC	LC	LC	Art. 3	-
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	NT	VU	LC	Art. 2	Ann II et IV
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	LC	LC	LC	Art. 3	-
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	NT	NT	LC	Art. 2	Ann II et IV
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	LC	LC	LC	Art. 3	-
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	NT	NT	LC	Art. 3	-

LR France : UICN FRANCE, MNHN, et SHF, 2015. La Liste rouge des espèces menacées en France - Reptiles et amphibiens. 2015.

Catégories Liste rouge : **RE** : Disparue en métropole, **CR** : En danger critique, **EN** : En danger, **VU** : Vulnérable, **NT** : Quasi-menacée, **LC** : Préoccupation mineure, **DD** : Données insuffisantes, **NA** : Non applicable.

LR Grand-Est : **RE** : Disparue en métropole, **CR** : En danger critique, **EN** : En danger, **VU** : Vulnérable, **NT** : Quasi-menacée, **LC** : Préoccupation mineure, **DD** : Données insuffisantes, **NA** : Non applicable.

Statut juridique français :

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l’ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; **Art. 2** : protection des individus, des œufs, des nids et des habitats ; **Art. 3** : protection des individus, des œufs, et des nids ; **Art. 4** : protection des individus contre la mutilation et la vente seulement

Directive "Habitats" n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. **Ann. II** : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. **Ann. IV** : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. **Ann. V** : Espèces dont le prélèvement dans la nature est susceptible de mesures de gestion

■ Données de la campagne de prospections de 2018

Une première étude a été menée dans le même périmètre par le bureau d’études ECR Environnement. Les données de leurs campagnes d’inventaires concernant les amphibiens figurent ci-après.

Une unique espèce a été observée : une Grenouille verte indéterminée (*Pelophylax sp.*).

3.5.2.2 Investigations de terrain (zone nord)

Six espèces d’amphibiens ont été contactées dans l’aire d’études immédiate.

- Le Crapaud commun, contacté uniquement dans le petit point d’eau présent en dehors de la ZIP.
- La Grenouille agile et la Grenouille verte, espèces bien présentes sur tous les secteurs en eau de la zone. Des pontes de ces deux espèces ont également été observées.
- Un individu de Triton palmé a été observé dans le fossé central présent dans la ZIP. L’espèce peut utiliser ce milieu comme zone reproduction.
- Un mâle de Triton crêté contacté dans une zone d’eau temporaire dans la ZIP. L’espèce se reproduit possiblement dans les zones d’eau de la ZIP.
- Un chant de Sonneur à ventre jaune entendu dans une masse d’eau temporaire au nord-est de la ZIP. L’espèce se reproduit possiblement dans les boisements de feuillus présents à proximité.

Carte 34- Occupation de l’espace par l’herpétofaune patrimoniale - Zone nord p.176

Tableau 50. Amphibiens contactés sur la zone nord

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR GE	LR France	LR Europe	Statut juridique	Directive habitats
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC	LC	LC	Art. 3	-
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC	LC	LC	Art. 2	Ann IV
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	DD	NT	-	Art. 4	Ann V
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	NT	VU	LC	Art. 2	Ann II et IV
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	NT	NT	LC	Art. 2	Ann II et IV
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	LC	LC	LC	Art. 3	-

Légende : Voir ci-dessus



Photo 33. Triton crêté, sur site le 27 mars 2023



Photo 34. Grenouille agile, sur site le 13 juin 2023

■ Bioévaluation patrimoniale des amphibiens (zone nord)

Le Sonneur à ventre jaune est protégé ainsi que son habitat, il possède un statut défavorable sur la liste rouge Grand-Est et France, il est classé quasi-menacé (NT) sur la LRR et vulnérable (VU) sur la LRN.

Le **Triton crêté** est également protégé ainsi que son habitat, il est quasi-menacé (NT) sur la liste rouge Grand-Est et la liste rouge France.

La **Grenouille agile** est protégée ainsi que son habitat mais reste en préoccupation mineure que ce soit au niveau régional et national.

La **Grenouille verte** est quasi-menacé (NT) sur la liste rouge France.

Les autres espèces contactées sont également protégées.

Synthèse amphibiens (zone nord)

La présence de **plusieurs espèces d'amphibiens protégés** ainsi que leurs habitats montrent l'intérêt du site qui est très favorable. Les masses d'eau temporaires ainsi que le fossé central sont utilisés comme zone de reproduction pour certaines espèces et apportent donc des **enjeux forts**.

3.5.2.3 Investigations de terrain (zone sud)

Deux espèces d'amphibiens ont été contactées dans l'aire d'études immédiate.

- Le **Sonneur à ventre jaune**, espèce contactée dans plusieurs secteurs de la zone d'étude et ses abords. Des adultes ont été observés dans des masses d'eau temporaires (ornières, flaques profondes). L'espèce se reproduit avec certitude dans les abords immédiats de la zone d'étude sud. Quelques secteurs peuvent lui être favorables également dans la zone d'études.
- La **Grenouille verte**, espèce bien présente sur tous les secteurs en eau de la zone. Des pontes de cette espèce ont également été observées.

Carte 35 Occupation de l'espace par l'herpétofaune patrimoniale - Zone sud p.177

Tableau 51. Amphibiens contactés sur la zone sud

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR GE	LR France	LR Europe	Statut juridique	Directive habitats
Pelophylax kl. Esculentus	Grenouille verte	DD	NT	-	Art. 4	Ann V
Bombina variegata	Sonneur à ventre jaune	NT	VU	LC	Art. 2	Ann II et IV

Légende : Voir ci-dessus

■ Bioévaluation patrimoniale des amphibiens (zone sud)

Le **Sonneur à ventre jaune** est protégé ainsi que son habitat, il possède un statut défavorable sur la liste rouge Grand-Est et France, il est classé quasi-menacé (NT) sur la LRR et vulnérable (VU) sur la LRN.

La **Grenouille verte** est quasi-menacé (NT) sur la liste rouge France.

Synthèse amphibiens (zone sud)

La présence du **Sonneur à ventre jaune** est dû à la présence de plusieurs zones favorables pour l'espèce, ornières, masses d'eau temporaires dans et à proximité de boisement.

De fait, des **enjeux forts** sont identifiés au niveau de ces milieux.



Photo 35. Sonneur à ventre jaune, sur site le 20 juin 2023

3.5.3 Reptiles

3.5.3.1 Données bibliographiques

■ Bases de données de l’INPN et de Faune Champagne-Ardenne

Quatre espèces de reptiles ont été observées durant les vingt dernières années sur le territoire des communes de Maurupt-le-Montois, Pargny-sur-Saulx, Blesme et Saint-Lumier-la-Populeuse. La Couleuvre verte et jaune et le Lézard des murailles sont protégés ainsi que leurs habitats. Le Lézard vivipare et l’Orvet fragile sont protégés. Le Lézard des murailles figure en annexe de la Directive Habitat Faune Flore.

Tableau 52. Données bibliographiques – INPN et FCA.

Non scientifique	Nom vernaculaire	LR GE	LR France	LR Europe	Statut juridique	Directive habitats
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	LC	LC	LC	Art. 2	-
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	LC	Art. 2	Ann IV
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	LC	LC	LC	Art. 3	-
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	LC	LC	-	Art. 3	-

LR France : UICN FRANCE, MNHN, et SHF, 2015. La Liste rouge des espèces menacées en France - Reptiles et amphibiens. 2015.

Catégories Liste rouge : RE : Disparue en métropole, EN : En danger critique, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.

LR Grand-Est : ODONAT Grand Est (coord.), 2023.- Liste rouge des Reptiles du Grand Est. Collection « Les Listes rouges des espèces menacées du Grand Est - Volet faune », ODONAT Grand Est, Strasbourg, 12 p.

Statut juridique français : Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l’ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; Art. 2 : protection des individus, des œufs, des nids et des habitats ; Art. 3 : protection des individus, des œufs, et des nids ; Art. 4 : protection des individus contre la mutilation et la vente seulement

Directive "Habitats" n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ann. II : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. Ann. IV : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. Ann. V : Espèces dont le prélèvement dans la nature est susceptible de mesures de gestion

■ Données de la campagne de prospections de 2018

Une première étude a été menée dans le même périmètre par le bureau d’études ECR Environnement. Les données de leurs campagnes d’inventaires concernant les reptiles figurent ci-après.

Deux espèces ont été recensées : la Couleuvre helvétique, protégée elle et son habitat, et l’Orvet fragile, protégé.

Tableau 53. Données bibliographiques – INPN et FCA.

Non scientifique	Nom vernaculaire	LR GE	LR France	LR Europe	Statut juridique	Directive habitats
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	LC	LC	-	Art. 2	-
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	LC	LC	-	Art. 3	-

LR France : UICN FRANCE, MNHN, et SHF, 2015. La Liste rouge des espèces menacées en France - Reptiles et amphibiens. 2015.

Catégories Liste rouge : RE : Disparue en métropole, EN : En danger critique, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.

LR Champagne-Ardenne :

Statut juridique français : Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l’ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; Art. 2 : protection des individus, des œufs, des nids et des habitats ; Art. 3 : protection des individus, des œufs, et des nids ; Art. 4 : protection des individus contre la mutilation et la vente seulement

Directive "Habitats" n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ann.

GRANGE, MIONNET, 2007. Liste rouge de Champagne-Ardenne – Reptiles. 2007.

AS : À surveiller ; AP : À préciser ; R : Rare ; V : Vulnérables ; E : En danger

II : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. Ann. IV : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. Ann. V : Espèces dont le prélèvement dans la nature est susceptible de mesures de gestion.

3.5.3.2 Investigations de terrain (zone nord)

Carte 34- Occupation de l’espace par l’herpétofaune patrimoniale - Zone nord p.176

Deux espèces de reptile ont été contactés dans la ZIP. Il s’agit de la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) et de l’Orvet fragile (*Anguis fragilis*), qui sont classés « préoccupation mineure » sur la liste rouge nationale et régionale.

La Couleuvre helvétique a été observé longeant le fossé central. Elle affectionne les milieux présents dans la ZIP qu’elle utilise comme zone de chasse mais également qu’elle peut utiliser comme de zone de reproduction.

L’Orvet fragile a été contacté dans le boisement de feuillu situé au nord de la ZIP. Il affectionne les terrains semi-ombragés à forte couverture végétale et tendance humide : zones herbeuses, fossés, broussailles, lisières forestières.

Tableau 54. Reptile contacté sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR GE	LR France	LR Europe	Statut juridique	Directive habitats
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	LC	LC	-	Art.3	-
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	LC	LC	-	Art.2	-

Légende : Voir ci-dessus

■ Bioévaluation patrimoniale des reptiles (zone nord)

Deux espèces ont été contactées sur le site : la Couleuvre helvétique et l’Orvet fragile, en préoccupation mineure sur la liste rouge nationale ainsi que régionale et protégées en France.

Synthèse

L’Orvet fragile et la Couleuvre helvétique sont les espèces de reptile contactées lors de l’étude. Les milieux qui leurs sont favorables (zones herbeuses, fossés, broussailles, lisières forestières) présentent des enjeux modérés.

3.5.3.3 Investigations de terrain (zone sud)

Carte 35- Occupation de l’espace par l’herpétofaune patrimoniale - Zone sud p.177

Deux espèces de reptile ont été contactés dans la zone d’étude sud. Il s’agit du Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) et de l’Orvet fragile (*Anguis fragilis*), qui sont classés « préoccupation mineure » sur la liste rouge nationale et régionale.

Plusieurs individus lézards vivipares ont été observés dans les zones de mégaphorbiaies. L'espèce affectionne les milieux présents au sein du site, qu'elle utilise comme zone de chasse mais également qu'elle peut utiliser comme de zone de reproduction.

L'Orvet fragile a été contacté plusieurs fois sous une plaque à reptile positionnée proche du ruisseau « ka Bruxenelle ». Il affectionne les terrains semi-ombragés à forte couverture végétale et tendance humide : zones herbeuses, fossés, broussailles, lisières forestières.

Tableau 55. Reptile contacté sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR GE	LR France	LR Europe	Statut juridique	Directive habitats
Zootoca vivipara	Lézard vivipare	LC	LC	-	Art.3	-
Anguis fragilis	Orvet fragile	LC	LC	-	Art.3	-

LR France : UICN FRANCE, MNHN, et SHF, 2015. La Liste rouge des espèces menacées en France - Reptiles et amphibiens. 2015.

Catégories Liste rouge : **RE** : Disparue en métropole, **EN** : En danger critique, **EN** : En danger, **VU** : Vulnérable, **NT** : Quasi-menacée, **LC** : Préoccupation mineure, **DD** : Données insuffisantes, **NA** : Non applicable.

LR Champagne-Ardenne : GRANGE, MIONNET, 2007. Liste rouge de Champagne-Ardenne – Reptiles. 2007.

AS : À surveiller ; **AP** : À préciser ; **R** : Rare ; **V** : Vulnérables ; **E** : En danger

Statut juridique français : Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; **Art. 2** : protection des individus, des œufs, des nids et des habitats ; **Art. 3** : protection des individus, des œufs, et des nids ; **Art. 4** : protection des individus contre la mutilation et la vente seulement

Directive "Habitats" n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. **Ann. II** : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. **Ann. IV** : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. **Ann. V** : Espèces dont le prélèvement dans la nature est susceptible de mesures de gestion.



Photo 36. Orvet fragile, sur site le 17 avril 2023

■ Bioévaluation patrimoniale des reptiles (zone sud)

Deux espèces ont été contactées sur le site : la Lézard vivipare et l'Orvet fragile, en préoccupation mineure sur la liste rouge nationale ainsi que régionale et protégées en France.

Synthèse

L'Orvet fragile et le Lézard vivipare sont les seules espèces de reptile contactées lors de l'étude. Les milieux qui leurs sont favorables, présentent des enjeux modérés.

Projet photovoltaïque au sol
de Maurupt-le-Montois et Pargny-sur-Saulx (51)

Dossier de demande de dérogation
à la protection des espèces

**Occupation de l'espace
par l'herpétofaune patrimoniale
(Amphibiens et Reptiles)
- zone nord -**

Aires d'étude

- Zone d'étude
- Aire d'étude immédiate (50 m)

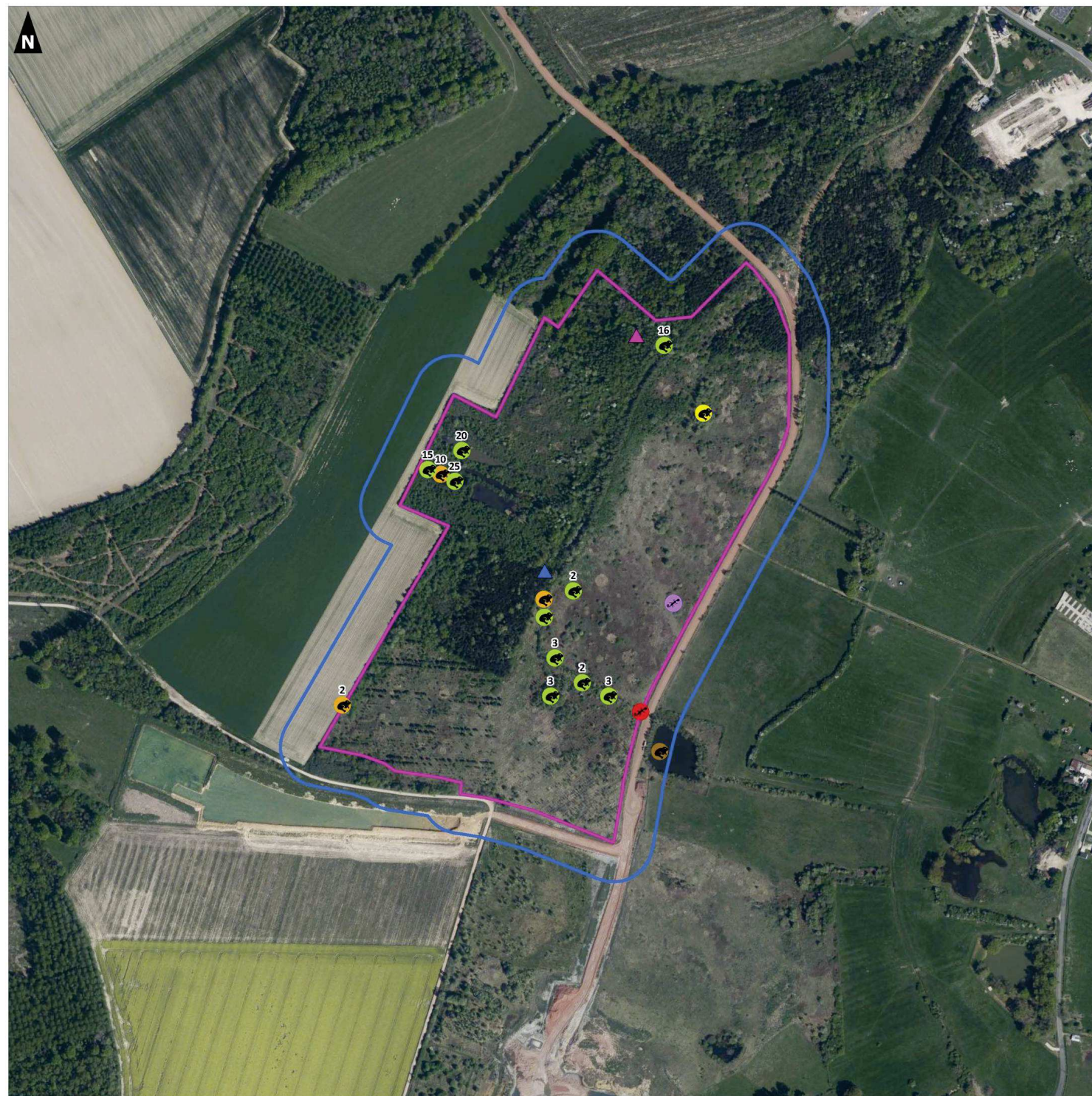
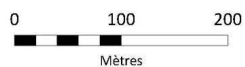
Espèces

Amphibiens

- Crapaud commun
- Grenouille agile
- Grenouille commune
- Sonneur à ventre jaune
- Triton crêté
- Triton palmé

Reptiles

- ▲ Couleuvre Helvétique
- ▲ Orvet fragile



Projet photovoltaïque au sol
de Maurupt-le-Montois et Pargny-sur-Saulx (51)

Dossier de demande de dérogation
à la protection des espèces

**Occupation de l'espace
par l'herpétofaune patrimoniale
(Amphibiens et Reptiles)
- zone sud -**

Aires d'étude

- Zone d'étude
- Aire d'étude immédiate (50 m)

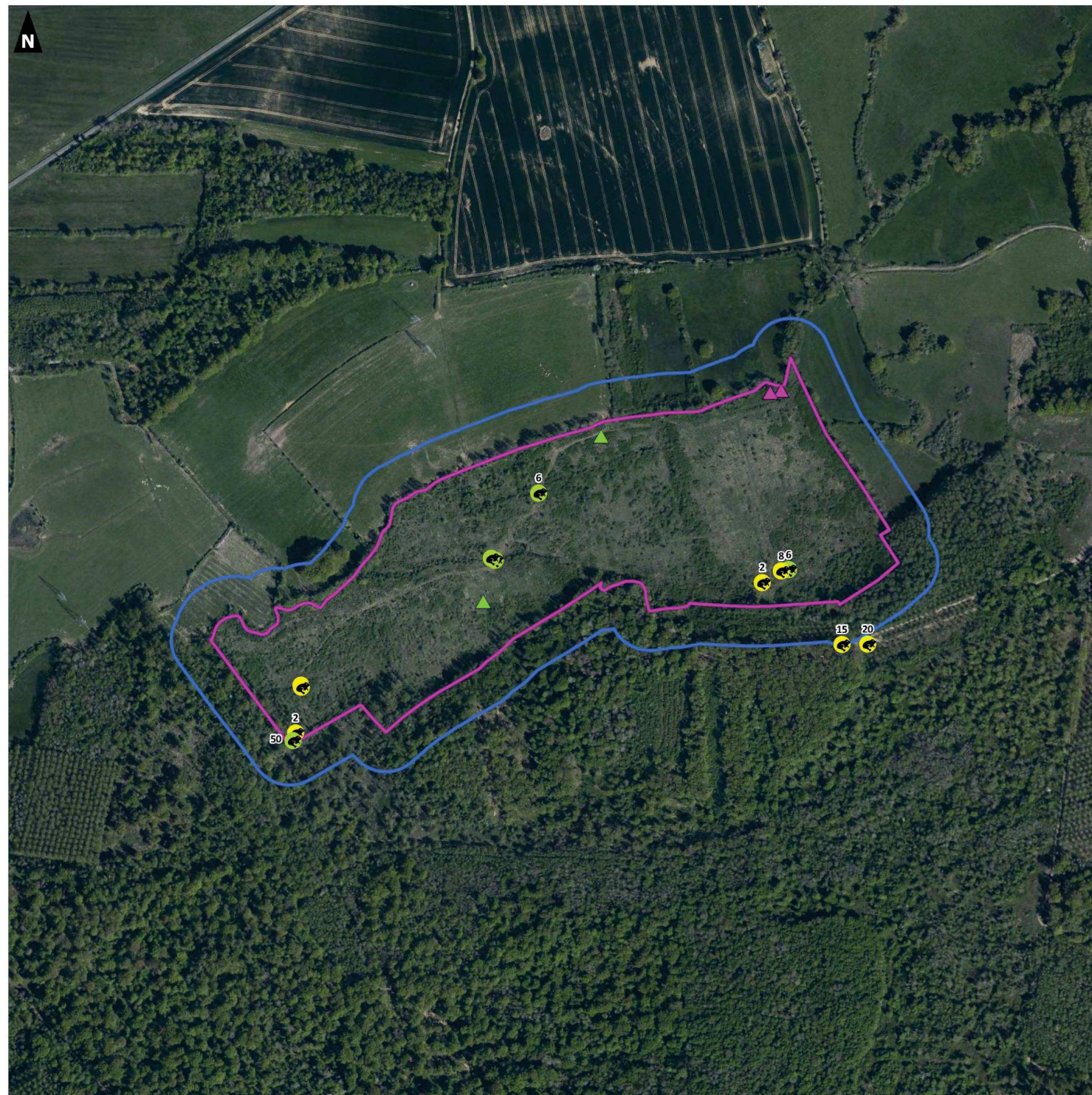
Espèces

Amphibiens

- Grenouille commune
- Sonneur à ventre jaune

Reptiles

- ▲ Lézard vivipare
- ▲ Orvet fragile



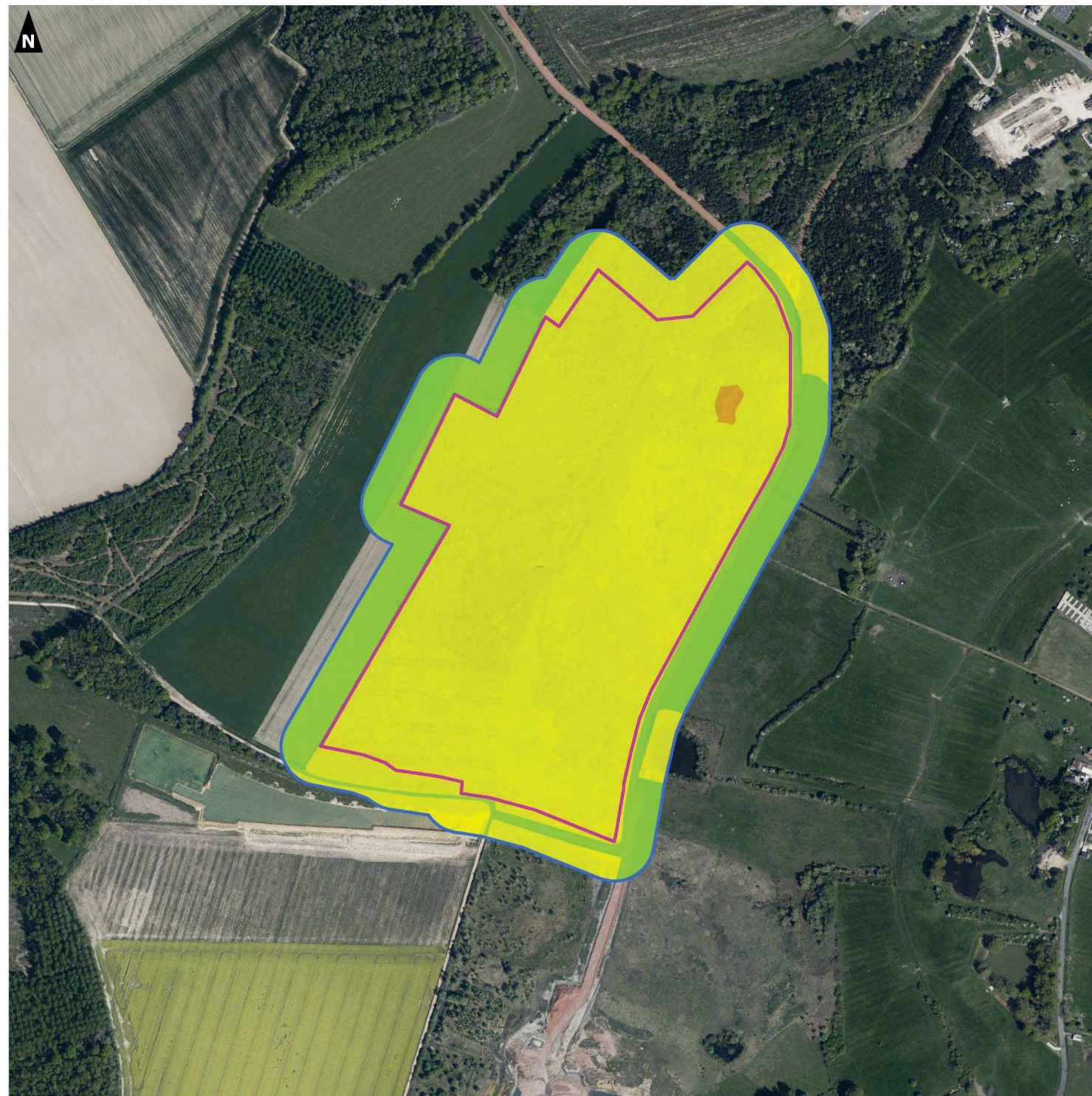
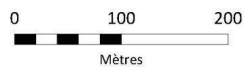
0 100 200
Mètres

Aires d'étude

-  Zone d'étude
-  Aire d'étude immédiate (50 m)

Niveau de l'enjeu

-  Fort
-  Modéré
-  Faible



Projet photovoltaïque au sol
de Maurupt-le-Montois et Pargny-sur-Saulx (51)

Dossier de demande de dérogation
à la protection des espèces

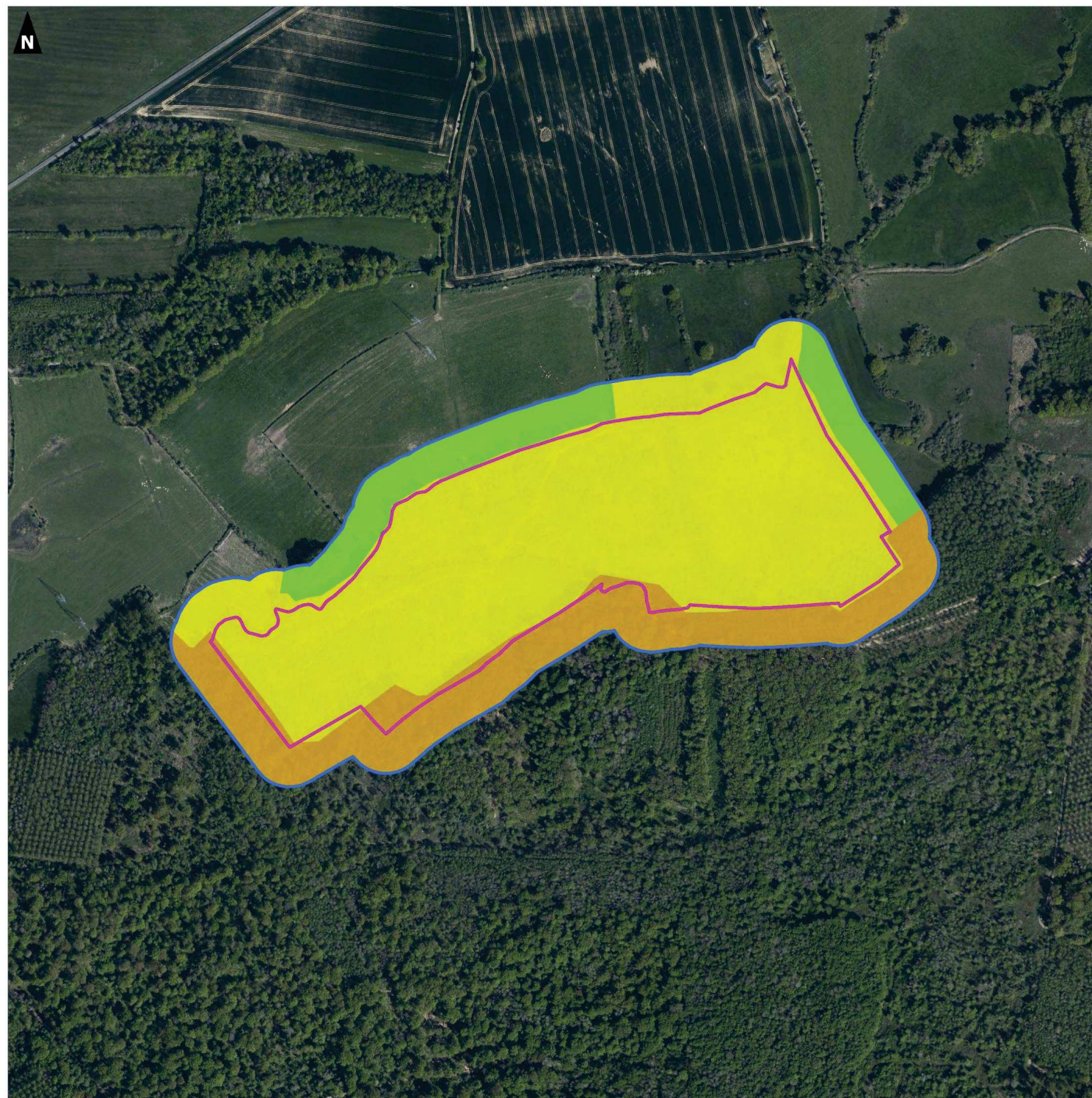
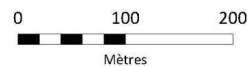
Enjeux relatifs à l'herpétofaune
- zone sud -

Aires d'étude

-  Zone d'étude
-  Aire d'étude immédiate (50 m)

Niveau de l'enjeu

-  Fort
-  Modéré
-  Faible



3.5.4 Avifaune

3.5.4.1 Données bibliographiques

■ Bases de données de l'INPN et de Faune Champagne-Ardenne

Durant les vingt dernières années, 140 espèces ont été recensées dans les communes de Maurupt-le-Montois, Pargny-sur-Saulx, Blesme et Saint-Lumier-la-Populeuse. Parmi elles, **71 sont patrimoniales** et **107 sont protégées**.

La Bécassine des marais et la Grue cendrée sont en danger critique d'extinction selon la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs. 5 espèces y sont citées en danger : le Blongios nain, le Bruant des roseaux, le Moineau friquet, le Pic cendré et le Vautour moine. 20 espèces y sont citées vulnérables : le Bouvreuil pivoine, le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, le Courlis cendré, le Gobemouche noir, le Hibou des marais, la Linotte mélodieuse, le Martin-pêcheur d'Europe, la Mésange boréale, le Milan royal, l'Oie cendrée, le Pic épeichette, le Pipit farlouse, la Rousserolle turdoïde, la Sarcelle d'été, la Sarcelle d'hiver, le Serin cini, le Tarier des prés, la Tourterelle des bois et le Verdier d'Europe. Enfin, 18 espèces sont quasi menacées : l'Alouette des champs, le Busard des roseaux, le Chevalier guignette, le Faucon crécerelle, la Fauvette des jardins, le Gobemouche gris, la Grande aigrette, l'Hirondelle de fenêtrés, l'Hirondelle rustique, la Locustelle tachetée, le Martinet noir, la Pie-grièche écorcheur, le Pouillot fitis, le Râle d'eau, le Roitelet huppé, le Tarier pâtre, le Traquet motteux et le Vanneau huppé.

Certaines espèces figurent en tant que préoccupations mineures en niveau national mais sont menacées en Champagne-Ardenne. C'est le cas du Héron pourpré et de la Huppe fasciée qui sont en danger. De même, l'Alouette lulu, le Busard Saint-Martin, le Faucon hobereau, le Gorgebleue à miroir, le Milan noir, le Phragmite des joncs et le Torcol fourmilier sont vulnérables. L'Aigrette garzette, le Bec-croisé des sapins, le Bruant zizi, la Cigogne blanche, le Cincle plongeur, le Grand cormoran, le Grimpereau des bois, le Guêpier d'Europe, la Sterne pierregarin et le Tarin des aulnes restent rares d'après la liste rouge des oiseaux nicheurs de Champagne-Ardenne.

Parmi ces espèces, 13 figurent dans l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » : l'Aigrette garzette, l'Alouette lulu, le Blongios nain, la Bondrée apivore, les Busard Saint-Martin et des roseaux, la Cigogne blanche, le Cygne de Bewick, l'Engoulevant d'Europe, le Faucon émerillon, le Gorgebleue à miroir, la Grande aigrette, la Grue cendrée, le Héron pourpré, le Hibou des marais, le Martin-pêcheur d'Europe, le Milan noir, le Milan royal, le Pic cendré, le Pic mar, le Pic noir, la Pie-grièche écorcheur, le Pluvier doré, la Sterne pierregarin et le Vautour moine.

Tableau 56. Données bibliographiques – INPN et FCA

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR CA	LRN Nicheurs	LRN Hivernants	LRN De passage	LR Europe	Statut juridique	Directive « Oiseaux »
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	-	LC	NA	-	LC	P	-
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	R	LC	NA	-	LC	P	OI
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	AS	NT	LC	NA	LC	C	OII
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	V	LC	NA	-	LC	P	OI
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes		LC	NA	NA	LC	P	-
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	AS	LC	LC	NA	LC	C	OII ; OIII
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	E	CR	DD	NA	VU	C	OII ; OIII
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	R	LC	-	NA	LC	P	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR CA	LRN Nicheurs	LRN Hivernants	LRN De passage	LR Europe	Statut juridique	Directive « Oiseaux »
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	-	LC	NA	-	LC	P	-
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	-	LC	NA	-	LC	P	-
<i>Motacilla flava flava</i>	Bergeronnette printanière	-	LC	-	DD	LC	P	-
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	E	EN	-	NA	LC	P	OI
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	AP	LC	-	LC	LC	P	OI
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	-	VU	NA	-	LC	P	-
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	-	EN	-	NA	LC	P	-
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	AP	VU	NA	NA	LC	P	-
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	AS	LC	-	-	LC	P	-
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	R	LC	-	NA	LC	P	-
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	V	NT	NA	NA	LC	P	OI
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	V	LC	NA	NA	LC	P	OI
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	-	LC	NA	NA	LC	P	-
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	-	LC	LC	NA	LC	C	OII ; OIII
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	-	VU	NA	NA	LC	P	-
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	-	-	NA	LC	LC	C	-
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	R	NT	NA	DD	LC	P	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	-	LC	NA	-	LC	P	-
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	-	LC	NA	-	LC	P	-
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	R	LC	NA	NA	LC	P	OI
<i>Cinclus cinclus</i>	Cincle plongeur	R	LC	-	-	LC	P	-
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	-	LC	LC	-	VU	C & N	OII
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	LC	NA	-	LC	C & N	OII
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	-	LC	-	DD	LC	P	-
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	E	VU	LC	NA	NT	C	OII
<i>Cygnus columbianus</i>	Cygne de Bewick	-	-	EN	-	VU	P	OI
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	-	LC	NA	-	LC	P	OII
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	AS	LC	-	-	LC	P	-
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	AP	LC	-	NA	LC	P	OI
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	-	LC	NA	NA	LC	P	-
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	-	LC	LC	NA	LC	C & N	OII
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	-	LC	-	-	LC	C	OII ; OIII
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	AS	NT	NA	NA	LC	P	-
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	-	-	DD	NA	LC	P	OI
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	V	LC	-	NA	LC	P	-
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	LC	NA	NA	LC	P	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR CA	LRN Nicheurs	LRN Hivernants	LRN De passage	LR Europe	Statut juridique	Directive « Oiseaux »
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	AS	LC	-	NA	LC	P	-
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	-	NT	-	DD	LC	P	-
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	-	LC	-	DD	LC	P	-
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	-	LC	NA	NA	NT	C	OII ; OIII
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule Poule-d'eau	-	LC	NA	NA	LC	C	OII
<i>Bucephala clangula</i>	Garrot à France d'or	-	NA	NA	-	LC	C	OII
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	-	LC	NA	-	LC	C & N	OII
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	AP	NT	-	DD	LC	P	-
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	R	VU	-	DD	LC	P	-
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	V	LC	-	NA	LC	P	OI
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	R	LC	LC	NA	LC	P	OII
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	-	NT	LC	-	LC	P	OI
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	-	LC	NA	-	LC	P	-
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	-	LC	NA	-	LC	P	-
<i>Certhia familiaris</i>	Grimpereau des bois	R	LC	-	NA	LC	P	-
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	-	LC	-	-	LC	P	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	-	LC	NA	NA	LC	C	OII
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	AP	LC	LC	-	LC	C	OII
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	-	-	LC	NA	NT	C	OII
<i>Turdus philomelos</i>	Grive muscienne	-	LC	NA	NA	LC	C	OII
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	-	LC	NA	-	LC	P	-
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	-	CR	NT	NA	LC	P	OI
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	R	LC	-	NA	LC	P	-
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	-	LC	NA	NA	LC	P	-
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	E	LC	-	-	LC	P	OI
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	R	VU	NA	NA	LC	P	OI
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	-	LC	NA	NA	LC	P	-
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	AS	NT	-	DD	LC	P	-
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	AS	LC	-	DD	LC	P	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	AS	NT	-	DD	LC	P	-
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	E	LC	NA	-	LC	P	-
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	-	LC	-	NA	LC	P	-
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	-	VU	NA	NA	LC	P	-
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	-	NT	-	NA	LC	P	-
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	-	LC	-	NA	LC	P	-
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	-	NT	-	DD	LC	P	-
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	AS	VU	NA	-	VU	P	OI

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR CA	LRN Nicheurs	LRN Hivernants	LRN De passage	LR Europe	Statut juridique	Directive « Oiseaux »
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	LC	NA	NA	LC	C	OII
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	-	LC	-	NA	LC	P	-
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	-	LC	-	NA	LC	P	-
<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale	-	VU	-	-	LC	P	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	-	LC	NA	NA	LC	P	-
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	-	LC	-	-	LC	P	-
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	V	LC	-	NA	LC	P	OI
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	E	VU	VU	NA	NT	P	OI
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	LC	-	NA	LC	P	-
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	V	EN	-	-	LC	P	-
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	-	VU	LC	NA	LC	C	OII ; OIII
<i>Anser cygnoid</i>	Oie cygnoïde	-	-	-	-	-	-	-
<i>Alopochen aegyptiacus</i>	Ouette d'Égypte	-	NA	-	-	-	C	-
<i>Perdix Perdix</i>	Perdrix grise	AS	LC	-	-	LC	C	OII ; OIII
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	V	LC	-	DD	LC	P	-
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	V	EN	-	-	LC	P	OI
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	-	LC	NA	-	LC	P	-
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	AS	VU	-	-	LC	P	-
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	AS	LC	-	-	LC	P	OI
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	-	LC	-	-	LC	P	OI
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	AS	LC	-	-	LC	P	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	LC	-	-	LC	C & N	OII
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	V	NT	NA	NA	LC	P	OI
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset urbain	-	-	-	-	-	C	OII
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	AS	LC	NA	NA	LC	C	OII
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	LC	LC	NA	LC	C	OII ; OIII
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	-	LC	NA	NA	LC	P	-
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	-	-	DD	NA	LC	P	-
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	-	LC	-	DD	LC	P	-
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	V	VU	DD	NA	NT	P	-
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	-	LC	NA	NA	LC	P	-
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	-	-	LC	-	LC	C	OI ; OII ; OIII
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	-	NT	-	DD	LC	P	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	-	LC	NA	NA	LC	P	-
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	AP	NT	NA	NA	LC	C	OII
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	-	LC	NA	NA	LC	P	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR CA	LRN Nicheurs	LRN Hivernants	LRN De passage	LR Europe	Statut juridique	Directive « Oiseaux »
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	-	NT	NA	NA	LC	P	-
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	-	LC	-	NA	LC	P	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	-	LC	NA	NA	LC	P	-
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	AS	LC	-	NA	LC	P	-
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	-	LC	NA	NA	LC	P	-
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	-	LC	-	NA	LC	P	-
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	V	VU	-	NA	LC	P	-
<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	AS	LC	-	NA	LC	P	-
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	V	VU	-	NT	LC	C	OII
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	V	VU	LC	NA	LC	C	OII ; OIII
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	-	VU	-	NA	LC	P	-
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	-	LC	-	-	LC	P	-
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	R	LC	NA	LC	LC	P	OI
<i>Tadorna ferruginea</i>	Tadorne casarca	-	NA	-	-	LC	P	OI
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	E	VU	-	DD	LC	P	-
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	AS	NT	NA	NA	LC	P	-
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	R	LC	DD	NA	LC	P	-
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	V	LC	NA	NA	LC	P	-
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	AS	VU	-	NA	VU	C	OII
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	LC	-	NA	LC	C	OII
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	R	NT	-	DD	LC	P	-
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	-	LC	NA	-	LC	P	-
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	E	NT	LC	NA	VU	C	OII
<i>Aegypius monachus</i>	Vautour moine	-	EN	-	NA	LC	P	OI
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	-	VU	NA	NA	LC	P	-

UICN France / Europe : MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

Catégories Liste rouge : **RE** : Disparue en métropole, **CR** : En danger critique, **EN** : En danger, **VU** : Vulnérable, **NT** : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.

LR Champagne-Ardenne : FAUVEL, B. (1992). – Les oiseaux de Champagne-Ardenne. Ligue pour la protection des oiseaux/Centre ornithologique Champagne-Ardenne. Bar sur Aube, 291p

AS : À surveiller ; AP : À préciser ; R : Rare ; V : Vulnérable ; E : En danger

Statut juridique français : Arrêtés du 17 avril 1981 et du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. P = Protégé ; C = Chassable ; N = Nuisible
Directive « Oiseaux » n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages. OI = Espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS). OII = Espèces pouvant être chassées. OIII = Espèces pouvant être commercialisées.

■ Données de la campagne de prospections de 2018

Une première étude a été menée dans le même périmètre par le bureau d'études ECR Environnement. Les données de leurs campagnes d'inventaires concernant les oiseaux figurent ci-après.

Au total, 42 espèces ont été comptabilisées. Parmi elles, **14 sont patrimoniales** et **34 espèces sont protégées**.

La Grue cendrée est en danger critique d'extinction et le Bruant des roseaux est en danger selon la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs. Deux espèces y sont citées vulnérables : le Bruant jaune et la Linotte mélodieuse. Enfin, cinq espèces sont quasi menacées : le Faucon crécerelle, l'Hirondelle de fenêtrés, l'Hirondelle rustique, la Pie-grièche écorcheur et le Tarier pâtre.

Certaines espèces figurent en tant que préoccupations mineures en niveau national mais sont menacées en Champagne-Ardenne. C'est le cas du Busard Saint-Martin et du Milan noir qui sont vulnérables. Le Grand cormoran reste rare d'après la liste rouge des oiseaux nicheurs de Champagne-Ardenne. Le Pic vert et la Fauvette babillarde sont à surveiller en Champagne-Ardenne.

Parmi ces espèces, l'Alouette des champs, le Bruant des roseaux, le Bruant jaune, la Fauvette babillarde, la Linotte mélodieuse, le Pic vert, la Pie-grièche écorcheur, le Tarier pâtre et la Tourterelle des bois sont identifiées comme étant potentiellement nicheurs sur le site d'étude.

Parmi ces espèces, quatre figurent dans l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » : le Busard Saint-Martin, la Grue cendrée, le Milan noir et la Pie-grièche écorcheur.

Tableau 57. Données bibliographiques – ECR Environnement

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR CA	LRN Nicheurs	LRN Hivernants	LRN De passage	LR Europe	Statut juridique	Directive « Oiseaux »
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	AS	NT	LC	NA	LC	C	OII
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	-	EN	-	NA	LC	P	-
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	AP	VU	NA	NA	LC	P	-
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	V	LC	NA	NA	LC	P	OI
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	-	LC	NA	NA	LC	P	-
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	-	LC	LC	NA	LC	C	OII ; OIII
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	-	LC	NA	-	LC	P	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	LC	NA	-	LC	C & N	OII
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	-	LC	-	DD	LC	P	-
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	-	LC	-	-	LC	C	OII ; OIII
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	AS	NT	NA	NA	LC	P	-
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	LC	NA	NA	LC	P	-
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	AS	LC	-	NA	LC	P	-
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	-	LC	-	DD	LC	P	-
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	R	LC	LC	NA	LC	P	OII
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	-	CR	NT	NA	LC	P	OI
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	-	LC	NA	NA	LC	P	-
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	AS	NT	-	DD	LC	P	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	AS	NT	-	DD	LC	P	-
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	-	LC	-	NA	LC	P	-
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	-	VU	NA	NA	LC	P	-
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	-	LC	-	NA	LC	P	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR CA	LRN Nicheurs	LRN Hivernants	LRN De passage	LR Europe	Statut juridique	Directive « Oiseaux »
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	LC	NA	NA	LC	C	OII
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	-	LC	-	NA	LC	P	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	-	LC	NA	NA	LC	P	-
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	V	LC	-	NA	LC	P	OI
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	LC	-	NA	LC	P	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	AS	LC	-	-	LC	P	-
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	V	NT	NA	NA	LC	P	OI
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	LC	LC	NA	LC	C	OII ; OIII
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	-	LC	NA	NA	LC	P	-
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	-	LC	-	DD	LC	P	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	-	LC	NA	NA	LC	P	-
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	-	LC	NA	NA	LC	P	-
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	-	LC	-	NA	LC	P	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	-	LC	NA	NA	LC	P	-
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	-	LC	-	NA	LC	P	-
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	-	LC	-	-	LC	P	-
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	AS	NT	NA	NA	LC	P	-
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	AS	VU	-	NA	VU	C	OII
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	LC	-	NA	LC	C	OII
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	-	LC	NA	-	LC	P	-

UICN France / Europe : MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

Catégories Liste rouge : **RE** : Disparue en métropole, **CR** : En danger critique, **EN** : En danger, **VU** : Vulnérable, **NT** : Quasi-menacée, **LC** : Préoccupation mineure, **DD** : Données insuffisantes, **NA** : Non applicable.

LR Champagne-Ardenne : FAUVEL, B. (1992). – Les oiseaux de Champagne-Ardenne. Ligue pour la protection des oiseaux/Centre ornithologique Champagne-Ardenne. Bar sur Aube, 291p

AS : À surveiller ; **AP** : À préciser ; **R** : Rare ; **V** : Vulnérable ; **D** : En danger

Statut juridique français : Arrêtés du 17 avril 1981 et du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. P = Protégé ; C = Chassable ; N = Nuisible

Directive « Oiseaux » n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages. **OI** = Espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS). **OII** = Espèces pouvant être chassées. **OIII** = Espèces pouvant être commercialisées.

3.5.4.2 Investigations de terrain

L'avifaune a été étudiée notamment en période de nidification, d'hivernage et en périodes de migrations prénuptiale et postnuptiale. Selon la méthodologie notifiée plus haut. Pour la zone nord, au sein de l'aire d'étude, **72 espèces d'oiseaux** ont été contactées au total. Concernant la zone sud, **63 espèces ont été contactées**.

■ Migration postnuptiale (zone nord)

Cette partie présente les résultats d'investigation obtenus durant la **période de migration postnuptiale des oiseaux sur la zone nord**.

● Inventaires

Lors de la sortie consacrée à l'étude de l'avifaune présente en migration postnuptiale, 43 espèces ont été inventoriées, soit une diversité spécifique intermédiaire.

Lors de la période de migration postnuptiale, il s'agit principalement de petits passereaux, en migration rampante ou active ou en alimentation sur les différents milieux présents.

Quatre espèces patrimoniales ont été observés :

- Alouette lulu : Trois individus contactés en migration active au-dessus du site.
- Grue cendrée : Un groupe de 30 en migration active survolant le site.
- Pic noir : un individu en recherche alimentaire au nord du site
- Pipit farlouse : 24 oiseaux en migration active réparti sur la matinée d'observation

Carte 38 - Occupation de l'espace par l'avifaune patrimoniale en période de migration postnuptiale - Zone nord
p 186

Tableau 58. Espèces d'oiseaux inventoriées en période de migration postnuptiale (zone nord)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France De passage	LR Europe	Statut juridique	Directive oiseaux	Effectif
Accenteur mouchet	Prunella modularis	-	LC	P	-	4
Alouette des champs	Alauda arvensis	NA	LC	C	OII	28
Alouette lulu	Lullula arborea	-	LC	P	OI	3
Bec-croisé des sapins	Loxia curvirostra	NA	LC	P	-	1
Bergeronnette grise	Motacilla alba	-	LC	P	-	2
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	-	LC	P	-	4
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	NA	LC	P	-	6
Bruant jaune	Emberiza citrinella	NA	LC	P	-	8
Canard colvert	Anas platyrhynchos	NA	LC	C	OII ; OIII	25
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	NA	LC	P	-	1
Corbeau freux	Corvus frugilegus	-	VU	C & N	OII	17
Corneille noire	Corvus corone	-	LC	C & N	OII	6
Cygne tuberculé	Cygnus olor	-	LC	P	OII	2
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	NA	LC	C & N	OII	90
Faisan de colchide	Phasianus colchicus	-	LC	C	OII ; OIII	1
Geai des chênes	Garrulus glandarius	-	LC	C & N	OII	4
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	-	LC	P	-	1
Grive draine	Turdus viscivorus	NA	LC	C	OII	3
Grive litorne	Turdus pilaris	-	LC	C	OII	2
Grive mauvis	Turdus iliacus	NA	LC	C	OII	11
Grive musicienne	Turdus philomelos	NA	LC	C	OII	10
Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes	-	LC	P	-	6
Grue cendrée	Grus grus	NA	LC	P	OI	30
Héron cendré	Ardea cinerea	NA	LC	P	-	1
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	NA	LC	P	-	5
Merle noir	Turdus merula	NA	LC	C	OII	13
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	NA	LC	P	-	8
Mésange bleue	Parus caeruleus	NA	LC	P	-	6
Mésange charbonnière	Parus major	NA	LC	P	-	2
Pic épeiche	Dendrocopos major	-	LC	P	-	2
Pic épeichette	Dendrocopos minor	-	LC	P	-	1
Pic noir	Dryocopus martius	-	LC	P	OI	1
Pic vert	Picus viridis	-	LC	P	-	1
Pie bavarde	Pica pica	-	LC	C & N	OII	2
Pigeon ramier	Columba palumbus	NA	LC	C	OII ; OIII	44

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France De passage	LR Europe	Statut juridique	Directive oiseaux	Effectif
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	NA	LC	P	-	122
Pinson du Nord	Fringilla montifringilla	NA	LC	P	-	7
Pipit farlouse	Anthus pratensis	NA	NT	P	-	24
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	NA	LC	P	-	2
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	NA	LC	P	-	11
Sizerin flammé	Carduelis flammea	NA	LC	P	-	1
Tarin des aulnes	Carduelis spinus	NA	LC	P	-	16
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	-	LC	P	-	7

• **Bioévaluation patrimoniale et enjeux (zone nord)**

Quatre espèces patrimoniales ont été contactées : l'Alouette lulu (annexe I de la Directive « Oiseau »), la Grue cendrée (annexe I de la Directive « Oiseau »), le Pic noir (annexe I de la Directive « Oiseau »), et le Pipit farlouse qui est quasi-menacé sur la liste rouge Europe.

La majorité des espèces patrimoniales contactées lors de cette période sont des individus en migration active, en dehors du Pic noir.

En période de migration postnuptiale, l'avifaune ne présente que de faibles enjeux sur la ZIP nord.

■ Migration postnuptiale (zone sud)

Cette partie présente les résultats d’investigation obtenus durant la **période de migration postnuptiale des oiseaux sur la zone sud**.

● Inventaires

Carte 39- Occupation de l’espace par l’avifaune patrimoniale en période de migration postnuptiale - Zone sud p.187

Lors de la sortie consacrée à l’étude de l’avifaune présente en migration postnuptiale, 29 espèces ont été inventoriées, soit une diversité spécifique basse.

Lors de la période de migration postnuptiale, il s’agit principalement de petits passereaux, en migration rampante ou active ou en alimentation sur les différents milieux présents.

Trois espèces patrimoniales ont été observés :

- Grue cendrée : Un groupe de 90 en migration active survolant le site.
- Martin pêcheur d’Europe : un individu en recherche alimentaire sur le ruisseau « La Bruxenelle » au nord du site
- Pipit farlouse : 5 oiseaux en migration active au-dessus du site.

Tableau 59. Espèces d’oiseaux inventoriées en période de migration postnuptiale (zone sud)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France De passage	LR Europe	Statut juridique	Directive oiseaux	Effectif
Accenteur mouchet	Prunella modularis	-	LC	P	-	3
Alouette des champs	Alauda arvensis	NA	LC	C	OII	10
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	-	LC	P	-	2
Bruant jaune	Emberiza citrinella	NA	LC	P	-	4
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	NA	LC	P	-	2
Corneille noire	Corvus corone	-	LC	C & N	OII	6
Epervier d’Europe	Accipiter nisus	NA	LC	P	-	1
Geai des chênes	Garrulus glandarius	-	LC	C & N	OII	2
Grive draine	Turdus viscivorus	NA	LC	C	OII	1
Grive mauvis	Turdus iliacus	NA	LC	C	OII	4
Grive musicienne	Turdus philomelos	NA	LC	C	OII	10
Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes	-	LC	P	-	4
Grue cendrée	Grus grus	NA	LC	P	OI	90
Martin-pêcheur d’Europe	Alcedo atthis	-	VU	P	OI	1
Merle noir	Turdus merula	NA	LC	C	OII	11
Mésange bleue	Parus caeruleus	NA	LC	P	-	5
Mésange charbonnière	Parus major	NA	LC	P	-	2
Oie cendrée	Anser anser	NA	LC	C	OII ; OIII	15

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France De passage	LR Europe	Statut juridique	Directive oiseaux	Effectif
Pic épeiche	Dendrocopos major	-	LC	P	-	2
Pic vert	Picus viridis	-	LC	P	-	1
Pigeon ramier	Columba palumbus	NA	LC	C	OII ; OIII	120
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	NA	LC	P	-	30
Pinson du Nord	Fringilla montifringilla	NA	LC	P	-	2
Pipit farlouse	Anthus pratensis	NA	NT	P	-	5
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	NA	LC	P	-	1
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	NA	LC	P	-	11
Sittelle torchepot	Sitta europaea	-	LC	P	-	1
Tarin des aulnes	Carduelis spinus	NA	LC	P	-	10
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	-	LC	P	-	6

● Bioévaluation patrimoniale et enjeux (zone sud)

Trois espèces patrimoniales ont été contactées : la Grue cendrée (annexe I de la Directive « Oiseau »), le Martin-pêcheur d’Europe (annexe I de la Directive « Oiseau » et vulnérable sur la liste rouge Europe), et le Pipit farlouse qui est quasi-menacé sur la liste rouge Europe.

La majorité des espèces patrimoniales contactées lors de cette période sont des individus en migration active, en dehors du Martin-pêcheur d’Europe.

En période de migration postnuptiale, l’avifaune ne présente que de faibles enjeux sur la zone d’étude sud.

Projet photovoltaïque au sol
de Maurupt-le-Montois et Pargny-sur-Saulx (51)

Dossier de demande de dérogation
à la protection des espèces

**Occupation de l'espace
par l'avifaune patrimoniale
en période de migration postnuptiale
- zone nord -**

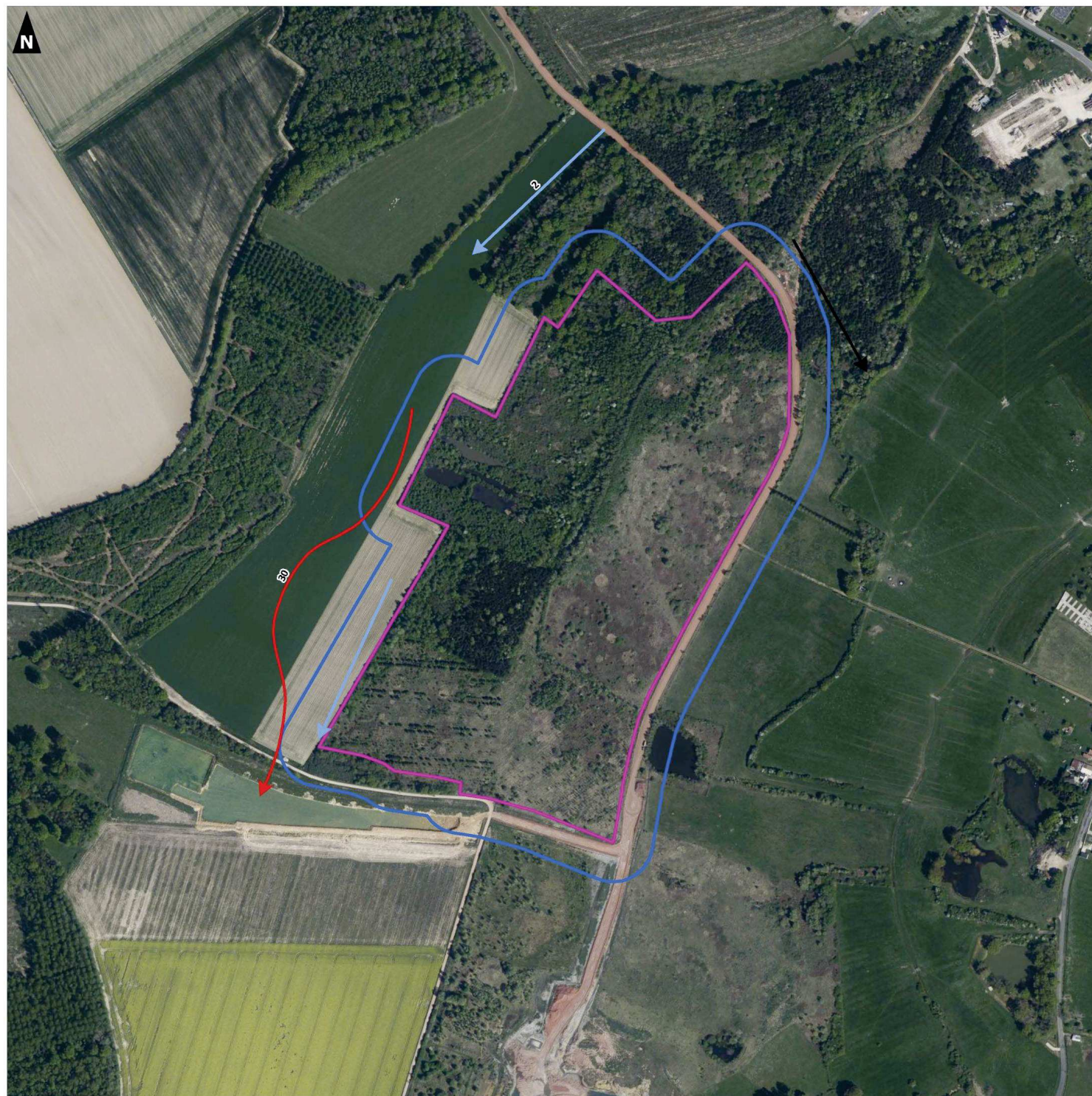
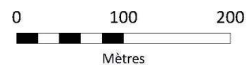
Aires d'étude

- Zone d'étude
- Aire d'étude immédiate (50 m)

Espèces

Déplacement

- Alouette lulu
- Grue cendrée
- Pic noir



Projet photovoltaïque au sol
de Maurupt-le-Montois et Pargny-sur-Saulx (51)

Dossier de demande de dérogation
à la protection des espèces

**Occupation de l'espace
par l'avifaune patrimoniale
en période de migration postnuptiale
- zone sud -**

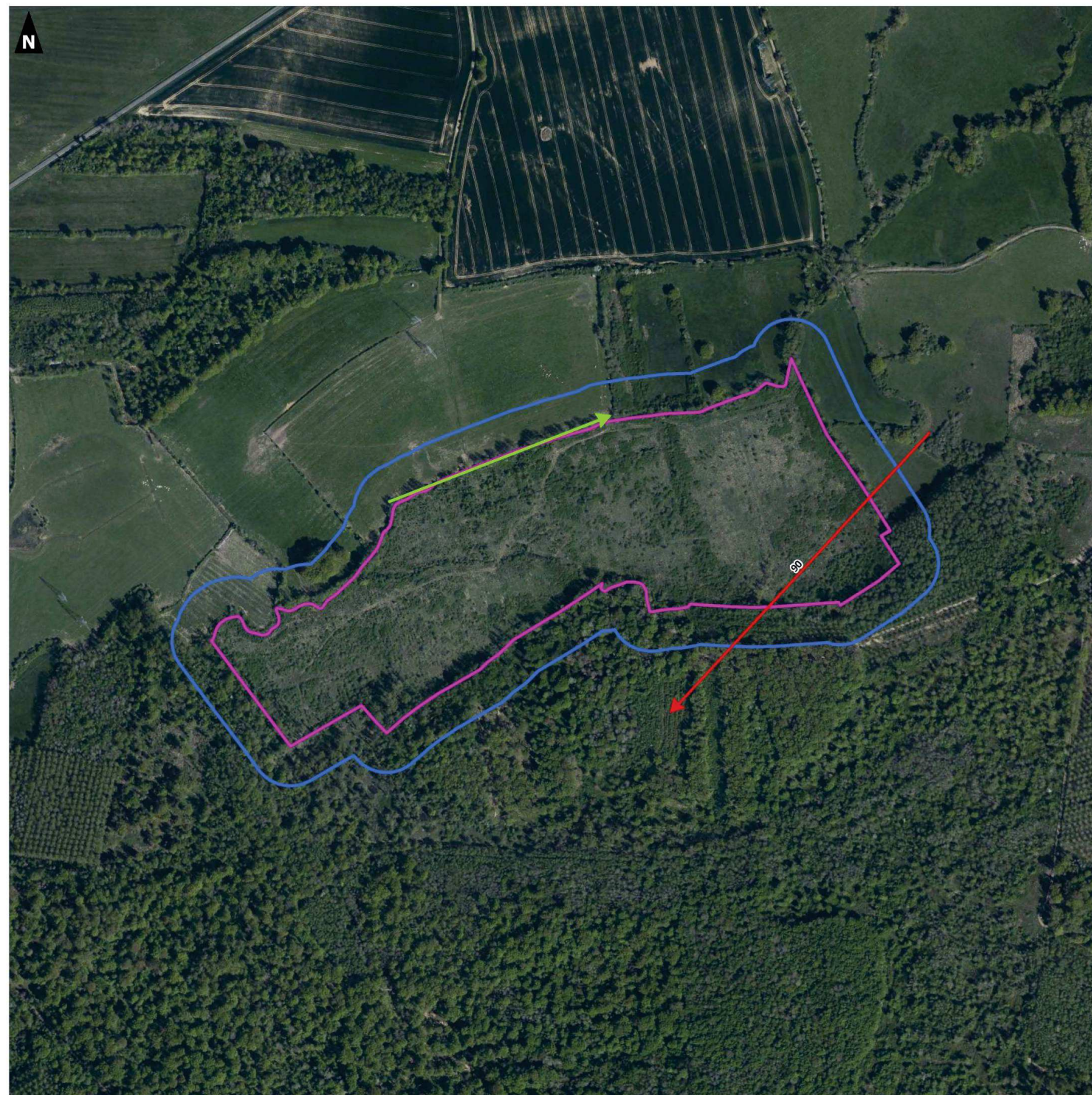
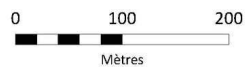
Aires d'étude

- Zone d'étude
- Aire d'étude immédiate (50 m)

Espèces

Déplacement

- Grue cendrée
- Martin-pêcheur d'Europe



■ Hivernage (zone nord)

Cette partie présente les résultats d’investigation obtenus durant la **période d’hivernage des oiseaux sur la zone nord**.

● Inventaires

Carte 40 – Occupation de l’espace par l’avifaune patrimoniale en période hivernale - Zone nord p.191

Lors de la sortie consacrée à l’étude de l’avifaune hivernante, 32 espèces seulement ont été inventoriées, soit une diversité spécifique intermédiaire.

La majorité sont des petits passereaux qui hivernent dans les fourrés, les boisements, en lisière ou dans les milieux plus ouverts et s’alimentent au sein de ces divers milieux. Quelques espèces forestières ont également été contactées (Merle, Grives, Troglodyte mignon par exemple). Des espèces de zone humide comme les Bécassines des marais et sourde ont été observés dans les secteurs de jonchaie.

Aucun important regroupement d’oiseaux hivernants n’a été observé sur la ZIP.

Sur cette sortie hivernale, trois espèces patrimoniales ont été observées :

- Grue cendrée : un groupe de 10 oiseaux survolant la ZIP.
- Pic noir : Un individu observé utilisant les boisements de feuillus au nord de la ZIP pour se nourrir
- Bécassine des marais : Trois individus ont été observés sur des zones d’eau temporaires présentes dans la ZIP.

Nous pouvons noter également la présence de Bécassine sourde dans les mêmes milieux que la Bécassine des marais. Cette espèce n’est pas patrimoniale mais reste rare en période hivernale dans ce secteur. Un effectif notable de 4 individus a été observés.

Tableau 60. Espèces d’oiseaux inventoriées en période hivernale (zone nord)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Listes rouges		Protection		Effectifs
		France Hivernants	Europe	Statut français	Directive Oiseaux	
Accenteur mouchet	Prunella modularis	NA	LC	P	-	2
Bécasse des bois	Scolopax rusticola	LC	LC	C	OII ; OIII	1
Bécassine des marais	Gallinago gallinago	DD	VU	C	OII ; OIII	3
Bécassine sourde	Lymnocyptes minimus	DD	LC	C	OII ; OIII	4
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	NA	LC	P	-	2
Bruant jaune	Emberiza citrinella	NA	LC	P	-	3
Canard colvert	Anas platyrhynchos	LC	LC	C	OII ; OIII	2
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	NA	LC	P	-	5
Corneille noire	Corvus corone	NA	LC	C & N	OII	2

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Listes rouges		Protection		Effectifs
		France Hivernants	Europe	Statut français	Directive Oiseaux	
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	LC	LC	C & N	OII	3
Faisan de colchide	Phasianus colchicus	-	LC	C	OII ; OIII	1
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	NA	LC	P	-	1
Geai des chênes	Garrulus glandarius	NA	LC	C & N	OII	2
Grand cormoran	Phalacrocorax carbo	LC	LC	P	OII	2
Grimpereau des jardins	Certhia brachyactyla	-	LC	P	-	2
Grive draine	Turdus viscivorus	NA	LC	C	OII	1
Grive litorne	Turdus pilaris	LC	LC	C	OII	41
Grive mauvis	Turdus iliacus	LC	LC	C	OII	2
Grive musicienne	Turdus philomelos	NA	LC	C	OII	1
Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes	NA	LC	P	-	1
Grue cendrée	Grus grus	NT	LC	P	OI	10
Merle noir	Turdus merula	NA	LC	C	OII	15
Mésange bleue	Parus caeruleus	-	LC	P	-	12
Mésange charbonnière	Parus major	NA	LC	P	-	6
Pic noir	Dryocopus martius	-	LC	P	OI	1
Pic vert	Picus viridis	-	LC	P	-	2
Pie bavarde	Pica pica	-	LC	C & N	OII	1
Pigeon ramier	Columba palumbus	LC	LC	C	OII ; OIII	100
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	NA	LC	P	-	7
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	NA	LC	P	-	7
Tarin des aulnes	Carduelis spinus	DD	LC	P	-	6
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	NA	LC	P	-	8

UICN France / Europe : MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France
Catégories Liste rouge : RE : Disparue en métropole, CR : En danger critique, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.
LR Champagne-Ardenne : FAUVEL, B. (1992). - Les oiseaux de Champagne-Ardenne. Ligue pour la protection des oiseaux/Centre ornithologique Champagne-Ardenne. Bar sur Aube, 291p AS : À surveiller ; AP : À préciser ; R : Rare ; V : Vulnérables ; E : En danger

Statut juridique français : Arrêtés du 17 avril 1981 et du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. P = Protégé ; C = Chassable ; N = Nuisible
Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages. OI = Espèces faisant l'objet de mesures de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS). OII = Espèces pouvant être chassées. OIII = Espèces pouvant être commercialisées.

• Bioévaluation patrimoniale et enjeux (zone nord)

La Grue cendrée est inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et est « quasi-menacée » en période hivernale.

Le Pic noir est lui inscrit à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».

La Bécassine des marais est vulnérable sur la liste rouge Europe.

Trois espèces patrimoniales ont été contactées : le Pic noir, qui hiverne dans la zone et s'alimente dans les boisements, la Grue cendrée, ou seulement des individus en vol ont été observés et la Bécassine des marais qui hiverne sur les zones humides de la ZIP.

Les trois espèces sont toutefois présentes en faible effectifs et ne présentes pas d'enjeu particulier en cette période.

En période hivernale, l'avifaune ne présente que de faibles enjeux sur la ZIP nord.

■ Hivernage (zone sud)

Cette partie présente les résultats d'investigation obtenus durant la **période d'hivernage des oiseaux sur la zone sud.**

• Inventaires

Carte 41- Occupation de l'espace par l'avifaune patrimoniale en période hivernale - Zone sud p.192

Lors de la sortie consacrée à l'étude de l'avifaune hivernante, 28 espèces seulement ont été inventoriées, soit une diversité spécifique basse.

La majorité sont des petits passereaux qui hivernent dans les fourrés, les boisements, en lisière ou dans les milieux plus ouverts et s'alimentent au sein de ces divers milieux. Quelques espèces forestières ont également été contactées (Merle, Grives, Troglodyte mignon par exemple).

Aucun important regroupement d'oiseaux hivernants n'a été observé sur la zone d'étude.

Sur cette sortie hivernale, trois espèces patrimoniales ont été observées :

- Grue cendrée : un groupe de 90 oiseaux survolant le site.
- Milan royal : un individu observé en vol au-dessus de la zone d'étude.
- Pipit farlouse : deux individus ont été observés en alimentation dans une prairie au nord de la zone étudiée.

Tableau 61. Espèces d’oiseaux inventoriées en période hivernale (zone sud)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Listes rouges		Protection		Effectifs
		France Hivernants	Europe	Statut français	Directive Oiseaux	
Bécasse des bois	Scolopax rusticola	LC	LC	C	OII ; OIII	1
Bruant jaune	Emberiza citrinella	NA	LC	P	-	6
Buse variable	Buteo buteo	NA	LC	P	-	4
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	NA	LC	P	-	19
Corneille noire	Corvus corone	NA	LC	C & N	OII	4
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	LC	LC	C & N	OII	25
Geai des chênes	Garrulus glandarius	NA	LC	C & N	OII	8
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	-	LC	P	-	1
Grive draine	Turdus viscivorus	NA	LC	C	OII	3
Grive litorne	Turdus pilaris	LC	LC	C	OII	10
Grive mauvis	Turdus iliacus	LC	LC	C	OII	2
Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes	NA	LC	P	-	2
Grue cendrée	Grus grus	NT	LC	P	OI	2
Merle noir	Turdus merula	NA	LC	C	OII	7
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	-	LC	P	-	4
Mésange bleue	Parus caeruleus	-	LC	P	-	8
Mésange boréale	Parus montanus	-	LC	P	-	1
Mésange charbonnière	Parus major	NA	LC	P	-	4
Mésange nonnette	Parus palustris	-	LC	P	-	1
Milan royal	Milvus milvus	VU	NT	P	OI	1
Pic épeiche	Dendrocopos major	NA	LC	P	-	2
Pic épeichette	Dendrocopos minor	-	LC	P	-	1
Pigeon ramier	Columba palumbus	LC	LC	C	OII ; OIII	3
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	NA	LC	P	-	62
Pipit farlouse	Anthus pratensis	DD	NT	P	-	2
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	NA	LC	P	-	5
Tarin des aulnes	Carduelis spinus	DD	LC	P	-	14
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	NA	LC	P	-	3

UICN France / Europe : MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France
Catégories Liste rouge : RE : Disparue en métropole, CR : En danger critique, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.
LR Champagne-Ardenne : FAUVEL, B. (1992). - Les oiseaux de Champagne-Ardenne. Ligue pour la protection des oiseaux/Centre ornithologique Champagne-Ardenne. Bar sur Aube, 291p AS : À surveiller ; AP : À préciser ; R : Rare ; V : Vulnérables ; E : En danger

Statut juridique français : Arrêtés du 17 avril 1981 et du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. P = Protégé ; C = Chassable ; N = Nuisible
Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages. OI = Espèces faisant l'objet de mesures de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS). OII = Espèces pouvant être chassées. OIII = Espèces pouvant être commercialisées.

• Bioévaluation patrimoniale et enjeux (zone sud)

La Grue cendrée est inscrite à l’annexe I de la Directive « Oiseaux » et est « quasi-menacée » en période hivernale,

Le Milan royal est lui inscrit à l’annexe I de la Directive « Oiseaux », est vulnérable sur la liste rouge France des hivernants et quasi-menacé sur la liste rouge Europe.

Le Pipit farlouse est quasi-menacé sur la liste rouge Europe.

Les trois espèces sont majoritairement présentes en vol au-dessus de la zone d’étude, seul le Pipit farlouse peut utiliser le site comme zone d’alimentation. Ils sont toutefois présents en faible effectifs et ne présentes pas d’enjeu particulier en cette période.

En période hivernale, l’avifaune ne présente que de faibles enjeux sur la zone d’étude sud.

**Occupation de l'espace
par l'avifaune patrimoniale
en période d'hivernage
- zone nord -**

Aires d'étude

-  Zone d'étude
-  Aire d'étude immédiate (50 m)

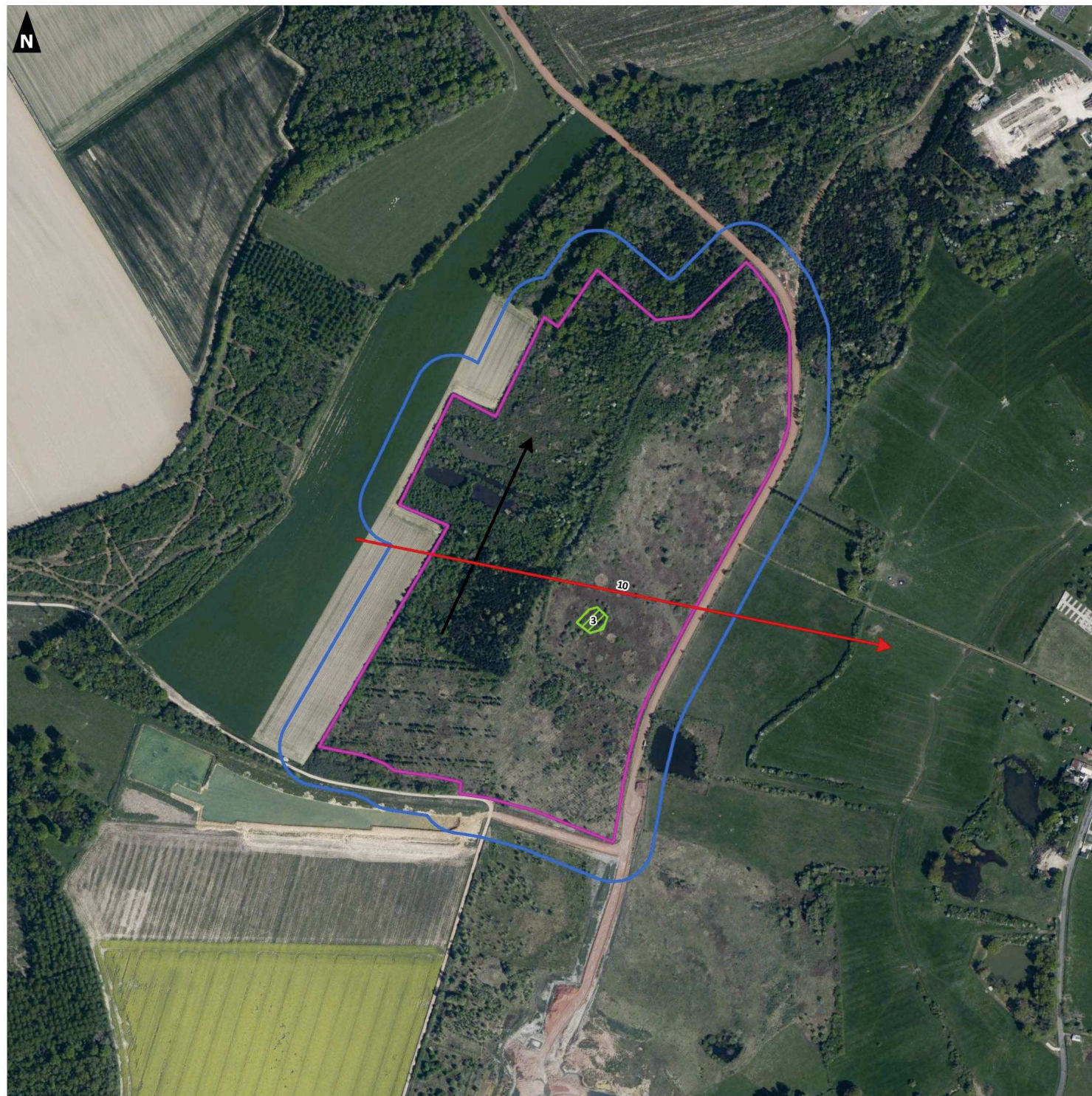
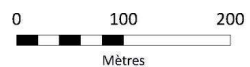
Espèces

Déplacement

-  Grue cendrée
-  Pic noir

Stationnement

-  Bécassine des marais



Projet photovoltaïque au sol
de Maurupt-le-Montois et Pargny-sur-Saulx (51)

Dossier de demande de dérogation
à la protection des espèces

**Occupation de l'espace
par l'avifaune patrimoniale
en période d'hivernage
- zone sud -**

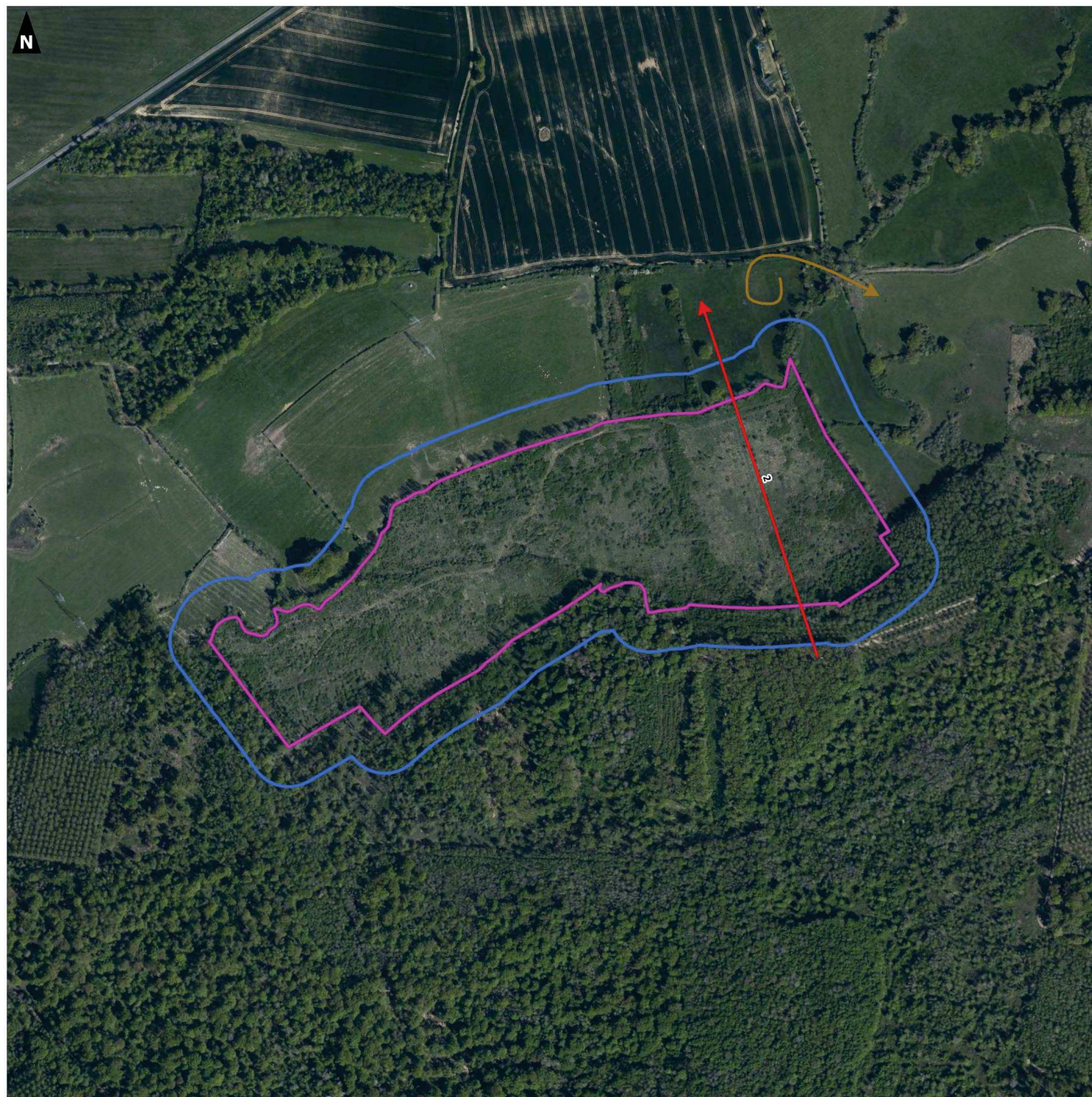
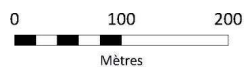
Aires d'étude

-  Zone d'étude
-  Aire d'étude immédiate (50 m)

Espèces

Déplacement

-  Grue cendrée
-  Milan royal



■ Migration prénuptiale (zone nord)

Cette partie présente les résultats d'investigation obtenus durant la **période de migration prénuptiale des oiseaux sur la zone nord**.

● Inventaires

Carte 42 – Occupation de l'espace par l'avifaune patrimoniale en période de migration prénuptiale - Zone nord p.195

Lors de la sortie consacrée à l'étude de l'avifaune présente en migration prénuptiale, 33 espèces ont été inventoriées, soit une diversité spécifique intermédiaire.

Lors de la période de migration prénuptiale, les espèces présentes en hivernage se retrouvent sur le site. Il s'agit principalement de petits passereaux, en migration rampante ou active ou en alimentation sur les différents milieux présents.

Deux individus de Pipit farlouse ont été observés en alimentation dans une zone ouverte de la ZIP.

La Bécassine des marais est bien présente lors de cette période, 14 individus ont été observés sur les zones d'eau temporaires présentes dans la ZIP.

Comme en période hivernale, nous pouvons noter la présence de Bécassine sourde dans les mêmes milieux que la Bécassine des marais. Cette espèce n'est pas patrimoniale mais est rare dans ce secteur. Un effectif de 6 individus a été observés.

Tableau 62. Espèces d'oiseaux inventoriées en période de migration prénuptiale (zone nord)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France De passage	LR Europe	Statut juridique	Directive oiseaux	Effectif
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	-	LC	P	-	4
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	NA	VU	C	OII ; OIII	14
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	NA	LC	C	OII ; OIII	6
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	-	LC	P	-	1
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	-	LC	P	-	1
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	NA	LC	P	-	4
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	NA	LC	P	-	2
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	NA	LC	P	-	1
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	NA	LC	C	OII ; OIII	2
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	LC	C & N	OII	2
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	NA	LC	P	-	1
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	NA	LC	P	-	2
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-	LC	C & N	OII	4
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	-	LC	P	-	1

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France De passage	LR Europe	Statut juridique	Directive oiseaux	Effectif
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	NA	LC	P	OII	2
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	-	LC	C	OII	1
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	NA	LC	C	OII	7
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	NA	LC	C	OII	47
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	-	LC	P	-	3
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	NA	LC	C	OII	7
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	NA	LC	P	-	2
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	NA	LC	P	-	9
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	NA	LC	P	-	7
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	-	LC	P	-	1
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	NA	LC	C	OII ; OIII	9
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	NA	LC	P	-	9
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	NA	NT	P	-	2
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	NA	LC	P	-	16
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	NA	LC	P	-	1
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	NA	LC	P	-	4
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	NA	LC	P	-	2
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	NA	LC	P	-	12
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	LC	P	-	6

UICN France / Europe : MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France
Catégories Liste rouge : RE : Disparue en métropole, CR : En danger critique, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.

LR Champagne-Ardenne : FAUVEL, B. (1992). - Les oiseaux de Champagne-Ardenne. Ligue pour la protection des oiseaux/Centre ornithologique Champagne-Ardenne. Bar sur Aube, 291p AS : À surveiller ; AP : À préciser ; R : Rare ; V : Vulnérables ; E : En danger

Statut juridique français : Arrêtés du 17 avril 1981 et du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. P = Protégé ; C = Chassable ; N = Nuisible

Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages. OI = Espèces faisant l'objet de mesures de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS). OII = Espèces pouvant être chassées. OIII = Espèces pouvant être commercialisées.

● Bioévaluation patrimoniale et enjeux (zone nord)

Deux espèces patrimoniales ont été contactées : le Pipit farlouse qui est quasi-menacé et la Bécassine des marais qui est vulnérable sur la liste rouge Europe.

En période de migration prénuptiale, l'avifaune ne présente que de faibles enjeux sur la ZIP nord.

■ Migration prénuptiale (zone sud)

Cette partie présente les résultats d’investigation obtenus durant la période de migration prénuptiale des oiseaux sur la zone sud.

● Inventaires

Carte 43- Occupation de l’espace par l’avifaune patrimoniale en période de migration prénuptiale - Zone sud p.196

Lors de la sortie consacrée à l’étude de l’avifaune présente en migration prénuptiale, 28 espèces ont été inventoriées, soit une diversité spécifique intermédiaire.

Lors de la période de migration prénuptiale, les espèces présentes en hivernage se retrouvent sur le site. Il s’agit principalement de petits passereaux, en migration rampante ou active ou en alimentation sur les différents milieux présents.

Trois espèces patrimoniales ont été observées :

- Grue cendrée : Deux individus observés survolant la zone d’étude.
- Pic mar : Un individu contacté dans le boisement au sud de la zone d’étude.
- Pic noir : Un contact de l’espèce dans le boisement au sud de la zone d’étude.

Tableau 63. Espèces d’oiseaux inventoriées en période de migration prénuptiale (zone sud)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France De passage	LR Europe	Statut juridique	Directive oiseaux	Effectif
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	-	LC	P	-	1
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	-	LC	P	-	3
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	NA	LC	P	-	2
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	NA	LC	P	-	1
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-	LC	C & N	OII	2
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	NA	LC	P	OII	1
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	-	LC	P	-	2
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	NA	LC	C	OII	1
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	NA	LC	C	OII	7
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	NA	LC	C	OII	30
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	-	LC	P	-	3
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	NA	LC	P	OI	2
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	NA	LC	C	OII	2
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	NA	LC	P	-	2
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	NA	LC	P	-	6
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	-	LC	P	-	1

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France De passage	LR Europe	Statut juridique	Directive oiseaux	Effectif
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	NA	LC	P	-	4
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	-	LC	P	-	1
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	-	LC	P	OI	1
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	-	LC	P	OI	2
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	-	LC	P	-	1
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	NA	LC	C	OII ; OIII	43
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	NA	LC	P	-	7
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	NA	LC	P	-	10
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	NA	LC	P	-	1
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	NA	LC	P	-	1
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	-	LC	P	-	2
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	LC	P	-	3

UICN France / Europe : MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France
Catégories Liste rouge : RE : Disparue en métropole, CR : En danger critique, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.
LR Champagne-Ardenne : FAUVEL, B. (1992). - Les oiseaux de Champagne-Ardenne. Ligue pour la protection des oiseaux/Centre ornithologique Champagne-Ardenne. Bar sur Aube, 291p AS : À surveiller ; AP : À préciser ; R : Rare ; V : Vulnérables ; E : En danger
Statut juridique français : Arrêtés du 17 avril 1981 et du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. P = Protégé ; C = Chassable ; N = Nuisible
Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages. OI = Espèces faisant l'objet de mesures de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS). OII = Espèces pouvant être chassées. OIII = Espèces pouvant être commercialisées.

● Bioévaluation patrimoniale et enjeux (zone sud)

Trois espèces patrimoniales ont été contactées : la Grue cendrée, le Pic mar et Pic noir qui sont tous les trois inscrits à l’annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Ces espèces n’utilise pas ou très peu le site.

En période de migration prénuptiale, l’avifaune ne présente que de faibles enjeux sur la zone d’étude sud.

Projet photovoltaïque au sol
de Maurupt-le-Montois et Pargny-sur-Saulx (51)

Dossier de demande de dérogation
à la protection des espèces

**Occupation de l'espace
par l'avifaune patrimoniale
en période de migration prénuptiale
- zone nord -**

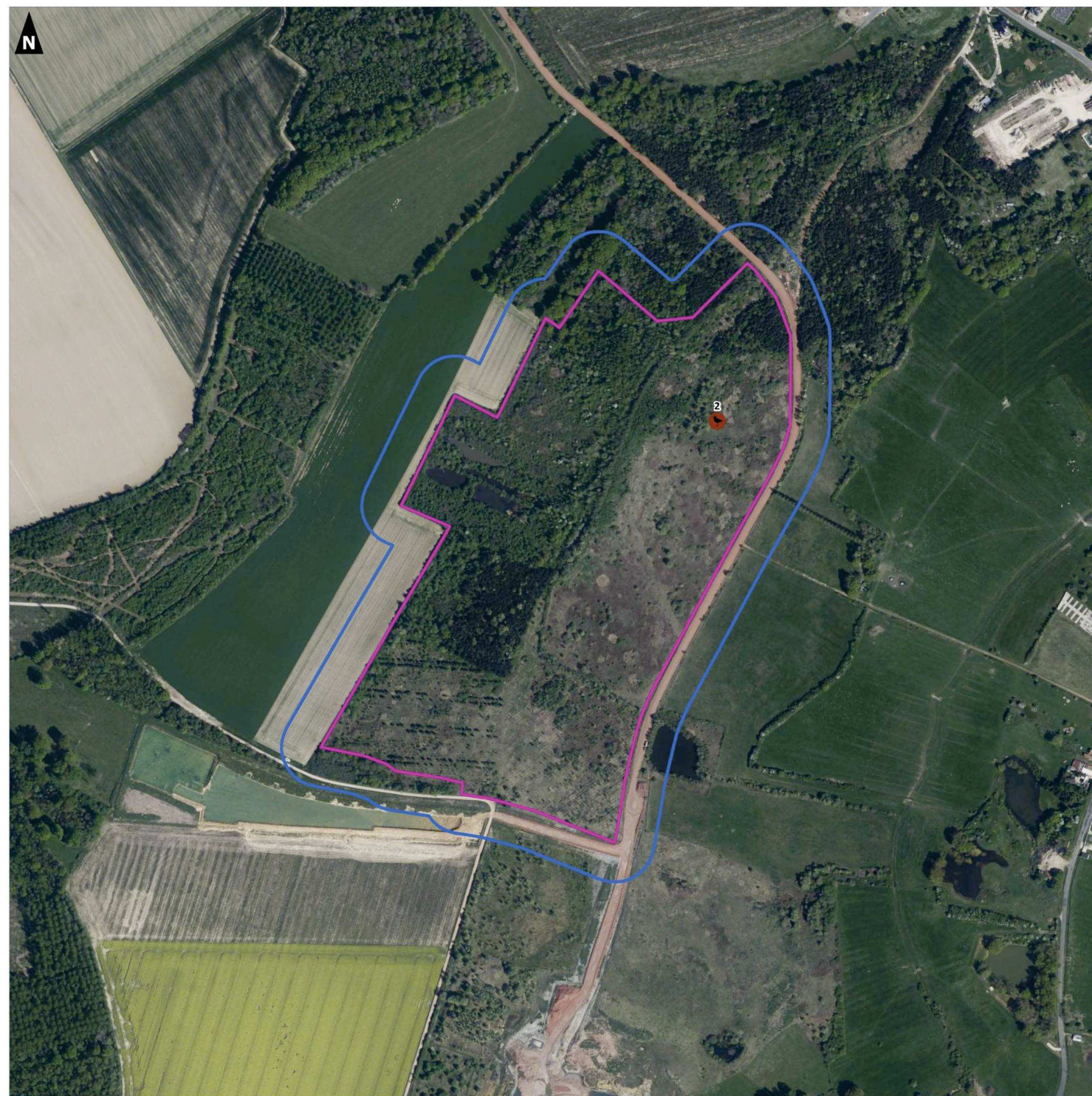
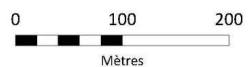
Aires d'étude

-  Zone d'étude
-  Aire d'étude immédiate (50 m)

Espèces

Stationnement

-  Bécassine des marais



Projet photovoltaïque au sol
de Maurupt-le-Montois et Pargny-sur-Saulx (51)

Dossier de demande de dérogation
à la protection des espèces

**Occupation de l'espace
par l'avifaune patrimoniale
en période de migration prénuptiale
- zone sud -**

Aires d'étude

-  Zone d'étude
-  Aire d'étude immédiate (50 m)

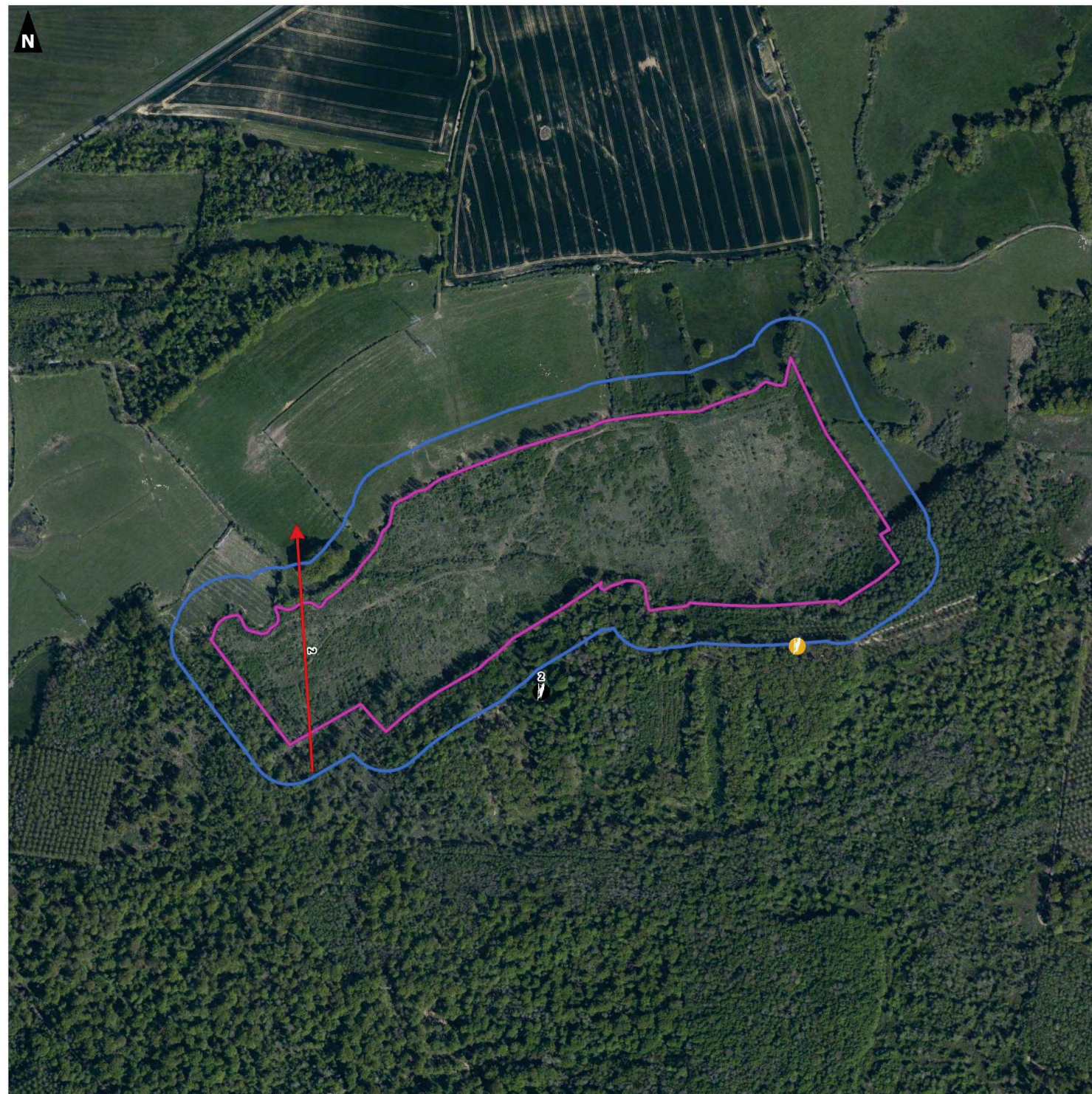
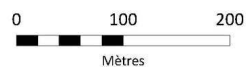
Espèces

Stationnement

-  Pic mar
-  Pic noir

Déplacement

-  Grue cendrée



■ Nidification (zone nord)

● Inventaires

Au cours de la période de nidification, **45 espèces d'oiseaux** ont été inventoriées dont **44 nicheuses potentielles sur l'aire d'étude**, soit une diversité spécifique intermédiaire à importante.

Les espèces se retrouvent principalement dans les **milieux semi-ouverts** que constituent les **zones buissonnantes**, les **friches** mais également dans les **milieux plus arborés** avec la présence de **boisements**.

Carte 44 – Occupation de l'espace par l'avifaune patrimoniale en période de nidification- Zone nord p.207

Tableau 64. Tableau des espèces inventoriées durant la période de nidification dans la ZIP et dans l'AEI (zone nord)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Champagne-Ardenne nicheurs	LR France nicheurs	Statut juridique français	Directive « Oiseaux »	Effectifs
Accenteur mouchet	Prunella modularis	-	LC	P	-	4
Alouette des champs	Alauda arvensis	AS	NT	C	OII	7
Bergeronnette printanière	Motacilla flava flava	-	LC	P	-	1
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	-	VU	P	-	2
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	-	EN	P	-	2
Bruant jaune	Emberiza citrinella	AP	VU	P	-	6
Bruant proyer	Emberiza calandra	AS	LC	P	-	1
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	-	VU	P	-	3
Chouette hulotte	Strix aluco	-	LC	P	-	1
Corneille noire	Corvus corone	-	LC	C & N	OII	4
Coucou gris	Cuculus canorus	-	LC	P	-	1
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	-	LC	C & N	OII	2
Faisan de colchide	Phasianus colchicus	-	LC	C	OII ; OIII	1
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	-	LC	P	-	17
Fauvette des jardins	Sylvia borin	-	NT	P	-	5
Fauvette grisette	Sylvia communis	-	LC	P	-	11
Geai des chênes	Garrulus glandarius	-	LC	C & N	OII	1
Grive musicienne	Turdus philomelos	-	LC	C	OII	8
Hibou moyen-duc	Asio otus	-	LC	P	-	3
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	-	LC	P	-	2
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	-	VU	P	-	11
Locustelle tachetée	Locustella naevia	-	NT	P	-	2

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Champagne-Ardenne nicheurs	LR France nicheurs	Statut juridique français	Directive « Oiseaux »	Effectifs
Loriot d'Europe	Oriolus oriolus	-	LC	P	-	2
Merle noir	Turdus merula	-	LC	C	OII	10
Mésange bleue	Parus caeruleus	-	LC	P	-	2
Mésange charbonnière	Parus major	-	LC	P	-	4
Pic épeiche	Dendrocopos major	-	LC	P	-	1
Pic noir	Dryocopus martius	-	LC	P	OI	1
Pic vert	Picus viridis	AS	LC	P	-	2
Pie bavarde	Pica pica	-	LC	C & N	OII	1
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	V	NT	P	OI	13
Pigeon ramier	Columba palumbus	-	LC	C	OII ; OIII	10
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	-	LC	P	-	4
Pipit des arbres	Anthus trivialis	-	LC	P	-	11
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	-	NT	P	-	5
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	-	LC	P	-	20
Râle d'eau	Rallus aquaticus	AP	NT	C	OII	2
Rosignol philomèle	Luscinia megarhynchos	-	LC	P	-	6
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	-	LC	P	-	2
Rousserolle effarvatte	Acrocephalus scirpaceus	-	LC	P	-	1
Sarcelle d'hiver	Anas crecca	V	VU	C	OII ; OIII	2
Tarier pâtre	Saxicola torquatus	AS	NT	P	-	7
Torcol fourmilier	Jynx torquilla	V	LC	P	-	5
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	AS	VU	C	OII	6
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	-	LC	P	-	5

UICN France / Europe : MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

Catégories Liste rouge : RE : Disparue en métropole, ■ : En danger critique, ■ : En danger, ■ : Vulnérable, ■ : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.

LR Champagne-Ardenne : FAUVEL, B. (1992). – Les oiseaux de Champagne-Ardenne. Ligue pour la protection des oiseaux/Centre ornithologique Champagne-Ardenne. Bar sur Aube, 291p ■ : À surveiller, ■ : À préciser, ■ : Rare, ■ : Vulnérables, ■ : En danger

Statut juridique français : Arrêtés du 17 avril 1981 et du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. P = Protégé ; C = Chassable ; N = Nuisible

Directive « Oiseaux » n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages. OI = Espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS). OII = Espèces pouvant être chassées. OIII = Espèces pouvant être commercialisées.

Parmi les espèces contactées, dix espèces patrimoniales présentent un statut nicheur certain sur l'aire d'étude immédiate (50 mètres autour du site) (Tableau 65) :

- **L'Alouette des champs** : ce passereau inféodé aux cultures est très souvent contacté dans les milieux agricoles. Il niche probablement en dehors de la ZIP dans **les zones de cultures situées à l'ouest**. Elle est quasi-menacée à l'échelle nationale.
- **Le Bruant des roseaux** : Au moins un couple a été observé sur **les zones buissonnantes** présents au cœur de la ZIP. L'espèce est en danger à l'échelle nationale.
- **Le Bruant jaune** est inscrit dans la liste rouge régionale et est vulnérable sur la liste rouge France. Au moins deux à trois mâles chanteurs ont été contactés sur **les zones buissonnantes et également dans les jeunes plantations** situées au sud.
- **La Fauvette des jardins** : plusieurs mâles chanteurs contactés dans **les zones buissonnantes et lisière de boisement**. Ce passereau est quasi-menacé en France.
- **La Linotte mélodieuse**, a un statut de conservation « vulnérable » sur la liste des oiseaux nicheurs de France. Cette espèce granivore niche dans les **buissons, ronciers ou lisières** et s'alimente dans les milieux ouverts, ici les parcelles de friche.
- **Le Pic vert**, espèce inscrite sur la liste rouge régionale, niche dans les **boisements** de la ZIP.
- **La Pie-grièche écorcheur**, au moins trois couples avec reproduction certaine pour cette espèce qui est inscrite sur la liste rouge régionale, est quasi-menacé en France et inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ». La Pie-grièche écorcheur affectionne **les zones buissonnantes** présentes sur la zone.
- **Le Tarier pâle**, espèce inféodée aux **milieux ouverts avec présence de quelques ligneux**. Il est évalué « quasi-menacé » sur la liste rouge nationale. Au minimum deux couples nichent avec certitude dans zones ouvertes les plus à l'est de la ZIP.
- **Le Torcol fourmilier** est présent dans **les bosquets mais également dans les ligneux entrecoupés de petites zones ouvertes** qui lui sont favorables. Plusieurs mâles chanteurs ont été contactés dans la ZIP. L'espèce est inscrite sur la liste rouge régionale.
- **La Tourterelle des bois** : l'espèce est présente essentiellement dans les **boisements clairs**. Au moins deux mâles chanteurs ont été contactés. L'espèce est inscrite sur la liste rouge régionale et est vulnérable sur la liste rouge nationale.

Deux espèces sont probablement nicheuses sur l'aire d'étude immédiate :

- **Le Bouvreuil pivoine** : L'espèce a été contactée au nord de la ZIP dans **les boisements** qu'elle utilise probablement pour sa reproduction. Le Bouvreuil est vulnérable sur la liste rouge nationale.
- **La Locustelle tachetée** est présente également dans **les zones buissonnantes**, au moins un mâle chanteur a été entendu dans la ZIP. L'espèce est quasi-menacé en France.

Cinq espèces sont possiblement nicheuses dans l'aire d'étude immédiate :

- **Le Bruant proyer** est inscrit sur la liste rouge régionale. Un mâle chanteur cantonné dans **les zones de friches** au centre la ZIP. L'espèce est nicheuse possible.
- **Le Chardonneret élégant** : L'espèce est nicheuse possible dans **les zones de bosquets de feuillus**. Il est vulnérable sur la liste rouge nationale.
- **Le Pic noir** utilise **les boisements de feuillus** comme potentielle zone de reproduction. L'espèce est inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »

- **Pouillot fitis**, plusieurs chanteurs entendus dans la ZIP dans divers milieux, **boisements, ligneux isolés, zones buissonnantes denses**. L'espèce est possiblement nicheuse dans l'aire d'étude.
- **Le Rôle d'eau**, un individu chanteur a été entendu dans un **patch de roselière** présent dans la zone d'étude. Ce type de milieu peut lui être favorable pour sa reproduction. Il est inscrit sur la liste rouge régionale et est quasi-menacé en France.



Photo 37. Pie-grièche écorcheur (jeune individu), sur site le 13 juin 2023

Tableau 65. Liste des espèces patrimoniales recensées dans l’aire d’étude (zone nord)

Espèce	Comportements observés	Patrimonialité	Statut nicheur (ZIP)	Statut nicheur (AEI)
Alouette des champs	Au total, sept observations de l’espèce, la majorité sont des mâles en parade.	NT sur la LR nicheurs France ; AS sur la LR nicheurs régionale	Non nicheur	Nicheur certain
Bouvreuil pivoine	Deux individus observés dans les boisements.	VU sur la LR nicheurs France	Nicheur probable	Nicheur probable
Bruant des roseaux	Un couple observé dans la ZIP.	EN sur la LR nicheurs France	Nicheur certain	Nicheur certain
Bruant jaune	Deux à trois observations de mâle chanteur dans la ZIP.	VU sur la LR nicheurs France AP sur la LR nicheurs régionale	Nicheur certain	Nicheur certain
Bruant proyer	Un mâle chanteur cantonné dans la ZIP.	AS sur la LR régionale	Nicheur possible	Nicheur possible
Chardonneret élégant	Trois individus observés en vol au-dessus de la ZIP.	VU sur la LR nicheurs France	Nicheur possible	Nicheur possible
Fauvette des jardins	Plusieurs mâles chanteurs dans la ZIP.	NT sur la LR nicheurs France	Nicheur certain	Nicheur certain
Linotte mélodieuse	11 observations ont été réalisés, une partie concerne des mâles chanteurs.	VU sur la LR nicheurs France	Nicheur certain	Nicheur certain
Locustelle tachetée	Au moins un mâle chanteur dans les zones buissonnantes de la ZIP.	NT sur la LR nicheurs France	Nicheur probable	Nicheur probable
Pic noir	Un individu contacté dans le boisement de feuillus au nord	Annexe I Directive « oiseaux »	Nicheur possible	Nicheur possible
Pic vert	Plusieurs contacts de l’espèces dans les boisements	AS sur la LR nicheurs régionale	Nicheur certain	Nicheur certain
Pie-grièche écorcheur	Au moins trois couples avec reproduction certaine dans la ZIP.	Annexe I Directive « oiseaux » NT sur la LR nicheurs France ; V sur la LR nicheurs régionale	Nicheur certain	Nicheur certain
Pouillot fitis	Plusieurs individus observés qui correspondent possiblement à des oiseaux nicheurs ou en halte migratoire.	NT sur la LR nicheurs France	Nicheur possible	Nicheur possible
Râle d’eau	Un individu dans un patch de roselière de la ZIP.	NT sur la LR nicheurs France ; AP sur la LR nicheurs régionale	Nicheur possible	Nicheur possible
Sarcelle d’hiver	Deux individus observés en vol au-dessus de la ZIP.	VU sur la LR nicheurs France ; V sur la LR nicheurs régionale	Non nicheur	Non nicheur
Tarier pâtre	Deux couples ont été observés sur la ZIP.	NT sur la LR nicheurs France ; AS sur la LR nicheurs régionale	Nicheur certain	Nicheur certain
Torcol fourmilier	Plusieurs mâles chanteurs dans la ZIP.	V sur la LR nicheurs régionale	Nicheur certain	Nicheur certain
Tourterelle des bois	Au moins deux mâles chanteurs dans la ZIP.	VU sur la LR nicheurs France ; AS sur la LR nicheurs régionale	Nicheur certain	Nicheur certain

• Bioévaluation patrimoniale et enjeux

Lors des inventaires en période de nidification, **45 espèces d’oiseaux** ont été contactées et observées dont **18 espèces patrimoniales à l’échelle régionale ou nationale**. Parmi les espèces patrimoniales, 10 sont nicheuses

certaines, 2 sont nicheuses probables et 5 sont nicheuses possibles. La Sarcelle d’hiver, non nicheur sur la zone, observée en vol au-dessus de la zone d’étude (Migration tardive, déplacements, chasse, repos, etc.).

• Typologie des espèces rencontrées et aspects quantitatifs

La période de nidification a permis de comptabiliser un total de 217 individus pour 45 espèces. Au niveau quantitatif, les espèces nicheuses présentant les plus gros effectifs sont le Pouillot véloce avec 20 observations et la Fauvette à tête noire avec 17 observations.

Les groupes les plus représentés sont les passereaux avec entre autres le Pouillot véloce (20 observations), la Fauvette à tête noire (17 observations), la Pie-grièche écorcheur (13 observations), la Fauvette grisette (11 observations), la Linotte mélodieuse (11 observations) et le Pipit des arbres (11 observations) (Figure 9).

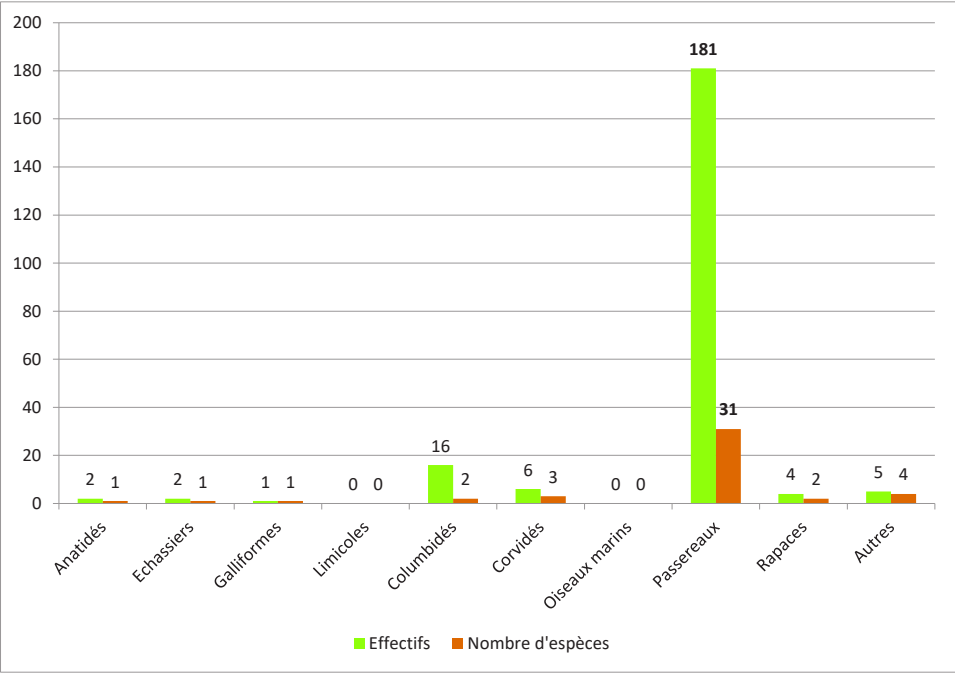


Figure 9. Répartition des effectifs par groupes d’espèces en période de nidification (zone nord)

• Aspect semi quantitatif

Les deux sessions de point d'écoute pour l'étude de l'avifaune nicheuse réalisées le 17 avril et le 15 mai 2023 ont permis de recenser 38 espèces et de caractériser leur fréquence relative dans la ZIP.

Le nombre d'espèces par IPA est compris entre 12 et de 22 avec une moyenne de 16 espèces par point d'écoute (Tableau 66).

Tableau 66. Nombre d'espèces et somme des indices de reproduction maximum par IPA

	Maximum des 2 sessions					
	IPA 1	IPA 2	IPA 3	IPA 4	IPA 5	IPA 6
Indices cumulés	26	15.5	15.5	19	19.5	22
Nombre d'espèces	22	13	12	15	17	18

Fréquence relative :

La fréquence relative reflète la distribution (répartition étendue ou limitée) des espèces contactées lors des deux sessions de points d'écoute dans la ZIP (Tableau 67).

Les espèces les plus fréquemment rencontrées (50% < FR > 100%) concernent des espèces essentiellement communes que l'on retrouve dans les milieux arborés ou buissonnants telles que l'Accenteur mouchet, la Fauvette à tête noire, le Pouillot véloce, le Pouillot fitis, le Bruant jaune, le Pinson des arbres, la Pie-grièche écorcheur, la Grive musicienne, le Rossignol philomèle, le Pipit des arbres, le Torcol fourmilier ou le Troglodyte mignon. Sont aussi contactées des espèces spécialistes des milieux agricoles ouverts et semi-ouverts comme l'Alouette des champs. Enfin, sont retrouvées des espèces plus généralistes telles que le Merle noir, le Pigeon ramier.

Dans le cortège des espèces moins fréquemment rencontrées (0% < Fr > 50%) figurent des oiseaux des milieux arborés ou buissonnants principalement généralistes : le Bruant des roseaux, la Fauvette des jardins, la Locustelle tachetée, le Pic vert, le Tarier pâtre ou la Tourterelle des bois. Des espèces des milieux agricoles ouverts et semi-ouverts sont aussi retrouvées telles que la Linotte mélodieuse. Mais également des espèces de milieux humides (roselière) comme le Râle d'eau.

Densité relative :

La densité relative correspond à l'indice cumulé rapporté au nombre de point d'écoute. Elle traduit l'abondance de chaque espèce dans la ZIP (Tableau 67).

Les densités maximum (d > 1) concernent 7 espèces : la Fauvette à tête noire, la Fauvette grisette, la Grive musicienne, le Merle noir, le Pigeon ramier, le Pipit des arbres et le Pouillot véloce.

Les densités élevées (0,5 < d < 1) concernent 10 espèces : l'Accenteur mouchet, l'Alouette des champs, le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse, la Pie-grièche écorcheur, le Pinson des arbres, le Pouillot fitis, le Rossignol philomèle, le Torcol fourmilier et le Troglodyte mignon.

Les densités faibles (d < 0,5) concernent 21 espèces : la Bergeronnette printanière, le Bruant des roseaux, le Chardonneret élégant, la Corneille noire, le Coucou gris, l'Etourneau sansonnet, le Faisan de Colchide, la Fauvette

des jardins, le Geai des chênes, l'Hypolaïs polyglotte, la Locustelle tachetée, le Lorient d'Europe, la Mésange bleue, la Mésange charbonnière, le Pic épeiche, le Pic vert, la Pie bavarde, le Râle d'eau, le Rougegorge familier, le Tarier pâtre et la Tourterelle des bois.

Tableau 67. Résultat des sessions d'Indices Ponctuels d'Abondance (fréquence relative et densité relative)

Espèce	Maximum des deux sessions						Fréquence relative	Densité relative
	IPA 1	IPA 2	IPA 3	IPA 4	IPA 5	IPA 6		
Accenteur mouchet	1	-	0	1	0	1	50,0%	0,50
Alouette des champs	1	1	0	1	0	1	66,7%	0,67
Bergeronnette printanière	0	0	0	0	0	1,5	16,7%	0,08
Bruant des roseaux	0	0	0	0,5	0	0	16,7%	0,08
Bruant jaune	0	1	1	1	0	0	50,0%	0,50
Chardonneret élégant	1	0,5	0	0	0	0	33,3%	0,25
Corneille noire	0,5	0	0	0	1	0	33,3%	0,25
Coucou gris	0	0	0	0	1	0	16,7%	0,17
Etourneau sansonnet	0	0	0	0	0	1	16,7%	0,17
Faisan de Colchide	0,5	0	0	0	0	0	16,7%	0,08
Fauvette à tête noire	1	1	2	1	2	2	100,0%	1,50
Fauvette des jardins	0	0	0	0	1	1	33,3%	0,33
Fauvette grisette	1	1	0	2	1	1	83,3%	1,00
Geai des chênes	0	0	0	0	0,5	0	16,7%	0,08
Grive musicienne	1,5	2	1	2	0	0	66,7%	1,08
Hypolaïs polyglotte	1	0	0	1	0	0	33,3%	0,33
Linotte mélodieuse	2,5	0	0	0	0	0,5	33,3%	0,50
Locustelle tachetée	1	0	0	0	0	0	16,7%	0,17
Lorient d'Europe	0	0	1	0	0	1	33,3%	0,33
Merle noir	1,5	1	1	0	1	2	83,3%	1,08
Mésange bleue	0	1	0	0	1	0	33,3%	0,33
Mésange charbonnière	0	1	0	0	1	0	33,3%	0,33
Pic épeiche	0	0	0	0	0,5	0	16,7%	0,08
Pic vert	2	0	0	0	0	0	16,7%	0,33
Pie bavarde	0	0	0	0,5	0	0	16,7%	0,08
Pie-grièche écorcheur	0,5	1	0	2	0	1	66,7%	0,75
Pigeon ramier	1	0	1,5	1	1,5	1	83,3%	1,00
Pinsons des arbres	1	0	1	0	0	1,5	50,0%	0,58
Pipit des arbres	2	3	1	2	0	1	83,3%	1,50
Pouillot fitis	1	0	1	0	1	1	66,7%	0,67

Espèce	Maximum des deux sessions							Fréquence relative	Densité relative
	IPA 1	IPA 2	IPA 3	IPA 4	IPA 5	IPA 6			
Pouillot véloce	1	1	2	2	2	2,5	100,0%	1,75	
Râle d'eau	0	0	0	1	0	0	16,7%	0,17	
Rossignol philomèle	2	0	2	0	1	0	50,0%	0,83	
Rougegorge familier	0	0	0	0	2	0	16,7%	0,33	
Tarier pâtre	0	0	0	1	0	0	16,7%	0,17	
Torcol fourmilier	0	1	0	0	1	1	50,0%	0,50	
Tourterelle des bois	1	0	1	0	0	0	33,3%	0,33	
Troglodyte mignon	1	0	0	0	1	2	50,0%	0,67	

Fonctionnalité du site

Déplacements locaux :

Aucun couloir de passage ne peut être privilégié en période de reproduction. Des déplacements locaux sont généralement courts ou itinérants et concernent des trajets au sein des friches, buissons (déplacement entre secteur de nidification et zones de recherche alimentaire) mais également entre les friches et les milieux arborés et buissonnants.

Zones de stationnement et de nidification :

Les secteurs semi ouverts composés de buisson dense et de ligneux isolés constituent des zones de nidification notamment pour un grand nombre d'espèces comme le Bruant jaune, le Bruant des roseaux, la Locustelle tachetée, la Pie-grièche écorcheur ou le Tarier père. Elles offrent également des zones de chasse et de nourrissage pour les rapaces, les corvidés et autres passereaux nichant dans les boisements périphériques (Fauvette des jardins, Pic vert, Linotte mélodieuse, Torcol fourmilier, Tourterelle des bois).

Synthèse (zone nord)

La période de nidification a permis d'inventorier **45 espèces, soit une richesse spécifique considérée comme importante étant donnée la taille du site.**

Parmi les espèces contactées, **18 sont patrimoniales** car inscrites sur la liste rouge nationale ou régionale ou à l'annexe OI de la Directive « Oiseaux ». Dans ce groupe, **10 sont nicheuses certaines, 2 sont nicheuses probables et 5 sont nicheuses possibles.**

Les **zones semi-ouvertes** (mégaphorbiaie, zones buissonnantes) accueillent une grande partie des espèces du site avec pour comme espèces les plus patrimoniales : la Pie-grièche écorcheur, le Bruant des roseaux, le Bruant jaune. Ces habitats servent autant de **zones de nidification que de zones de recherche alimentaire** pour les espèces nicheuses et itinérantes. Ils présentent ainsi des **enjeux forts.**

La proximité des **boisements de feuillus** et leurs lisières contribue à **l'augmentation de la richesse spécifique** en amenant des espèces spécialistes de ces milieux. Ils représentent un site non négligeable de reproduction pour par exemple le Pic noir, la Tourterelle des bois ou encore le Torcol fourmilier. La partie présente dans l'aire d'étude immédiate **présente des enjeux forts.**

Les boisements de conifères présents dans la ZIP apportent les espèces classiques de ce type de milieux. Ces secteurs présentent des **enjeux modérés.**

■ Nidification (zone sud)

• Inventaires

Au cours de la période de nidification, **42 espèces d'oiseaux** ont été inventoriées dont **40 nicheuses potentielles sur l'aire d'étude**, soit une diversité spécifique intermédiaire à importante.

Les espèces se retrouvent principalement dans les **milieux semi-ouverts** que constituent les **zones buissonnantes**, les **friches** mais également dans les **milieux plus arborés** avec la présence de **boisements**.

Carte 45- Occupation de l'espace par l'avifaune patrimoniale en période de nidification - Zone sud p.207

Tableau 68. Tableau des espèces inventoriées durant la période de nidification sur le site sud et dans l'AEI (zone sud)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Champagne-Ardenne nicheurs	LR France nicheurs	Statut juridique français	Directive « Oiseaux »	Effectifs
Accenteur mouchet	Prunella modularis	-	LC	P	-	4
Bondrée apivore	Pernis apivorus	AP	LC	P	OI	1
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	-	VU	P	-	4
Bruant jaune	Emberiza citrinella	AP	VU	P	-	10
Buse variable	Buteo buteo	-	LC	P	-	1
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	-	VU	P	-	4
Chouette hulotte	Strix aluco	-	LC	P	-	1
Corneille noire	Corvus corone	-	LC	C & N	OII	2
Coucou gris	Cuculus canorus	-	LC	P	-	1
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	-	LC	C & N	OII	14
Faisan de colchide	Phasianus colchicus	-	LC	C	OII ; OIII	1
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	-	LC	P	-	14
Fauvette babillarde	Sylvia curruca	AS	LC	P	-	2
Fauvette des jardins	Sylvia borin	-	NT	P	-	6
Fauvette grisette	Sylvia communis	-	LC	P	-	10
Geai des chênes	Garrulus glandarius	-	LC	C & N	OII	2
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	-	LC	P	-	2
Grive musicienne	Turdus philomelos	-	LC	C	OII	2
Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes	-	LC	P	-	2
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	-	LC	P	-	6
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	-	VU	P	-	1
Locustelle tachetée	Locustella naevia	-	NT	P	-	5

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Champagne-Ardenne nicheurs	LR France nicheurs	Statut juridique français	Directive « Oiseaux »	Effectifs
Loriot d'Europe	Oriolus oriolus	-	LC	P	-	1
Merle noir	Turdus merula	-	LC	C	OII	7
Mésange bleue	Parus caeruleus	-	LC	P	-	5
Mésange boréale	Parus montanus	-	VU	P	-	2
Mésange charbonnière	Parus major	-	LC	P	-	7
Milan noir	Milvus migrans	V	LC	P	OI	1
Pic épeiche	Dendrocopos major	-	LC	P	-	2
Pic épeichette	Dendrocopos minor	AS	VU	P	-	1
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	V	NT	P	OI	1
Pigeon ramier	Columba palumbus	-	LC	C	OII ; OIII	10
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	-	LC	P	-	6
Pipit des arbres	Anthus trivialis	-	LC	P	-	1
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	-	NT	P	-	3
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	-	LC	P	-	10
Rosignol philomèle	Luscinia megarhynchos	-	LC	P	-	5
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	-	LC	P	-	1
Torcol fourmilier	Jynx torquilla	V	LC	P	-	3
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	AS	VU	C	OII	4
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	-	LC	P	-	3
Verdier d'Europe	Carduelis chloris	-	VU	P	-	1

UICN France / Europe : MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

Catégories Liste rouge : RE : Disparue en métropole, ■ : En danger critique, ■ : En danger, ■ : Vulnérable, ■ : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.

LR Champagne-Ardenne : FAUVEL, B. (1992). – Les oiseaux de Champagne-Ardenne. Ligue pour la protection des oiseaux/Centre ornithologique Champagne-Ardenne. Bar sur Aube, 291p ■ : À surveiller ; ■ : À préciser ; ■ : Rare ; ■ : Vulnérables ; ■ : En danger

Statut juridique français : Arrêtés du 17 avril 1981 et du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. P = Protégé ; C = Chassable ; N = Nuisible

Directive « Oiseaux » n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages. OI = Espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS). OII = Espèces pouvant être chassées. OIII = Espèces pouvant être commercialisées.

Parmi les espèces contactées, huit espèces patrimoniales présentent un statut nicheur certain sur l'aire d'étude immédiate (50 mètres autour du site) (8) :

- **Le Bruant jaune** est inscrit dans la liste rouge régionale et est vulnérable sur la liste rouge France. Au moins quatre mâles chanteurs ont été contactés sur les **zones buissonnantes et également dans les jeunes plantations** de la zone.
- **Fauvette babillarde** : Potentiellement deux individus différents contactés dans les **grandes zones buissonnantes denses**. L'espèce est inscrite sur la liste rouge régionale.

- **La Fauvette des jardins** : plusieurs mâles chanteurs contactés dans **les zones buissonnantes et lisière de boisement**. Ce passereau est quasi-menacé en France.
- **La Linotte mélodieuse**, a un statut de conservation « vulnérable » sur la liste des oiseaux nicheurs de France. Cette espèce granivore niche dans les **buissons, ronciers ou lisières** et s'alimente dans les milieux ouverts, ici les parcelles de friche.
- **La Locustelle tachetée** est présente également dans **les zones buissonnantes**, plusieurs mâle chanteur ont été entendus dans sur site. L'espèce est quasi-menacé en France.
- **La Mésange boréale** est vulnérable sur la liste rouge nationale. Deux individus différents contactés, l'espèce est présente principalement dans les **ripisylves** de la zone.
- **Le Torcol fourmilier** est présent dans les **zones buissonnantes denses entrecoupés de ligneux** qui lui sont favorables. Au moins deux mâles chanteurs ont été contactés au sien de la zone d'étude. L'espèce est inscrite sur la liste rouge régionale.
- **La Tourterelle des bois** : l'espèce est présente essentiellement dans les **boisements clairs et haies arborescentes**. Au moins trois mâles chanteurs ont été contactés. L'espèce est inscrite sur la liste rouge régionale et est vulnérable sur la liste rouge nationale.

Quatre espèces sont probablement nicheuses sur l'aire d'étude immédiate :

- **Le Bouvreuil pivoine** : L'espèce a été contactée à plusieurs reprises proches des **boisements** au sud de la zone qu'elle utilise pour sa reproduction. Le Bouvreuil est vulnérable sur la liste rouge nationale.
- **Le Pic épeichette** est vulnérable sur la liste rouge régionale et nationale. Un individu a été contacté en **lisière du boisement** situé au sud.
- **La Pie-grièche écorcheur** : un mâle observé dans **les zones buissonnantes** du site ou il niche probablement. Cette espèce est inscrite sur la liste rouge régionale, est quasi-menacé en France et inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».
- **Le Verdier d'Europe** est vulnérable sur la liste rouge nationale. Un individu chanteur a été contacté dans **la ripisylve du cours d'eau** présent au nord.

Deux espèces sont possiblement nicheuses dans l'aire d'étude immédiate :

- **Le Chardonneret élégant** : L'espèce est nicheuse possible dans **les zones de bosquets de feuillus**. Il est vulnérable sur la liste rouge nationale.
- **Pouillot fitis**, plusieurs chanteurs entendus dans la zone d'étude, dans divers milieux, **ligneux isolés, zones buissonnantes denses**. L'espèce est possiblement nicheuse dans l'aire d'étude.



Photo 38. Mésange boréale, sur site le 17 avril 2023

Liste des espèces patrimoniales recensées dans l'aire d'étude (zone sud)

Espèce	Comportements observés	Patrimonialité	Statut nicheur (aire d'étude)	Statut nicheur (AEI)
Bondrée apivore	Un individu de passage au-dessus de la zone, possiblement un oiseau en migration	Annexe I Directive « oiseaux » AP sur la LR nicheurs régionale	Non nicheur	Non nicheur
Bouvreuil pivoine	Plusieurs individus porches des boisements	VU sur la LR nicheurs France	Nicheur probable	Nicheur certain
Bruant jaune	Au moins quatre mâles chanteurs sur la zone d'étude	VU sur la LR nicheurs France AP sur la LR nicheurs régionale	Nicheur certain	Nicheur certain
Chardonneret élégant	Quatre individus observés en vol au-dessus du site d'étude	VU sur la LR nicheurs France	Nicheur possible	Nicheur possible
Fauvette babillarde	Deux contacts de l'espèce dans la zone d'étude.	AS sur la LR nicheurs régionale	Nicheur certain	Nicheur certain
Fauvette des jardins	Plusieurs mâles chanteurs dans la zone d'étude.	NT sur la LR nicheurs France	Nicheur certain	Nicheur certain
Linotte mélodieuse	Un mâle chanteur dans la zone d'étude.	VU sur la LR nicheurs France	Nicheur certain	Nicheur certain
Locustelle tachetée	Plusieurs mâles chanteurs dans les zones buissonnantes de la zone d'étude.	NT sur la LR nicheurs France	Nicheur certain	Nicheur certain
Mésange boréale	Deux mâles chanteurs dans les ripisylves de la zone d'étude.	VU sur la LR nicheurs France	Nicheur certain	Nicheur certain
Milan noir	Un individu en vol au-dessus de la zone d'étude.	Annexe I Directive « oiseaux » V sur la LR nicheurs régionale	Non nicheur	Non nicheur
Pic épeichette	Un contact de l'espèce en limite de la zone d'étude.	VU sur la LR nicheurs France AS sur la LR nicheurs régionale	Nicheur probable	Nicheur probable
Pie-grièche écorcheur	Un mâle observé dans une zone favorable pour sa nidification.	Annexe I Directive « oiseaux » NT sur la LR nicheurs France ; V sur la LR nicheurs régionale	Nicheur probable	Nicheur probable
Pouillot fitis	Plusieurs individus observés qui correspondent possiblement à des oiseaux nicheurs ou en halte migratoire.	NT sur la LR nicheurs France	Nicheur possible	Nicheur possible
Torcol fourmilier	Au moins deux mâles chanteurs dans la zone d'étude.	V sur la LR nicheurs régionale	Nicheur certain	Nicheur certain
Tourterelle des bois	Au moins trois mâles chanteurs dans la zone d'étude.	VU sur la LR nicheurs France ; AS sur la LR nicheurs régionale	Nicheur certain	Nicheur certain
Verdier d'Europe	Un mâle chanteur en bord de la zone d'étude.	VU sur la LR nicheurs France	Nicheur certain	Nicheur certain

Bioévaluation patrimoniale et enjeux

Lors des inventaires en période de nidification, **42 espèces d'oiseaux** ont été contactées et observées dont **16 espèces patrimoniales à l'échelle régionale ou nationale**. Parmi les espèces patrimoniales, 8 sont nicheuses certaines, 4 sont nicheuses probables et 2 sont nicheuses possibles. La Bondrée apivore et le Milan noir, non nicheurs sur la zone, observés en vol au-dessus de la zone d'étude (Migration tardive, déplacements, chasse, repos, etc.).

Typologie des espèces rencontrées et aspects quantitatifs

La période de nidification a permis de comptabiliser un total de 169 individus pour 42 espèces. Au niveau quantitatif, les espèces nicheuses présentant les plus gros effectifs sont la Fauvette à tête noire et l'Etourneau sansonnet avec 14 observations chacun.

Les groupes les plus représentés sont les passereaux avec entre autres la Fauvette à tête noire (14 observations), l'Etourneau sansonnet (14 observations), le Bruant jaune (10 observations), la Fauvette grisette (10 observations), le Pigeon ramier (10 observations) et le Pouillot véloce (10 observations) (Figure 10).

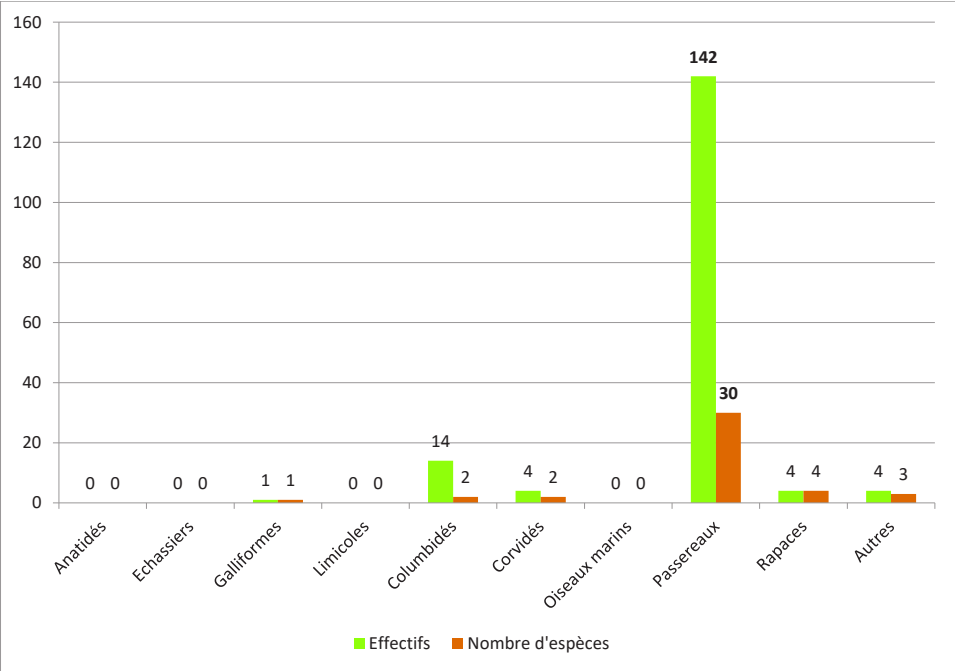


Figure 10. Répartition des effectifs par groupes d'espèces en période de nidification (zone sud)

• Aspect semi quantitatif

Les deux sessions de point d'écoute pour l'étude de l'avifaune nicheuse réalisées le 17 avril et le 15 mai 2023 ont permis de recenser 37 espèces et de caractériser leur fréquence relative dans la zone d'étude.

Le nombre d'espèces par IPA est compris entre 16 et de 24 avec une moyenne de 20 espèces par point d'écoute (Tableau 69).

Tableau 69. Nombre d'espèces et somme des indices de reproduction maximum par IPA (zone sud)

	Maximum des 2 sessions			
	IPA 1	IPA 2	IPA 3	IPA 4
Indices cumulés	22	27,5	22,5	22
Nombre d'espèces	22	24	16	18

Fréquence relative :

La fréquence relative reflète la distribution (répartition étendue ou limitée) des espèces contactées lors des deux sessions de points d'écoute au sein de la zone d'étude (Tableau 70).

Les espèces les plus fréquemment rencontrées (50% < FR > 100%) concernent des espèces essentiellement communes que l'on retrouve dans les milieux arborés ou buissonnants telles que, la Fauvette à tête noire, la Fauvette grisette, l'Hypolaïs polyglotte, le Pouillot véloce ou le Bruant jaune. Enfin, sont retrouvées des espèces plus généralistes telles que le Merle noir, le Pigeon ramier ou le Pinson des arbres.

Dans le cortège des espèces moins fréquemment rencontrées (0% < Fr > 50%) figurent des oiseaux des milieux arborés ou buissonnants principalement généralistes, le Bouvreuil pivoine, le Chardonneret élégant, le Pouillot fitis, le Torcol fourmilier, la Tourterelle des bois ou le Verdier d'Europe. Des espèces des milieux agricoles ouverts et semi-ouverts sont aussi retrouvées telles que la Linotte mélodieuse.

Densité relative :

La densité relative correspond à l'indice cumulé rapporté au nombre de point d'écoute. Elle traduit l'abondance de chaque espèce dans le secteur d'étude sud (Tableau 70).

Les densités maximum (d > 1) concernent 7 espèces : l'Etourneau sansonnet, la Fauvette à tête noire, la Fauvette grisette, l'Hypolaïs polyglotte, la Mésange charbonnière, le Pigeon ramier et le Pouillot véloce.

Les densités élevées (0,5 < d < 1) concernent 8 espèces : l'Accenteur mouchet, le Bruant jaune, la Fauvette des jardins, la Locustelle tachetée, le Merle noir, la Mésange bleue, le Pinson des arbres et le Rossignol philomèle

Les densités faibles (d < 0,5) concernent 22 espèces : le Bouvreuil pivoine, la Buse variable, le Chardonneret élégant, la Corneille noire, le Coucou gris, le Faisan de Colchide, la Fauvette babillarde, le Geai des chênes, le Grimpereau des jardins, la Grive musicienne, le Grosbec casse-noyaux, la Linotte mélodieuse, le Lorient d'Europe, le Milan noir, le Pic épeiche, le Pipit des arbres, le Pouillot fitis, le Rougegorge familier, le Torcol fourmilier, la Tourterelle des bois, le Troglodyte mignon et le Verdier d'Europe.

Tableau 70. Résultat des sessions d'Indices Ponctuels d'Abondance (fréquence relative et densité relative) (zone sud)

Espèce	Maximum des deux sessions					
	IPA 1	IPA 2	IPA 3	IPA 4	Fréquence relative	Densité relative
Accenteur mouchet	1	1	1	0	75,0%	0,75
Bouvreuil pivoine	1	1	0	0	50,0%	0,50
Bruant jaune	1	1	1,5	0	75,0%	0,88
Buse variable	0	0	0	0,5	25,0%	0,13
Chardonneret élégant	1	1	0	0	50,0%	0,50
Corneille noire	0,5	0	0	0,5	50,0%	0,25
Coucou gris	0	1	0	0	25,0%	0,25
Etourneau sansonnet	0,5	1	4	0	75,0%	1,38
Faisan de Colchide	0,5	0	0	0	25,0%	0,13
Fauvette à tête noire	2,5	1	2	3	100,0%	2,13
Fauvette babillarde	0	1	0	0	25,0%	0,25
Fauvette des jardins	0	1	1	1	75,0%	0,75
Fauvette grisette	2	2	1	1	100,0%	1,50
Geai des chênes	0,5	0	0	0,5	50,0%	0,25
Grimpereau des jardins	0	1	0	1	50,0%	0,50
Grive musicienne	0	1	1	0	50,0%	0,50
Grosbec casse-noyaux	0,5	0	0	0	25,0%	0,13
Hypolaïs polyglotte	1	1	2	2	100,0%	1,50
Linotte mélodieuse	0	0	0	1	25,0%	0,25
Locustelle tachetée	1	1	1	0	75,0%	0,75
Lorient d'Europe	0	1	0	0	25,0%	0,25
Merle noir	1	0	0,5	1	75,0%	0,63
Mésange bleue	1,5	0	0	1	50,0%	0,63
Mésange charbonnière	0	1	1	3	75,0%	1,25
Milan noir	0	0,5	0	0	25,0%	0,13
Pic épeiche	0,5	0	0	0,5	50,0%	0,25
Pigeon ramier	1	2	1,5	2	100,0%	1,63
Pinsons des arbres	0	1	1	1	75,0%	0,75
Pipit des arbres	1	0	0	0	25,0%	0,25
Pouillot fitis	0	2	0	0	25,0%	0,50
Pouillot véloce	1	2	2	1	100,0%	1,50
Rossignol philomèle	1	1	1	0	75,0%	0,75
Rougegorge familier	0	0	0	1	25,0%	0,25
Torcol fourmilier	0	1	1	0	50,0%	0,50
Tourterelle des bios	1	0	0	1	50,0%	0,50

Espèce	Maximum des deux sessions					
	IPA 1	IPA 2	IPA 3	IPA 4	Fréquence relative	Densité relative
Troglodyte mignon	1	1	0	0	50,0%	0,50
Verdier d'Europe	0	0	1	0	25,0%	0,25

• Fonctionnalité du site

Déplacements locaux :

Aucun couloir de passage ne peut être privilégié en période de reproduction. Des déplacements locaux sont généralement courts ou itinérants et concernent des trajets au sein des friches, buissons (déplacement entre secteur de nidification et zones de recherche alimentaire) mais également entre les friches et les milieux arborés et buissonnants.

Zones de stationnement et de nidification :

Les secteurs semi ouverts composés de buisson dense et de ligneux isolés constituent des zones de nidification notamment pour un grand nombre d'espèces comme le Bruant jaune, la Fauvette babillarde et des jardins, la Locustelle tachetée, le Torcol fourmilier. Elles offrent également des zones de chasse et de nourrissage pour les rapaces, les corvidés et autres passereaux nichant dans les boisements périphériques (Bouvreuil pivoine, Tourterelle des bois).

Synthèse (zone sud)

La période de nidification a permis d'inventorier **42 espèces, soit une richesse spécifique considérée comme importante étant donnée la taille du site.**

Parmi les espèces contactées, **16 sont patrimoniales** car inscrites sur la liste rouge nationale ou régionale ou à l'annexe OI de la Directive « Oiseaux ». Dans ce groupe, **8 sont nicheuses certaines, 4 sont nicheuses probables et 2 sont nicheuses possibles.**

Les **zones semi-ouvertes** (mégaphorbiaie, zones buissonnantes) accueillent une grande partie des espèces du site avec pour comme espèces les plus patrimoniales : le Bruant jaune, la Fauvette babillarde, la Fauvette des jardins, la Linotte mélodieuse, la Locustelle tachetée, le Torcol fourmilier. Ces habitats servent autant de **zones de nidification que de zones de recherche alimentaire** pour les espèces nicheuses et itinérantes. Ils présentent ainsi des **enjeux forts.**

La proximité des **boisements de feuillus** et leurs lisières contribue à **l'augmentation de la richesse spécifique** en amenant des espèces spécialistes de ces milieux. Ils représentent un site non négligeable de reproduction pour par exemple la Tourterelle des bois ou encore le Bouvreuil pivoine. La partie présente dans l'aire d'étude immédiate **présente des enjeux forts.**

Les secteurs buissonnants très denses présents dans la zone d'étude sud apportent les espèces classiques de ce type de milieux. Ces secteurs présentent des **enjeux modérés.**

Projet photovoltaïque au sol
de Maurupt-le-Montois et Pargny-sur-Saulx (51)

Dossier de demande de dérogation
à la protection des espèces

**Occupation de l'espace
par l'avifaune patrimoniale
en période de nidification
- zone nord -**

Aires d'étude

- Zone d'étude
- Aire d'étude immédiate (50 m)

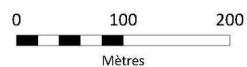
Espèces

Stationnement

- Alouette des champs
- Bouvreuil pivoine
- Bruant des roseaux
- Bruant jaune
- Bruant proyer
- Fauvette des jardins
- Linotte mélodieuse
- Locustelle tachetée
- Pic noir
- Pic vert
- Pie-grièche écorcheur
- Pouillot fitis
- Râle d'eau
- Tarier pâle
- Torcol fourmilier
- Tourterelle des bois

Déplacement

- Chardonneret élégant
- Linotte mélodieuse
- Sarcelle d'hiver



Projet photovoltaïque au sol
de Maurupt-le-Montois et Pargny-sur-Saulx (51)

Dossier de demande de dérogation
à la protection des espèces

**Occupation de l'espace
par l'avifaune patrimoniale
en période de nidification
- zone sud -**

Aires d'étude

- Zone d'étude
- Aire d'étude immédiate (50 m)

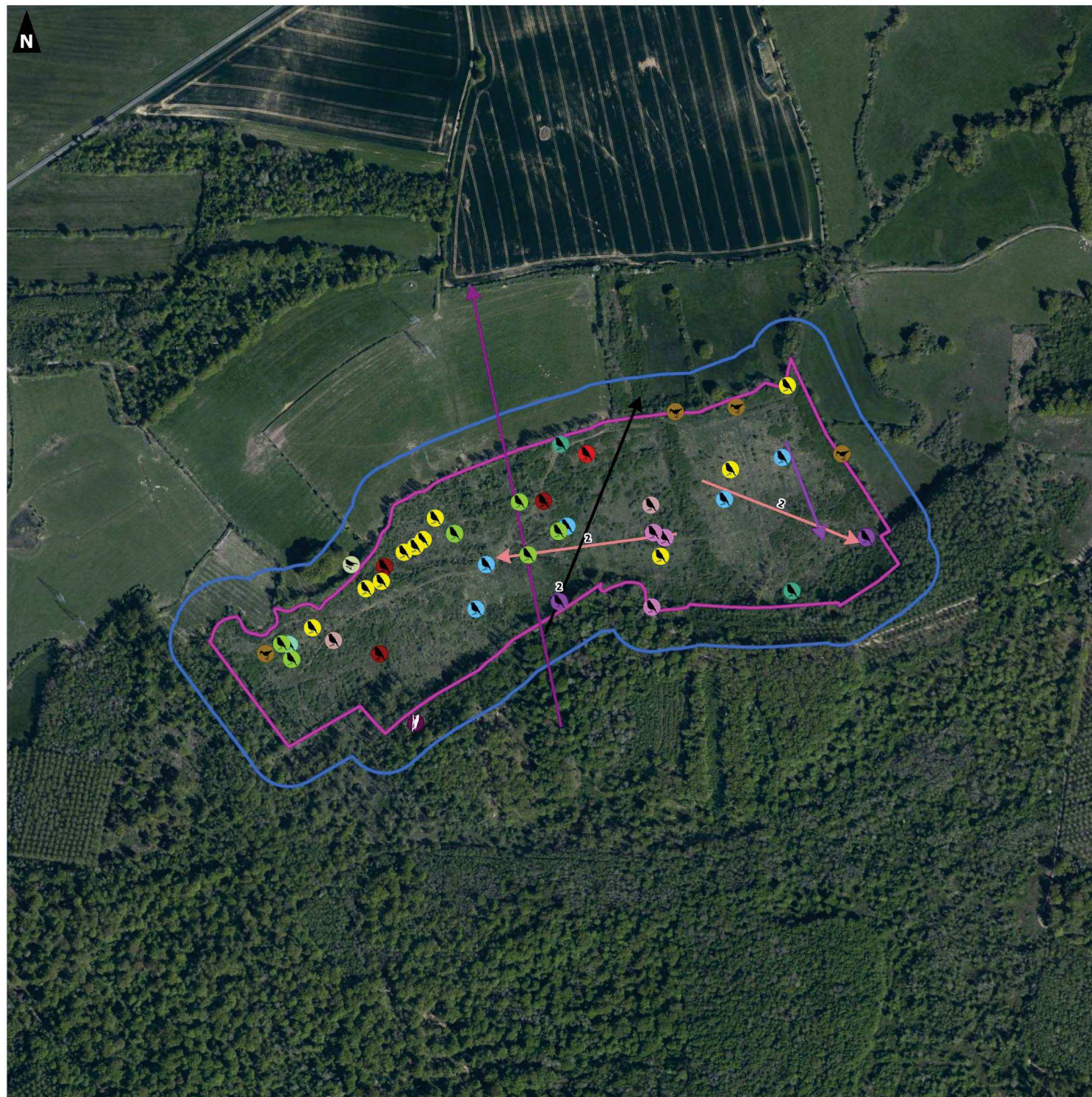
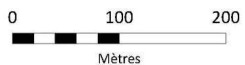
Espèces

Stationnement

- Bouvreuil pivoine
- Bruant jaune
- Fauvette babillarde
- Fauvette des jardins
- Linotte mélodieuse
- Locustelle tachetée
- Mésange boréale
- Pic épeichette
- Pie-grièche écorcheur
- Pouillot fitis
- Torcol fourmilier
- Tourterelle des bois
- Verdier d'Europe

Déplacement

- ➔ Bondrée apivore
- ➔ Bouvreuil pivoine
- ➔ Chardonneret élégant
- ➔ Milan noir



Projet photovoltaïque au sol
de Maurupt-le-Montois et Pargny-sur-Saulx (51)

Dossier de demande de dérogation
à la protection des espèces

Enjeux avifaunistiques
- zone nord -

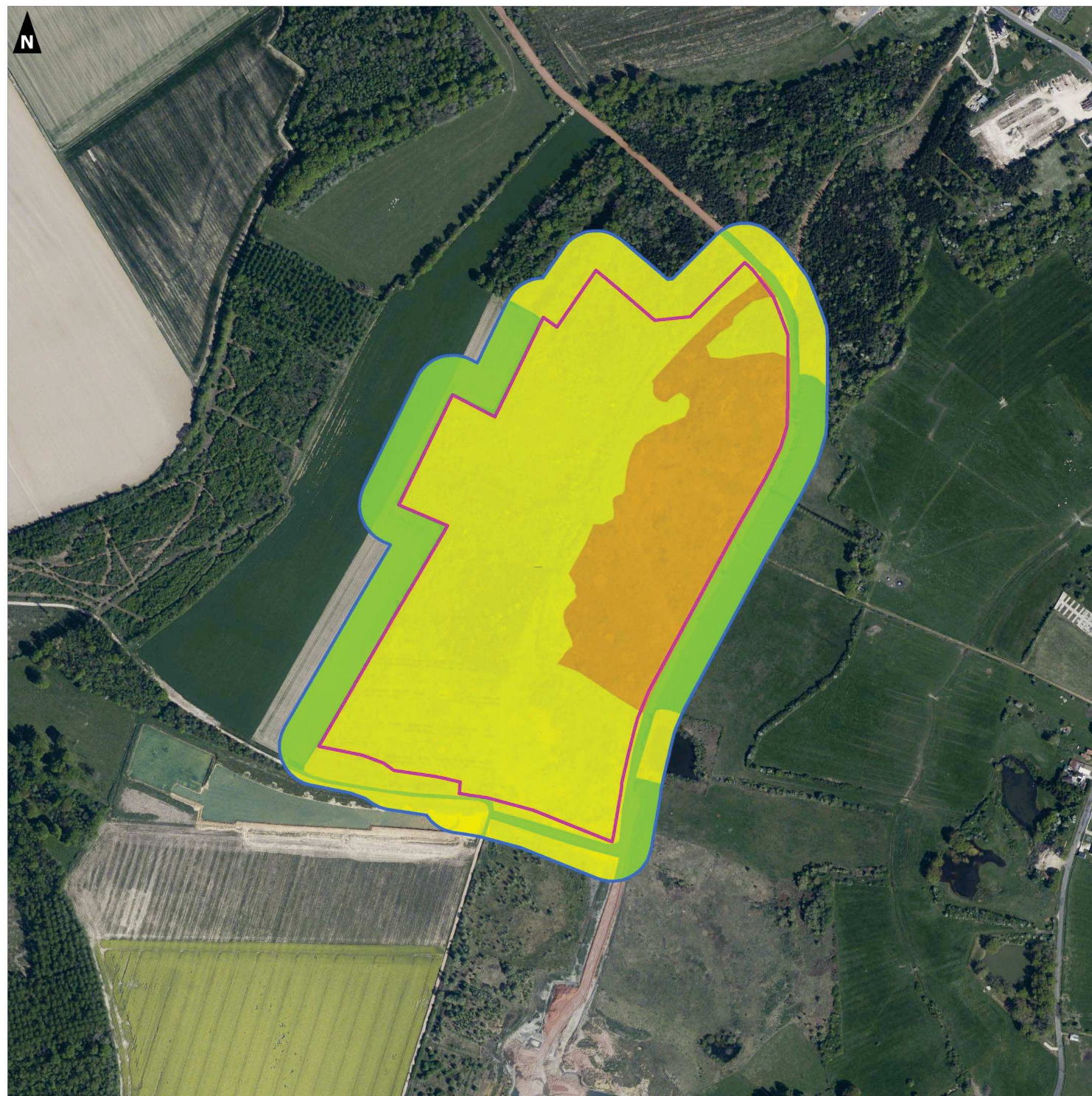
Aires d'étude

-  Zone d'étude
-  Aire d'étude immédiate (50 m)

Niveau de l'enjeu

-  Fort
-  Modéré
-  Faible

0 100 200
Mètres



Projet photovoltaïque au sol
de Maurupt-le-Montois et Pargny-sur-Saulx (51)

Dossier de demande de dérogation
à la protection des espèces

Enjeux avifaunistiques
- zone sud -

Aires d'étude

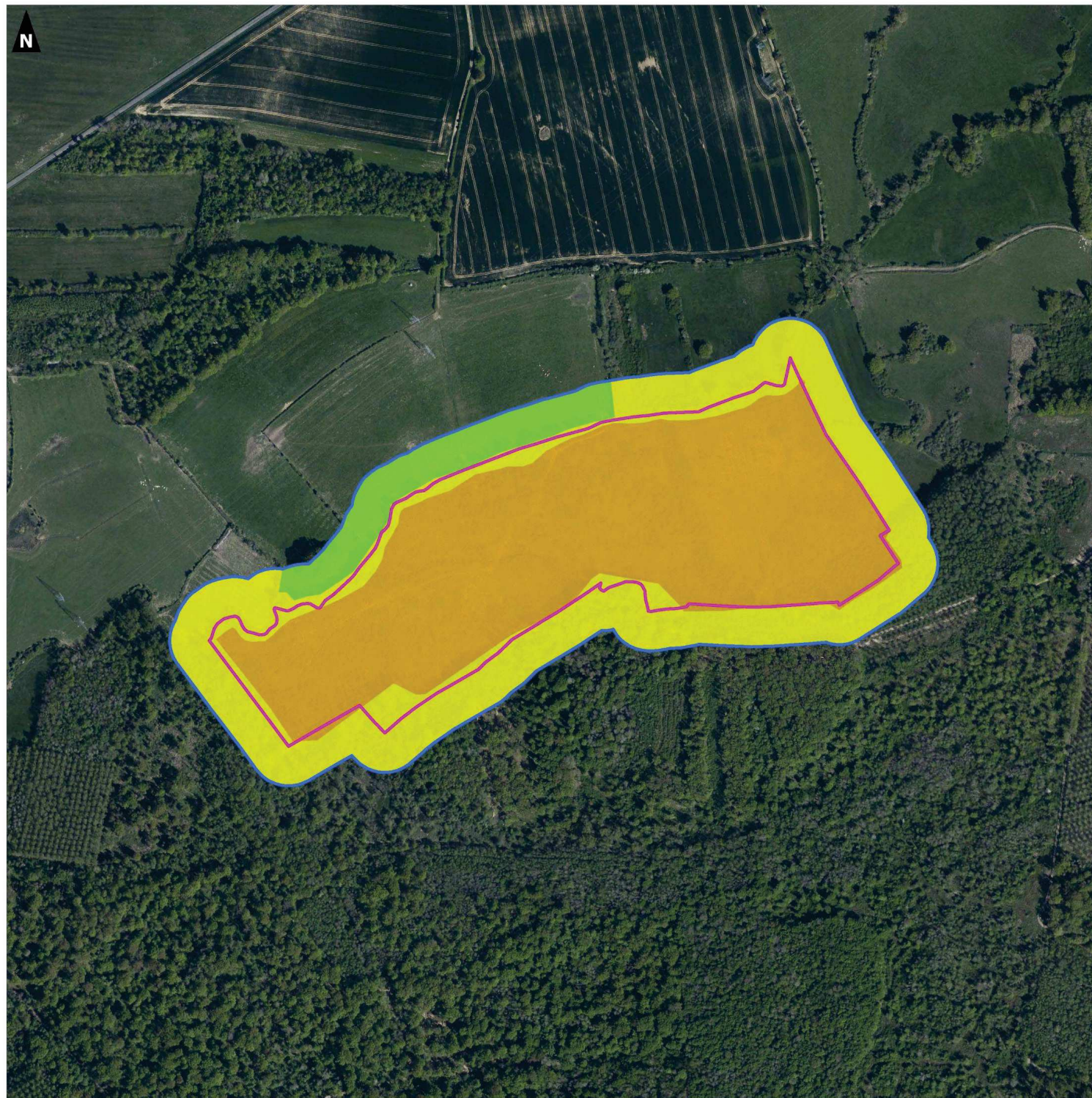
-  Zone d'étude
-  Aire d'étude immédiate (50 m)

Niveau de l'enjeu

-  Fort
-  Modéré
-  Faible

0 100 200

Mètres



3.5.5 Mammifères terrestres

3.5.5.1 Données bibliographiques

■ Bases de données de l'INPN et de Faune Champagne-Ardenne

Durant les trente dernières années, **33 espèces** ont été recensées sur les communes de Maurupt-le-Montois, Pargny-sur-Saulx, Blesme et Saint-Lumier-la-Populeuse. **Six espèces sont protégées** ainsi que leurs habitats : le Campagnol amphibie, le Chat forestier, la Crossope aquatique, l'Écureuil roux, le Hérisson d'Europe et le Muscardin. Le Muscardin figure en annexe que le directive Habitats. Le Campagnol amphibie est vulnérable à l'échelle nationale, le Campagnol terrestre et le Putois d'Europe sont quasi-menacés. Le Campagnol amphibie est en danger en Champagne-Ardenne, le Chat forestier et la Crossope aquatique sont vulnérables en Champagne-Ardenne.

Tableau 71. Données bibliographiques des mammifères terrestres – INPN et FCA

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR CA	LR France	LR Europe	Statut juridique	Directive habitats
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	AS	LC	LC	-	-
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	AS	LC	LC	-	-
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste	-	LC	LC	-	-
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	E	NT	VU	Art. 2	-
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	-	LC	LC	-	-
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	-	LC	LC	-	-
<i>Microtus subterraneus</i>	Campagnol souterrain	-	LC	LC	-	-
<i>Arvicola amphibius</i>	Campagnol fouisseur	-	LC	LC	-	-
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	-	LC	-	-	-
<i>Felis silvestris</i>	Chat forestier	V	LC	LC	Art. 2	-
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	-	LC	LC	-	-
<i>Crociodura leucodon</i>	Crociodure leucode	-	NT	LC	-	-
<i>Crociodura russula</i>	Crociodure musette	-	LC	LC	-	-
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique	V	LC	LC	Art. 2	-
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	AS	LC	LC	Art. 2	-
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	-	LC	LC	Art. 2	-
<i>Mustela erminea</i>	Hermine	AS	LC	LC	-	-
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	-	NT	NT	-	-
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	-	LC	NT	-	-
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	AS	LC	LC	-	-
<i>Glis glis</i>	Loir gris	-	LC	LC	-	-
<i>Martes martes</i>	Martre des pins	AS	LC	LC	-	-
<i>Apodemus flavicollis</i>	Mulot à collier	-	LC	LC	-	-
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	-	LC	LC	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR CA	LR France	LR Europe	Statut juridique	Directive habitats
<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée	-	LC	LC	-	-
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	AS	LC	LC	Art. 2	Ann IV
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	-	NA	-	-	-
<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons	-	LC	LC	-	-
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	-	NA	-	-	-
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	LC	LC	-	-
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	-	LC	LC	-	-
<i>Mus musculus</i>	Souris grise	-	LC	LC	-	-
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	-	LC	LC	-	-

R France : UICN France, SFEPM, et ONCFS, 2017. La Liste rouge des espèces menacées en France – Mammifères.

Catégories Liste rouge : **RE** : Disparue en métropole, **E** : En danger critique, **EN** : En danger, **VU** : Vulnérable, **NT** : Quasi-menacée, **LC** : Préoccupation mineure, **DD** : Données insuffisantes, **NA** : Non applicable.

LR Champagne-Ardenne : BECU, D., FAUVEL, B., COPPA, G., BROUILLARD, Y., GALAND, N., HERVE, C. et GUIOT, C., 2007. Liste rouge de Champagne-Ardenne – Mammifères. 2007.

AS : A surveiller ; **AP** : A préciser ; **R** : Rare ; **V** : Vulnérables ; **E** : En danger

Statut juridique français : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Art. 2** : protection des individus et des habitats.

Directive « Habitats » n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ann. II : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. Ann. IV : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. Ann. V : Espèces dont le prélèvement dans la nature est susceptible de mesures de gestion

■ Données de la campagne de prospections de 2018

Une première étude a été menée dans le même périmètre par le bureau d'études ECR Environnement. Les données de leurs campagnes d'inventaires concernant les mammifères terrestres figurent ci-après.

Quatre espèces de mammifères terrestres ont été comptabilisées, aucune n'est protégée et/ou menacée.

Tableau 72. Données bibliographiques des mammifères terrestres – ECR Environnement

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR CA	LR France	LR Europe	Statut juridique	Directive habitats
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	-	LC	-	-	-
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	-	LC	LC	-	-
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	LC	LC	-	-
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	-	LC	LC	-	-

R France : UICN France, SFEPM, et ONCFS, 2017. La Liste rouge des espèces menacées en France – Mammifères.

Catégories Liste rouge : **RE** : Disparue en métropole, **E** : En danger critique, **EN** : En danger, **VU** : Vulnérable, **NT** : Quasi-menacée, **LC** : Préoccupation mineure, **DD** : Données insuffisantes, **NA** : Non applicable.

LR Champagne-Ardenne : BECU, D., FAUVEL, B., COPPA, G., BROUILLARD, Y., GALAND, N., HERVE, C. et GUIOT, C., 2007. Liste rouge de Champagne-Ardenne – Mammifères. 2007.

AS : A surveiller ; **AP** : A préciser ; **R** : Rare ; **V** : Vulnérables ; **E** : En danger

Statut juridique français : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Art. 2** : protection des individus et des habitats.

Directive « Habitats » n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ann. II : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. Ann. IV : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. Ann. V : Espèces dont le prélèvement dans la nature est susceptible de mesures de gestion

■ Mammifère terrestre (zone nord)

● Inventaires

Huit espèces de mammifères terrestres ont été recensées dans l’aire d’étude immédiate. Parmi elles, une espèce vulnérable sur la liste rouge régionale ; le Chat forestier et trois espèces sont inscrites sur la liste rouge de Champagne-Ardenne, avec un statut « à surveiller » : le Blaireau européen (*Meles meles*), le Lièvre d’Europe (*Lepus europaeus*) et la Martre des pins (*Martes martes*).

Ces mammifères ont été contactés avec des observations directes et indirectes (traces, piège photographique). Le piège photo étant situé en bordure du fossé qui traverse la zone et du boisement de conifères à l’ouest. Certains espaces présents sur la zone sont déterminants pour la présence de ces espèces comme les boisements, les fourrés et les espaces plus ouverts pour les zones de chasse. La majorité des habitats du site présente des enjeux relatifs aux mammifères faibles. Les enjeux sont modérés sur les boisements et les fourrés.

Plusieurs vidéos de chat forestier ont été enregistrées montrant différents individus.

Tableau 73. Espèces de mammifères terrestres observées (zone nord)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR régionale	Statut juridique	Directive habitats
Blaireau européen	<i>Meles mele</i>	LC	AS	-	-
Chat forestier	<i>Felis silvestris</i>	LC	V	Art. 2	-
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	LC	-	-	-
Lièvre d’Europe	<i>Lepus europaeus</i>	LC	AS	-	-
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	LC	AS	-	-
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	NA	-	-	-
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC	-	-	-
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	LC	-	-	-

Légende : voir tableau précédent

● Bioévaluation patrimoniale

Une espèce contactée est protégée ; le Chat forestier, qui est également vulnérable sur la liste régionale.

Synthèse (zone nord)

Huit espèces de mammifères ont été relevées grâce au piège photographique. Les milieux comme les boisements, les fourrés sont déterminants pour ces espèces, leur fournissant nourriture et cachettes pour passer la journée : ils présentent des enjeux modérés. Le reste du site est en enjeu faible : il est susceptible d’être parcouru par des espèces notamment de nuit en recherche alimentaire.



Photo 39. Chat forestier (piège photo) sur site le 8 avril 2023

■ **Mammifère terrestre (zone sud)**

● **Inventaires**

Cinq espèces de mammifères terrestres ont été recensées dans l’aire d’étude immédiate. Parmi elles, espèce est inscrite sur la liste rouge de Champagne-Ardenne, avec un statut « à surveiller » : le Blaireau européen (*Meles meles*).

Ces mammifères ont été contactés avec des observations directes et indirectes (traces, piège photographique). Traces sur l’ensemble du site. Certains espaces présents sur la zone sont déterminants pour la présence de ces espèces comme les boisements, les fourrés et les espaces plus ouverts pour les zones de chasse. La majorité des habitats du site présente des enjeux relatifs aux mammifères faibles. Les enjeux sont modérés sur les boisements.

Tableau 74. Espèces de mammifères terrestres observées (zone nord)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR régionale	Statut juridique	Directive habitats
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	LC	AS	-	-
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	LC	-	-	-
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	LC	-	-	-
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC	-	-	-
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	LC	-	-	-

Légende : voir tableau précédent

● **Bioévaluation patrimoniale**

Aucune des espèces contactées n’est protégée. Seule le Blaireau européen présente un statut défavorable sur la liste rouge régionale.

Synthèse (zone sud)

Cinq espèces de mammifères ont été relevées grâce aux observations de terrain. Les milieux comme les boisements sont déterminants pour ces espèces, leur fournissant nourriture et cachettes pour passer la journée : ils présentent des enjeux modérés. Le reste du site est en enjeu faible : il est susceptible d’être parcouru par des espèces notamment de nuit en recherche alimentaire.

3.5.6 Chiroptères

3.5.6.1 Données bibliographiques

■ Bases de données de l'INPN et de Faune Champagne-Ardenne

Durant les vingt dernières années, **6 espèces** ont été recensées sur les communes de Maurupt-le-Montois, Pargny-sur-Saulx, Blesme et Saint-Lumier-la-Populeuse. Elles sont pour **l'ensemble protégées, inscrites en annexes de la directive Habitats et figurant sur la liste rouge de Champagne-Ardenne. Trois espèces figurent sur la liste rouge nationale** : le Noctule commune, vulnérable, la Pipistrelle commune et la Sérotine commune, quasi-menacées.

Tableau 75. Données bibliographiques des chiroptères – INPN et FCA.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR CA	LR France	LR Europe	Statut juridique	Directive habitats	PNA
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	AS	LC	LC	Art. 2	Ann. IV	-
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	AP	LC	-	Art. 2	Ann. IV	-
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	AS	LC	-	Art. 2	Ann. IV	-
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	V	VU	LC	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	AS	NT	-	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	AS	NT	-	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire

UICN France : UICN France, SFEPM, et ONCFS, 2017. La Liste rouge des espèces menacées en France – Mammifères. 2017.

Catégories Liste rouge : **RE** : Disparue en métropole, **CR** : En danger critique, **EN** : En danger, **VU** : Vulnérable, **NT** : Quasi-menacée, **LC** : Préoccupation mineure, **DD** : Données insuffisantes, **NA** : Non applicable.

Liste rouge Champagne-Ardenne : BECU, D., FAUVEL, B., COPPA, G., BROUILLARD, Y., GALAND, N., HERVE, C. et GUIOT, C., 2007. Liste rouge de Champagne-Ardenne – Mammifères. 2007.

AS : À surveiller ; **AP** : À préciser ; **R** : Rare ; **V** : Vulnérables ; **E** : En danger

Statut juridique français : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Art. 2** : protection des individus et des habitats.

Directive « Habitats » n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. **Ann. II** : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. **Ann. IV** : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.

PNA : Plan National d'Action

■ Données de la campagne de prospections de 2018

Une première étude a été menée dans le même périmètre par le bureau d'études ECR Environnement. Les données de leurs campagnes d'inventaires concernant les chiroptères figurent ci-après.

Deux espèces ont été comptabilisées : un Murin indéterminé (toutes les espèces de Murin sont inscrites à la Directive Habitats Faune Flore et protégées au niveau national) et la Pipistrelle commune, inscrite à la Directive Habitats Faune Flore, protégée au niveau national, quasi-menacée sur la liste rouge nationale et à surveiller en Champagne-Ardenne.

Tableau 76. Données bibliographiques des chiroptères – ECR Environnement.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR CA	LR France	LR Europe	Statut juridique	Directive habitats	PNA
<i>Myotis sp.</i>	Murin indéterminé	-	-	-	-	-	-
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	AS	NT	-	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire

UICN France : UICN France, SFEPM, et ONCFS, 2017. La Liste rouge des espèces menacées en France – Mammifères. 2017.

Catégories Liste rouge : **RE** : Disparue en métropole, **CR** : En danger critique, **EN** : En danger, **VU** : Vulnérable, **NT** : Quasi-menacée, **LC** : Préoccupation mineure, **DD** : Données insuffisantes, **NA** : Non applicable.

Liste rouge Champagne-Ardenne : BECU, D., FAUVEL, B., COPPA, G., BROUILLARD, Y., GALAND, N., HERVE, C. et GUIOT, C., 2007. Liste rouge de Champagne-Ardenne – Mammifères. 2007.

AS : À surveiller ; **AP** : À préciser ; **R** : Rare ; **V** : Vulnérables ; **E** : En danger

Statut juridique français : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Art. 2** : protection des individus et des habitats.

Directive « Habitats » n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. **Ann. II** : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. **Ann. IV** : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.

PNA : Plan National d'Action

3.5.6.2 Investigations de terrains – Zone nord

Deux enregistreurs ont été installés sur la zone d'étude lors de la période de parturition (du 20 juin au 26 juin 2023). Le premier était situé en lisière d'une plantation de pin noir, à proximité de friches prairial et de zones humides comme un ruisseau à herbiers libres flottants ou d'une roselière inondée. Le deuxième se situait quant à lui près d'une roselière sèche, d'une saulaie blanche pionnière avec une mare temporaire, d'une Aulnaie-frênaie du bord des eaux lentes et d'une friche prairial humide.

Carte 4 : Localisation des inventaires faunistiques - Zone d'étude nord (ZIP)p 27

■ Espèces contactées

Au total, sur les deux points d'enregistrements, quatorze espèces ont été relevées en période de parturition.

Parmi ces 14 espèces, six figurent sur la liste rouge nationale : la Noctule commune est classée vulnérable, tandis que le Murin de Bechstein, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Nathusius et la Sérotine commune sont évalués quasi-menacés.

De plus, le Grand Rhinolophe, le Murin de Bechstein, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Nathusius et la Sérotine commune figurent comme étant des espèces prioritaires sur le Plan Nation d'Action en faveur des chiroptères.

Tableau 77. Espèces de chiroptères identifiées sur le site nord de Maurupt-le-Montois – Période de parturition 2023

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR France	Statut juridique	Directive Habitats	PNA
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	LC	Art. 2	Ann. II et IV	
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	LC	Art. 2	Ann. II et IV	
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	LC	Art. 2	Ann. II et IV	Espèce prioritaire
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	LC	Art. 2	Ann. IV	
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	LC	Art. 2	Ann. IV	
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	NT	Art. 2	Ann. II et IV	Espèce prioritaire

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR France	Statut juridique	Directive Habitats	PNA
<i>Myotis alcaethoe</i>	Murin d'Alcaethoé	LC	Art. 2	Ann. IV	
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	LC	Art. 2	Ann. IV	
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	LC	Art. 2	Ann. IV	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	NT	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire

UICN France : UICN France, SFEPM, et ONCFS, 2017. La Liste rouge des espèces menacées en France – Mammifères. 2017.

Catégories Liste rouge : **RE** : Disparue en métropole, **CR** : En danger critique, **EN** : En danger, **VU** : Vulnérable, **NT** : Quasi-menacée, **LC** : Préoccupation mineure, **DD** : Données insuffisantes, **NA** : Non applicable.

Statut juridique français : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Art. 2** : protection des individus et des habitats.

Directive « Habitats » n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. **Ann. II** : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. **Ann. IV** : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.

PNA : Plan National d'Action

■ Comparaison de l'activité et de la diversité spécifique par point

- Point 1 – (Point sud de la zone nord) En lisière d'une plantation de pin noir et à proximité de friche prairial, d'un ruisseau et d'une roselière inondée

En période de parturition, six espèces ont été identifiées au niveau de la plantation de pin noir au sud du site. S'ajoutent à ces dernières des contacts de sérotines ou noctules non identifiées, de murins non identifiés, de pipistrelles non identifiées et d'oreillards non identifiés.

Parmi les espèces identifiées, plusieurs sont ubiquistes et peuvent exploiter plusieurs milieux différents pour la chasse ou leurs gîtes. Ainsi, la Sérotine commune est une espèce de plaine se retrouvant dans les campagnes ou les zones urbaines. Elle préfère ainsi pour la chasse les milieux ouverts mixtes, affectionnant les bocages, les prairies, les zones humides, les lisières... Les deux espèces de Noctules et la Pipistrelle commune utilisent aussi grandement les prairies comme celles retrouvées sur le site.

D'autres espèces sont aussi capable d'exploiter les milieux forestiers, comme la Pipistrelle commune qui peut chasser jusque dans les forêts de résineux et la Noctule commune qui peut mener des incursions dans les forêts bien dégagées. D'autres sont encore plus inféodées aux milieux forestiers, comme la Noctule de Leisler qui chasse assez régulièrement dans les forêts ou la Pipistrelle de Nathusius et le Murin de Natterer qui utilisent principalement les forêts pour leurs activités. Les Noctules utilisent aussi principalement des gîtes forestiers (loge de pics...).

Les milieux humides présent à proximité du point 1 constituent aussi des sites de chasse important pour plusieurs espèces, comme la Noctule de Leisler qui apprécie les eaux calmes et la Pipistrelle de Nathusius que l'on voit souvent sur les prairies humides et les roselières.

L'espèce présentant les plus importants niveaux d'activités est la Noctule commune, avec un niveau d'activité maximal fort d'après le référentiel Vigie-chiro. La Noctule de Leisler, la Sérotine commune et la Pipistrelle commune montrent des niveaux d'activité maximaux modérés. Le Murin de Natterer, la Pipistrelle de Nathusius et l'Oreillard non identifié présentent une activité maximale faible.

Le Murin non identifié, la Noctule commune et la Pipistrelle commune ont été détectés sur l'ensemble des sept nuits du suivi, la Noctule de Leisler lors de 6 nuits. La Sérotine commune, le Murin de Natterer, la Pipistrelle de Nathusius et l'Oreillard non identifié n'ont été détectés que lors de trois nuits.

Tableau 78. Activité chiroptérologique – Parturition – Point 1

Espèces identifiées	Nb de contacts total	Nb de contact maximum/nuît	Nb de contact moyen/nuît	Activité maximale	Nb de nuits avec contact	% de nuit de présence
Murin de Natterer	3	1	0,4	Faible	3	43%
Murin non identifié	27	5	3,9	-	7	100%
Noctule de Leisler	17	5	2,4	Modéré	6	86%
Noctule commune	432	117	61,7	Fort	7	100%
Sérotine commune	7	3	1,0	Modéré	3	43%
Sérotine ou noctule non identifiée	109	29	15,6	-	7	100%
Pipistrelle de Nathusius	3	1	0,4	Faible	3	43%
Pipistrelle commune	654	135	93,4	Modéré	7	100%
Pipistrelle non identifiée	6	3	0,9	-	4	57%
Oreillard non identifié	3	1	0,4	Faible	3	43%

Les niveaux d'activité sont rapportés au référentiel Vigie-Chiro, protocole Point fixe (niveaux allant de faible à fort).

- Point 2 - (Point nord de la zone nord) Une saulaie blanche pionnière, d'une roselière sèche, d'une aulnaie-frênaie et d'une friche prairial humide

En période de parturition, quatorze espèces ont été identifiées au niveau de la saulaie blanche au nord de la zone d'étude et des milieux adjacents. S'ajoutent à ces dernières des contacts de sérotines ou noctules non identifiées, de pipistrelles non identifiées, d'oreillards non identifiés ainsi que de chiroptères non identifiés.

Par rapport à la lisière de l'aulnaie riveraine, les mêmes espèces ont été identifiées sur le point 2. On peut noter cependant la présence du Grand Rhinolophe lors d'une seule nuit sur la période d'écoute. Avec une activité aussi faible, il est probable qu'il n'exploite pas le site comme terrain de chasse au moment de l'inventaire. Mais il s'agit d'une espèce se déplaçant rarement sur de grande distance, il est donc possible qu'il utilise des sites à proximité de la ZIP comme zone de chasse ou de gîte. Cependant, le mode d'émission des ultrasons du Grand Rhinolophe fait qu'il n'est détectable qu'à très faible distance de l'enregistreur (environ 5 mètres). Il est donc possible qu'il soit présent sur le point 1 mais qu'il n'a pas été détecté du fait d'un passage trop lointain du micro.

La majorité des espèces de Murin sont forestières ou apprécient les milieux semi-ouverts à proximités de prairies. La plupart prospectent les feuillages à la recherche de proies qu'ils attrapent au vol ou directement ceux posés sur

les feuilles (glanage). C'est le cas par exemple du Murin de Natterer qui fouille lentement les feuillages grâce à l'écholocalisation pour trouver des proies immobiles. D'autres préfèrent les milieux humides voir aquatiques comme le Murin à moustaches ou le Murin de Daubenton.

D'autres espèces contactées sur ce point apprécient les milieux semi-ouverts, comme l'Oreillard gris et le Grand Rhinolophe, qui chassent dans les feuillages et utilisent les arbres comme perchoir pour détecter les proies passant à proximité. La Barbastelle d'Europe est quant à elle plus forestière et pénètre plus dans les grandes forêts.

Une espèce présente un niveau d'activité très fort d'après le référentiel Vigie-chiro : il s'agit du Murin à moustaches.

Plusieurs espèces présentent une activité maximale forte : le Murin de Bechstein, le Murin de Natterer, la Noctule commune et l'Oreillard gris. La Barbastelle d'Europe, le Murin de Daubenton, le Grand Murin, la Pipistrelle de Nathusius, la Pipistrelle commune et l'Oreillard non déterminé présentent quant à eux une activité maximale modérée. Enfin, le Noctule de Leisler et le Grand Rhinolophe ont une activité maximale faible.

La Noctule commune, la Pipistrelle commune et le Murin non identifié ont été détectés sur l'ensemble des sept nuits du suivi. Le Murin de Natterer et l'Oreillard gris ont été détectés lors de 5 nuits, la Barbastelle d'Europe, la Noctule de Leisler et la Pipistrelle de Nathusius lors de 4 nuits.

Le Grand murin, le Murin d'alcahoé et le Murin à moustaches ont été détectés lors de trois nuits. Le Murin de Bechstein n'est présent que lors de deux nuits. Le Grand Rhinolophe, le Murin de Daubenton et la Sérotine commune n'ont été détectés que lors d'une seule nuit.

Tableau 79. Activité chiroptérologique – Parturition – Point 2

Espèces identifiées	Nb de contacts total	Nb de contact maximum/nuit	Nb de contact moyen/nuit	Activité maximale	Nb de nuits avec contact	% de nuit de présence
Barbastelle d'Europe	9	4	1,3	Modéré	4	57%
Murin d'Alcathoé	12	9	1,7	-	3	43%
Murin de Bechstein	10	6	1,4	Fort	2	29%
Murin de Daubenton	5	5	0,7	Modéré	1	14%
Grand Murin	5	2	0,7	Modéré	3	43%
Murin à moustaches	319	182	45,6	Très fort	3	43%
Murin de Natterer	73	57	10,4	Fort	5	71%
Murin non identifié	23	14	3,3	-	7	100%
Noctule de Leisler	2	2	0,3	Faible	4	57%
Noctule commune	241	141	34,4	Fort	7	100%

Espèces identifiées	Nb de contacts total	Nb de contact maximum/nuit	Nb de contact moyen/nuit	Activité maximale	Nb de nuits avec contact	% de nuit de présence
Sérotine commune	21	21	3,0	-	1	14%
Sérotine ou noctule non identifiée	146	50	20,9	-	7	100%
Pipistrelle de Nathusius	8	8	1,1	Modéré	4	57%
Pipistrelle commune	142	76	20,3	Modéré	7	100%
Pipistrelle non identifiée	5	4	0,7	-	5	71%
Oreillard gris	9	9	1,3	Fort	5	71%
Oreillard non identifié	4	4	0,6	Modéré	5	71%
Grand Rhinolophe	0	0	0,0	Faible	1	14%
Chiroptère non identifié	13	5	1,9	-	5	71%

Les niveaux d'activité sont rapportés au référentiel Vigie-Chiro, protocole Point fixe (niveaux allant de faible à fort).

■ Fonctionnalité de la zone d'étude

La pose de deux enregistreurs sur la zone d'étude au niveau de différents milieux permet ici de comparer la richesse spécifique et l'activité sur ces derniers. Ainsi, deux types de milieux ont été échantillonnés : la lisière d'une plantation de pin noir et à proximité de friche prairial, d'un ruisseau et d'une roselière inondée (point 1) et une saulaie blanche pionnière, d'une roselière sèche, d'une aulnaie-frênaie et d'une friche prairial humide (point 2).

Ainsi, l'enregistreur posé en point 2 a montré une diversité spécifique plus importante que celui positionné en point 1, avec huit espèces supplémentaires : le Grand Rhinolophe, l'Oreillard gris, la Barbastelle d'Europe et cinq autres espèces de Murin : le Murin d'Alcathoé, le Murin de Bechstein, le Murin de Daubenton, le Grand Murin et le Murin à moustaches. De manière générale, six espèces identiques ont été détectées sur les deux points : il s'agit en grande partie d'espèces liées aux milieux forestiers et aquatiques/humides (par exemple la Pipistrelle de Nathusius et le Murin de Daubenton sur le deuxième point) mais également d'espèces liées aux milieux mixtes/semi-ouverts (par exemple le Grand Rhinolophe et le Murin à moustaches) et d'espèces flexibles (par exemple la Sérotine commune et la Pipistrelle commune). Ces milieux sont notamment utilisés pour leur chasse, mais aussi pour les gîtes (notamment par les Noctules).

Concernant l'activité chiroptérologique, celle-ci est plus importante en termes de nombre de contacts au niveau du point 1 : la plantation de pin noir et à proximité de friche prairial, d'un ruisseau et d'une roselière inondée (avec notamment la Pipistrelle commune, espèce la plus active). Cette activité semble plus importante pour les espèces présentes sur les deux sites, la plupart de celles contactés uniquement sur le point 2 ne présente pas un nombre total d'écoute important. Il y a cependant des exceptions comme le Murin à moustaches, le Murin de Bechstein et l'Oreillard gris ; qui présentent une activité élevée. La part de présence sur les nuits d'écoute est pour autant similaire entre les deux points.

La richesse spécifique moins importante sur le point 1 peut s'expliquer par la présence de la plantation de pin noir. En effet, les monocultures accueillent beaucoup moins de biodiversité que des forêts mixtes, ce qui rend ce milieu moins favorable pour les chiroptères. Mais des espèces essentiellement forestières comme le Murin de Natterer apprécient ce type de milieu. Aussi, des espèces généralistes peuvent exploiter cet environnement, comme la Pipistrelle commune, et ce type de boisement plus ouvert peut permettre à des espèces de plus grande taille comme la Sérotine commune ou les Noctules de chasser dans ce milieu. La Noctule de Leisler et la Noctule commune ont également besoin de milieu forestier car elles établissent leurs gîtes principalement en forêt. Ce point se trouve également en lisière et proche d'un ruisseau et d'une roselière inondée. Or les lisières et les zones humides sont très favorables pour les chiroptères qui y trouvent une grande diversité de proie et en grand nombre. Cela peut expliquer le nombre important de contact pour la Noctule commune et la Pipistrelle commune sur ce point.

Le point 2, avec ses environnements mixtes, est plus favorables aux Murins qui partagent plus ou moins les mêmes milieux de chassent. La plupart des espèces préfèrent les environnements mixtes et semi-ouverts avec des prairies et des arbres isolés. De même, la présence de zones humides avec la friche prairial humide et la présence de mares temporaires rendent ce milieu plus favorable pour la plupart des espèces de chiroptères.

Bioévaluation patrimoniale – Zone nord

L'ensemble des espèces contactées sont protégées, ainsi que leurs habitats. Parmi les treize espèces identifiées sur le site, trois sont des espèces d'intérêt communautaire figurant à l'annexe II de la Directive Habitats et huit ont un statut de conservation défavorable sur les listes rouges nationale ou européenne.

Tableau 80. Espèces de chiroptères identifiées sur le site– Ensemble de l'année

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR France	Statut juridique	Directive Habitats	PNA
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	LC	Art. 2	Ann. II et IV	
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	LC	Art. 2	Ann. II et IV	
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	LC	Art. 2	Ann. II et IV	Espèce prioritaire
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	LC	Art. 2	Ann. IV	
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	LC	Art. 2	Ann. IV	
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	NT	Art. 2	Ann. II et IV	Espèce prioritaire
<i>Myotis alcatheae</i>	Murin d'Alcathoe	LC	Art. 2	Ann. IV	
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	LC	Art. 2	Ann. IV	
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	LC	Art. 2	Ann. IV	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	NT	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire

UICN France : UICN France, SFEPM, et ONCFS, 2017. La Liste rouge des espèces menacées en France – Mammifères. 2017.

Catégories Liste rouge : RE : Disparue en métropole, CR : En danger critique, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.

Liste rouge Champagne-Ardenne : BECU, D., FAUVEL, B., COPPA, G., BROUILLARD, Y., GALAND, N., HERVE, C. et GUIOT, C., 2007. Liste rouge de Champagne-Ardenne – Mammifères. 2007.

AS : À surveiller ; AP : À préciser ; R : Rare ; V : Vulnérables ; D : En danger

Statut juridique français : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Art. 2 : protection des individus et des habitats.

Directive « Habitats » n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ann. II : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. Ann. IV : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.

PNA : Plan National d'Action

Synthèse du diagnostic chiroptères – Zone nord

La zone d'étude est utilisée par quatorze espèces de chiroptères. Parmi ces espèces, La Barbastelle d'Europe, le Grand Murin, le Grand Rhinolophe et le Murin de Bechstein présentent un niveau d'enjeu élevé.

La mosaïque de milieux et d'habitats présente sur le site d'étude est propice à l'accueil d'un cortège diversifié de chiroptères. Se retrouvent ainsi des espèces dont la présence et l'activité de chasse est liée aux milieux forestiers et humides (Murin de Daubenton, Pipistrelle de Nathusius, Noctule commune, Noctule de Leisler), des espèces forestières (Murin d'Alcathoe), des espèces affectionnant les milieux mixtes (Barbastelle d'Europe, Grand Rhinolophe, Grand Murin) et des espèces plus flexibles (Pipistrelle commune, Sérotine commune, Oreillard gris). Les zones boisées peuvent fournir des gîtes d'été à de nombreuses espèces parmi celles contactées, comme les deux espèces de Noctules qui établissent leurs gîtes quasi-exclusivement en milieu forestier.

Ainsi, les boisements plus imposants (chênaies, aulnaies-frênaies, saulaies), zones de chasse et de gîtes potentiels présentent des enjeux forts. Leurs lisières (5 mètres) présentent des enjeux modérés.

Les friches, prairies sèches et humides, fourrés et canaux, zones de chasse, présentent des enjeux modérés.

Carte 49 : Enjeux chiroptères – Zone nord p.220

Projet photovoltaïque au sol
de Maurupt-le-Montois et Pargny-sur-Saulx (51)

Dossier de demande de dérogation
à la protection des espèces

Activité des chiroptères en période de parturition
- zone nord -

Aires d'étude

-  Zone d'étude
-  Aire d'étude immédiate (50 m)

Méthode d'inventaire

-  Enregistreur automatique à chiroptères (SM4)

Espèces	Nombre total de contacts enregistrés du 20/06/2023 au 26/06/2023	
	Point d'écoute 1 SUD	Point d'écoute 2 NORD
Barbastelle d'Europe	0	9
Chiroptère sp.	0	13
Murin d'Alcathoe	0	12
Murin à moustaches	0	319
Murin de Bechstein	0	10
Murin de Daubenton	0	5
Murin de Natterer	3	73
Grand murin	0	5
Murin sp.	27	100
Noctule de Leisler	17	22
Noctule commune	432	759
Oreillard gris	0	32
Oreillard indéterminé	3	13
Pipistrelle commune	654	867
Pipistrelle de Nathusius	3	35
Pipistrelle indéterminée	6	18
Sérotine commune	7	21
Sérotine/Noctule	109	146
Grand Rhinolophe	0	1

0 100 200
Mètres

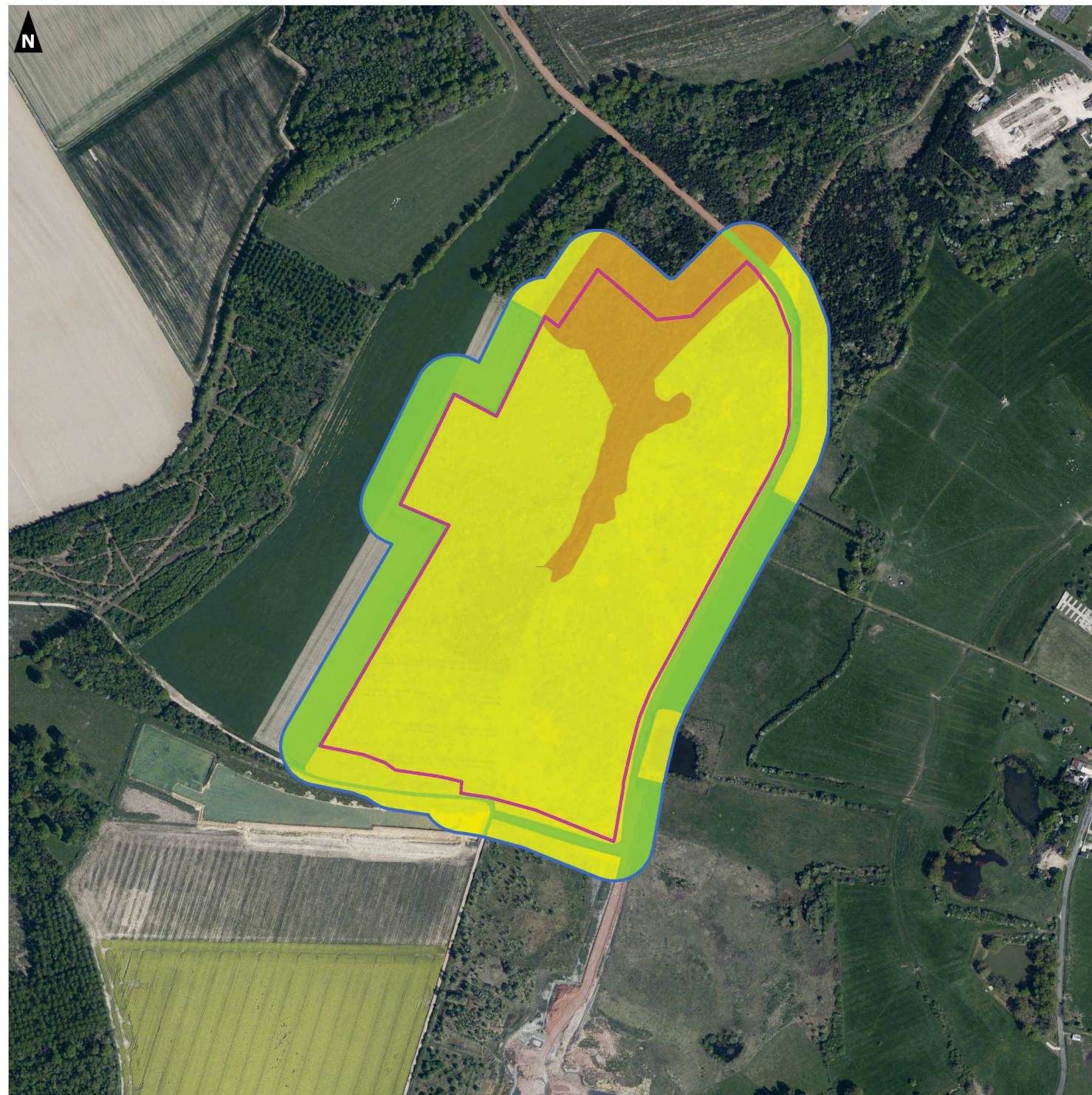
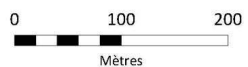


Aires d'étude

-  Zone d'étude
-  Aire d'étude immédiate (50 m)

Niveau de l'enjeu

-  Fort
-  Modéré
-  Faible



3.5.6.3 Investigations de terrains – Zone sud

Deux enregistreurs ont été installés sur la zone d’étude aux mêmes points lors de la période de parturition (du 20 juin au 26 juin 2023). Le premier était situé sur une Cariçaie à laïches des marais et Laïche des rives dont fourré à Saule cendré et accrus de peupliers, à proximité d’une Frênaie-Chênaie et d’un cours d’eau (la Bruxenelle) ; et le deuxième dans un environnement similaire au point 1 avec des mégaphorbiaie à Eupatoire, Chanverine et Liseron des haies.

Carte 5 : Localisation des inventaires faunistiques - Zone d'étude sud p.28

■ Espèces contactées

Au total, sur les deux points d’enregistrements, treize espèces ont été relevées en période de parturition.

Parmi ces 13 espèces, cinq figurent sur la liste rouge nationale : la Noctule commune est classée vulnérable, tandis que la Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Nathusius et la Sérotine commune sont évalués quasi-menacés.

De plus, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Nathusius et la Sérotine commune figurent comme étant des espèces prioritaires sur le Plan Nation d’Action en faveur des chiroptères.

Tableau 81. Espèces de chiroptères identifiées sur le site sud de Maurupt-le-Montois – Période de parturition 2023

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR France	Statut juridique	Directive Habitats	PNA
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	LC	Art. 2	Ann. II et IV	
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	LC	Art. 2	Ann. II et IV	
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	LC	Art. 2	Ann. IV	
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	LC	Art. 2	Ann. II et IV	
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	LC	Art. 2	Ann. IV	
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d’Alcathoe	LC	Art. 2	Ann. IV	
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	LC	Art. 2	Ann. IV	
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	LC	Art. 2	Ann. IV	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	NT	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire

UICN France : UICN France, SFEPM, et ONCFS, 2017. La Liste rouge des espèces menacées en France – Mammifères. 2017.

Catégories Liste rouge : **RE** : Disparue en métropole, **CR** : En danger critique, **EN** : En danger, **VU** : Vulnérable, **NT** : Quasi-menacée, **LC** : Préoccupation mineure, **DD** : Données insuffisantes, **NA** : Non applicable.

Statut juridique français : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l’ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Art. 2** : protection des individus et des habitats.

Directive « Habitats » n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. **Ann. II** : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. **Ann. IV** : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.

PNA : Plan National d’Action

■ Comparaison de l’activité et de la diversité spécifique par point

- **Point 1 – (Point est de la zone sud) Cariçaie à Laïche des marais et Laïche des rives, à proximité d’une Frênaie-Chênaie fraîche et d’un cours d’eau**

En période de parturition, onze espèces ont été identifiées dans la cariçaie à l’est de la zone sud. S’ajoutent à ces dernières des contacts de sérotines ou noctules non identifiées, de murins non identifiés, de pipistrelles non identifiées et de chiroptères non identifiés.

On retrouve sur ce point plusieurs espèces plutôt généralistes chassant en milieux ouvert comme les prairies humides ou en milieux semi-ouvert comme les fourrés à saule cendré et les accrus à peuplier. La Pipistrelle commune, la Sérotine commune et les deux espèces de Noctules chassent de préférence dans des milieux ouverts comme les prairies tel les cariçaies mais peuvent effectuer quelques incursions dans des milieux plus fermés.

On peut constater aussi la présence d’espèces préférant les milieux semi-ouverts comme ceux que les fourrés à Saule cendré et accrus de peuplier peuvent constituer. Les espèces de murins et la Barbastelle d’Europe constituent de bons exemples.

Les espèces présentant les plus importants niveaux d’activités sont le Murin à oreilles échancrées, la Noctule de Leisler et la Noctule commune, avec un niveau d’activité maximal fort d’après le référentiel Vigie-chiro. Le Grand Murin, le Murin à moustaches, la Pipistrelle de Nathusius et la Pipistrelle commune montrent des niveaux d’activité maximaux modérés. Le Murin de Natterer présente lui une activité maximale faible.

La Noctule commune, la Pipistrelle de Nathusius et la Pipistrelle commune ont été détectés sur l’ensemble des sept nuits du suivi. La Noctule de Leisler et la Barbastelle ont été contactés respectivement lors de 4 et 3 nuits, le Murin d’Alcathoe et le Murin de Natterer lors de 2 nuits. Le Murin à oreilles échancrées, le Grand Murin et la Sérotine commune n’ont été détectés que lors d’une seule nuit.

Tableau 82. Activité chiroptérologique – Parturition – Point 1

Espèces identifiées	Nb de contacts total	Nb de contact maximum/nuit	Nb de contact moyen/nuit	Activité maximale	Nb de nuits avec contact	% de nuit de présence
Barbastelle d'Europe	4	2	0,6	-	3	43%
Murin d’Alcathoe	2	1	0,3	-	2	29%
Murin à oreilles échancrées	17	17	2,4	Fort	1	14%
Grand Murin	2	2	0,3	Modéré	1	14%
Murin à moustaches	4	4	0,6	Modéré	1	14%

Espèces identifiées	Nb de contacts total	Nb de contact maximum/nuit	Nb de contact moyen/nuit	Activité maximale	Nb de nuits avec contact	% de nuit de présence
Murin de Natterer	0	0	0,0	Faible	2	29%
Murin non identifié	25	12	3,6	-	7	100%
Noctule de Leisler	17	16	2,4	Fort	4	57%
Noctule commune	128	72	18,3	Fort	7	100%
Sérotine commune	3	3	0,4	-	1	14%
Sérotine ou noctule non identifiée	105	33	15,0	-	7	100%
Pipistrelle de Nathusius	12	6	1,7	Modéré	7	100%
Pipistrelle commune	533	228	76,1	Modéré	7	100%
Pipistrelle non identifiée	3	3	0,4	-	5	71%
Chiroptère non identifié	1	1	0,1	-	1	14%

Les niveaux d'activité sont rapportés au référentiel Vigie-Chiro, protocole Point fixe (niveaux allant de faible à fort).

- **Point 2 - (Point ouest de la zone sud) Cariçaises proche de mégaphorbiaie à Eupatoire, Chanverine et Liseron des haies**

En période de parturition, douze espèces ont été identifiées à l'est de la zone d'étude sur la cariçaie proche d'une mégaphorbiaie. S'ajoutent à ces dernières des contacts de murins non identifiés, de sérotines ou noctules non identifiées, de pipistrelles de Kuhl ou de Nathusius, de pipistrelles non identifiées, d'oreillards non identifiés ainsi que de chiroptères non identifiés.

Par rapport à la cariçaie/Frênaie-Chênaie, dix espèces présentes sur le point 1 ont aussi été identifiées au niveau du point 2. Sur ce point, le Murin de Daubenton a été contacté alors qu'on ne le retrouve pas sur le point 1. L'Oreillard gris est aussi présent sur le point 2 alors qu'on ne l'a pas retrouvé sur le point 1. Cependant, le Murin à oreille échancrée est absent du point 2 alors qu'il a bien été retrouvé sur le point 1.

On remarque que l'on retrouve quasiment les mêmes espèces que sur le point 1. Des espèces considérées comme généralistes qui peuvent exploiter plusieurs types de terrains de chasses (comme la Pipistrelle commune) ou qui ont une préférence pour les prairies présentent sur le point (comme les deux espèces de Noctules et la Sérotine commune). On trouve aussi des espèces appréciant plus les milieux semi-ouverts ou fermés comme les cinq espèces de Murin et la Barbastelle d'Europe.

L'oreillard gris, présent seulement sur ce point de la zone sud, apprécie principalement les milieux ouverts comprenant des arbres isolés et les lisières, mais il peut s'aventurer dans les boisements. Le Murin de Daubenton,

lui aussi présent seulement sur ce point dans la zone sud, est une espèce qui dépend majoritairement des milieux humides voir aquatiques.

Deux espèces présentent un niveau d'activité très fort d'après le référentiel Vigie-chiro : il s'agit du Murin à moustaches et de la Noctule commune. Une espèce présente une activité forte : la Noctule de Leisler.

La Barbastelle d'Europe, la Murin de Daubenton, le Grand Murin et la Pipistrelle commune présentent quant à eux une activité maximale modérée. Enfin, le Murin de Natterer, la Pipistrelle de Nathusius et l'Oreillard gris ont une activité maximale faible.

La Noctule de Leisler, la Noctule commune, la Pipistrelle commune et le Murin non identifié ont été détectés sur l'ensemble des sept nuits du suivi. Le Murin à moustaches, la Pipistrelle de Nathusius et l'Oreillard gris ont été détectés lors de 5 nuits.

La Barbastelle d'Europe et le Murin d'Alcathoe ont été contactés respectivement lors de 4 et 3 nuits, le Grand Murin lors de 2 nuits. Le Murin de Daubenton, le Murin de Natterer, la Sérotine commune et la Pipistrelle de Kuhl ou de Nathusius n'ont été détectés que lors d'une seule nuit.

Tableau 83. Activité chiroptérologique – Parturition – Point 2

Espèces identifiées	Nb de contacts total	Nb de contact maximum/nuit	Nb de contact moyen/nuit	Activité maximale	Nb de nuits avec contact	% de nuit de présence
Barbastelle d'Europe	6	2	0,9	Modéré	4	57%
Murin d'Alcathoe	730	430	104,3	-	3	43%
Murin de Daubenton	2	2	0,3	Modéré	1	14%
Grand Murin	3	2	0,4	Modéré	2	29%
Murin à moustaches	578	282	82,6	Très fort	5	71%
Murin de Natterer	1	1	0,1	Faible	1	14%
Murin non identifié	732	243	104,6	-	7	100%
Noctule de Leisler	127	65	18,1	Fort	7	100%
Noctule commune	475	212	67,9	Très fort	7	100%
Sérotine commune	3	3	0,4	-	1	14%
Sérotine ou noctule non identifiée	112	43	16,0	-	7	100%
Pipistrelle commune	133	53	19,0	Modéré	7	100%

Espèces identifiées	Nb de contacts total	Nb de contact maximum/nuît	Nb de contact moyen/nuît	Activité maximale	Nb de nuits avec contact	% de nuit de présence
Pipistrelle de Nathusius	3	2	0,4	Faible	5	71%
Pipistrelle de Kuhl ou Nathusius	0	0	0,0	-	1	14%
Pipistrelle non identifiée	0	0	0,0	-	3	43%
Oreillard gris	1	1	0,1	Faible	5	71%
Oreillard non identifié	1	1	0,1	Faible	2	29%
Chiroptère non identifié	11	3	1,6	-	6	86%

Les niveaux d'activité sont rapportés au référentiel Vigie-Chiro, protocole Point fixe (niveaux allant de faible à fort).

■ Fonctionnalité de la zone d'étude

La pose de deux enregistreurs sur la zone d'étude au niveau de différents milieux permet ici de comparer la richesse spécifique et l'activité sur ces derniers. Ainsi, deux types de milieux ont été échantillonnés : une cariçaie à Laïche des marais et à Laïche des rives dont fourrés à Saule cendré et accrus de peupliers, à proximité d'une Frênaie-Chênaie fraîche et d'un cours d'eau (la Bruxenelle) (point 1) et une cariçaie proche d'une mégaphorbiaie à Eupatoire, Chanverine et Liseron des haies, aussi à proximité de la Bruxenelle (point 2).

Ainsi, l'enregistreur posé en point 2 a montré une diversité spécifique légèrement plus importante que celui positionné en point 1, avec la présence de l'Oreillard gris. De plus, le Murin à oreilles échancrées est présent sur le point 1 mais pas sur le point 2, alors qu'au contraire le Murin de Daubenton est présent sur le point 2 mais absent du point 1.

De manière générale, les mêmes espèces ont été détectées au niveau des deux points : il s'agit en grande partie d'espèces liées aux milieux forestiers et aquatiques/humides (par exemple la Pipistrelle de Nathusius et le Murin de Daubenton) mais également d'espèces liées aux milieux mixtes (par exemple le Grand Murin et le Murin à moustaches) et d'espèces flexibles (par exemple la Sérotine commune et le Pipistrelle commune). Ces milieux sont notamment utilisés pour leurs chasses.

Concernant l'activité chiroptérologique, celle-ci est plus importante en termes de nombre de contacts au niveau du point 2, notamment pour plusieurs espèces comme le Murin d'Alcathoé ou la Noctule commune. C'est cependant l'inverse pour la Pipistrelle commune, qui présente un nombre de contact plus important au point 1.

Le fait que l'on retrouve quasiment les mêmes espèces sur les deux points de la zone sud indique que les milieux prospectés sont assez similaires. Ces deux points sont tous les deux composés d'espaces ouverts (cariçaies, mégaphorbiaies), ponctués de milieux mixtes semi-ouverts comme par exemple les Frênaies-Chênaies. Ils offrent donc des conditions très semblable pour les chiroptères. On retrouve sur le point 2 le Murin de Daubenton, une espèce très inféodée aux milieux aquatiques, et sur ce même point on constate un plus grand nombre de contact. Cela indiquerait que ce point soit plus favorable que le point 1 avec plus de zones humides, avec notamment la présence du cours d'eau de la Bruxenelle, plus proche de ce point que du point 1.

■ Bioévaluation patrimoniale – Zone sud

L'ensemble des espèces contactées sont protégées, ainsi que leurs habitats. Parmi les treize espèces identifiées sur le site, trois sont des espèces d'intérêt communautaire figurant à l'annexe II de la Directive Habitats et huit ont un statut de conservation défavorable sur les listes rouges nationale ou européenne.

Tableau 84. Espèces de chiroptères identifiées sur le site– Ensemble de l'année

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR France	Statut juridique	Directive Habitats	PNA
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	LC	Art. 2	Ann. II et IV	
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	LC	Art. 2	Ann. II et IV	
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	LC	Art. 2	Ann. IV	
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	LC	Art. 2	Ann. II et IV	
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	LC	Art. 2	Ann. IV	
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoé	LC	Art. 2	Ann. IV	
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	LC	Art. 2	Ann. IV	
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	LC	Art. 2	Ann. IV	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	NT	Art. 2	Ann. IV	Espèce prioritaire

UICN France : UICN France, SFEPM, et ONCFS, 2017. La Liste rouge des espèces menacées en France – Mammifères. 2017.

Catégories Liste rouge : **RE** : Disparue en métropole, **CR** : En danger critique, **EN** : En danger, **VU** : Vulnérable, **NT** : Quasi-menacée, **LC** : Préoccupation mineure, **DD** : Données insuffisantes, **NA** : Non applicable.

Statut juridique français : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Art. 2** : protection des individus et des habitats.

Directive « Habitats » n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. **Ann. II** : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. **Ann. IV** : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.

PNA : Plan National d'Action

■ Synthèse du diagnostic chiroptères – Zone sud

La zone d'étude est utilisée par treize espèces de chiroptères. Parmi ces espèces la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin et le Murin à oreille échancrée présentent un niveau d'enjeu élevé.

La mosaïque de milieux et d'habitats présente sur le site d'étude est propice à l'accueil d'un cortège diversifié de chiroptères. Se retrouvent ainsi des espèces dont la présence et l'activité de chasse est liée aux milieux forestiers et humides (Murin de Daubenton, Pipistrelle de Nathusius, Noctule commune,), des espèces forestières (Noctule de Leisler, Murin à oreilles échancrées), des espèces affectionnant les milieux mixtes (Barbastelle d'Europe, Grand Murin) et des espèces plus flexibles (Pipistrelle commune, Sérotine commune, Oreillard gris). Les zones boisées (Frênaies-Chênaies) peuvent fournir des gîtes d'été et des terrains de chasse à de nombreuses espèces parmi celles contactées.

Ainsi, les boisements (Frênaies-Chênaies) qui fournissent des zones de chasse et de gîtes potentiels présentent des enjeux forts. Leurs lisières (5 mètres) présentent des enjeux modérés.

Les zones ouvertes (cariçaies, mégaphorbiaies) servants de zone de chasse présentent des enjeux modérés

Les friches, fourrés et canaux qui servent également de zones de chasse, présentent des enjeux modérés.

Carte 51 : Enjeux chiroptères – zone sud p.226

Projet photovoltaïque au sol
de Maurupt-le-Montois et Pargny-sur-Saulx (51)

Dossier de demande de dérogation
à la protection des espèces

Activité des chiroptères en période de parturition
- zone sud -

Aires d'étude

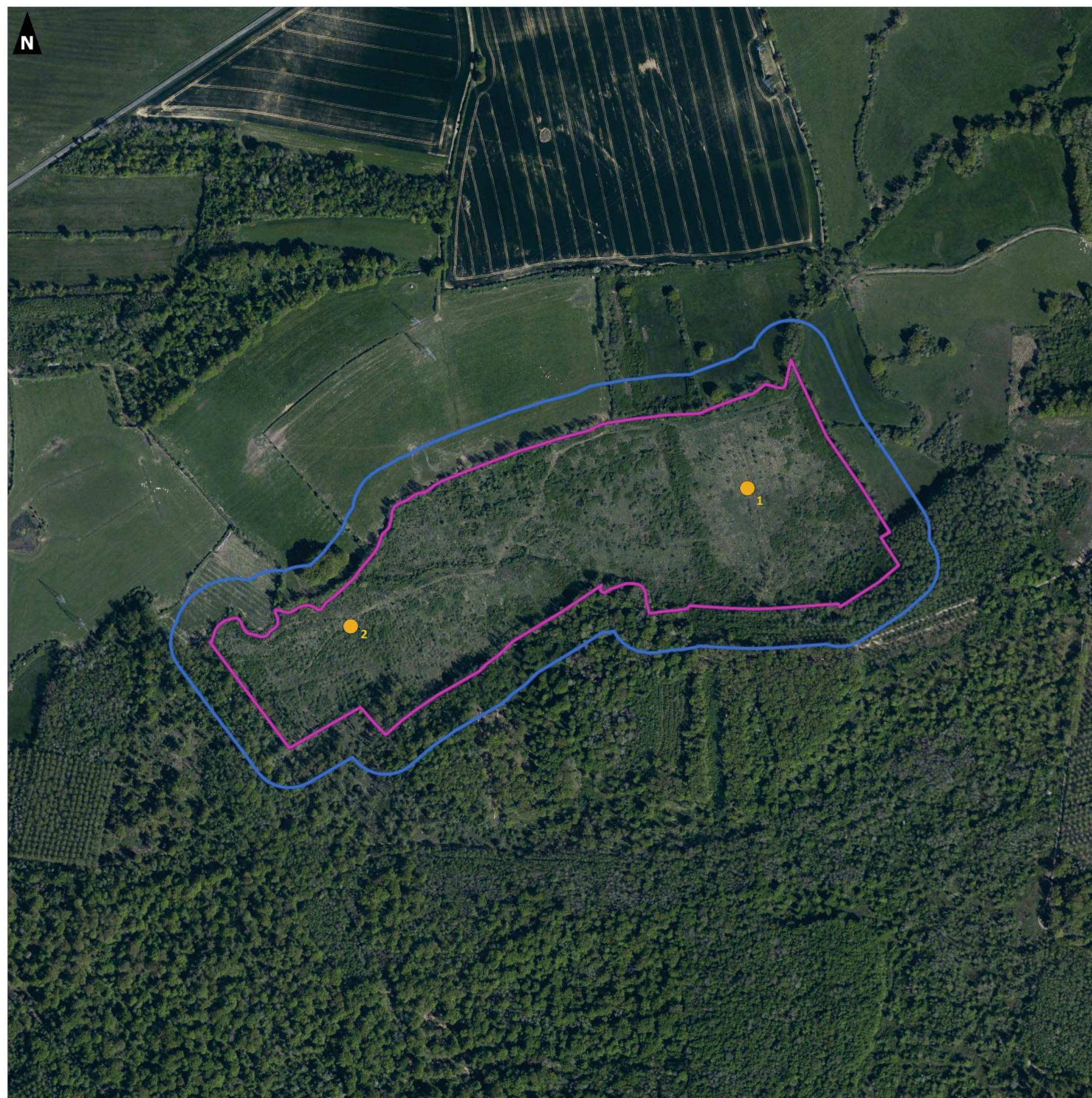
-  Zone d'étude
-  Aire d'étude immédiate (50 m)

Méthode d'inventaire

-  Enregistreur automatique à chiroptères (SM4)

Espèces	Nombre total de contacts enregistrés du 20/06/2023 au 26/06/2023	
	Point d'écoute 1 EST	Point d'écoute 2 OUEST
Barbastelle d'Europe	4	6
Chiroptère sp.	1	11
Murin d'Alcathoé	2	730
Murin à moustaches	4	578
Murin de Daubenton	0	2
Murin à oreilles échancrées	17	0
Murin de Natterer	2	1
Grand murin	2	3
Murin sp.	80	732
Noctule de Leisler	34	304
Noctule commune	305	1088
Oreillard gris	0	9
Oreillard indéterminé	0	2
Pipistrelle commune	1344	506
Pipistrelle de Nathusius	36	11
Pipistrelle de Kuhl/Nathusius	0	2
Pipistrelle indéterminée	14	12
Sérotine commune	3	3
Sérotine/Noctule	105	112

0 100 200
Mètres



Projet photovoltaïque au sol
de Maurupt-le-Montois et Pargny-sur-Saulx (51)

Dossier de demande de dérogation
à la protection des espèces

Enjeux chiroptérologiques
- zone sud -

Aires d'étude

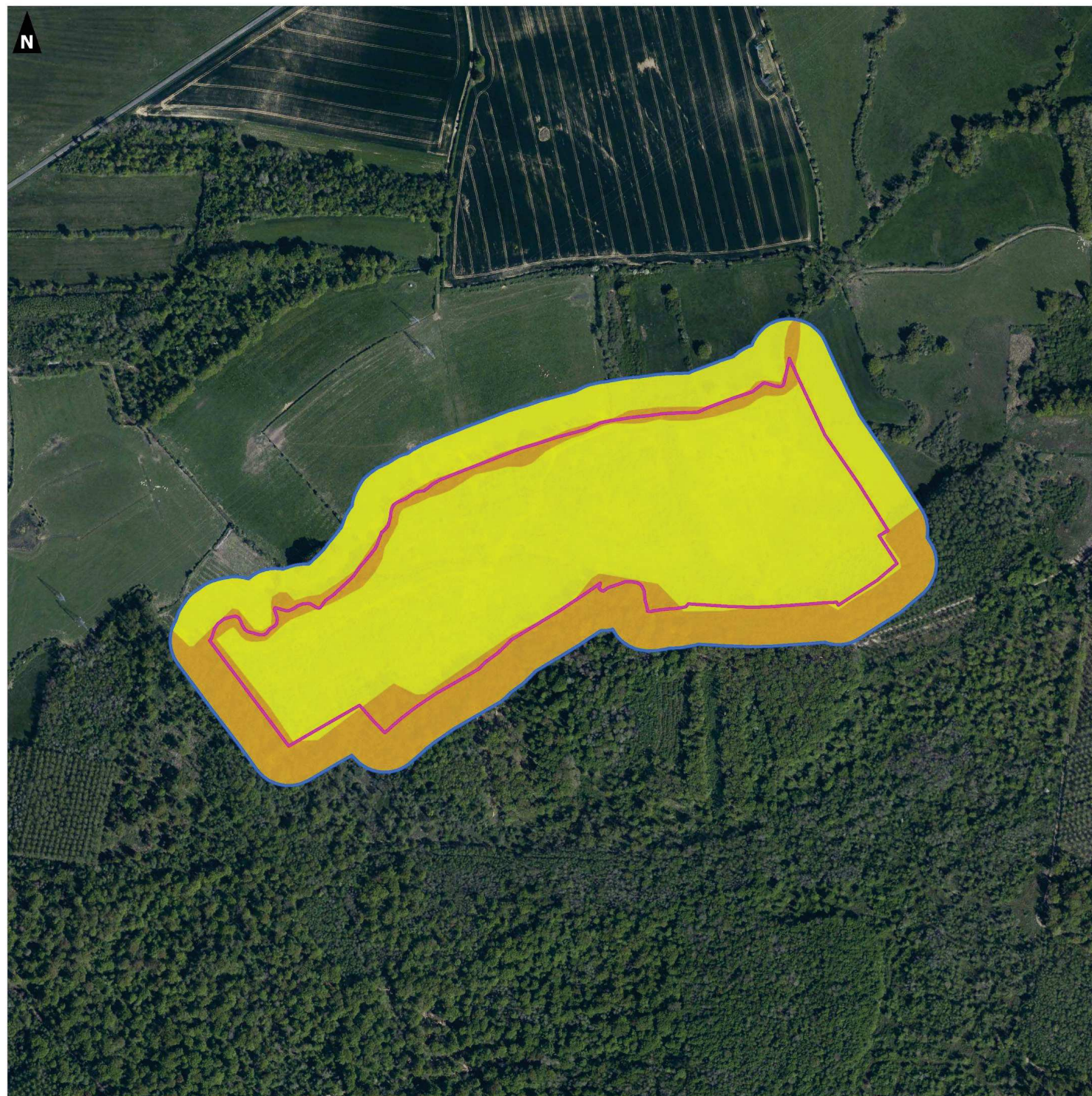
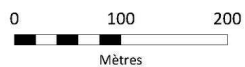
 Zone d'étude

 Aire d'étude immédiate (50 m)

Niveau de l'enjeu

 Fort

 Modéré



3.6 Synthèse des enjeux écologiques

Carte 52 – Synthèse des enjeux écologiques p.229

■ Contexte écologique

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, **cinq zones naturelles d'intérêt reconnu** ont été recensées, dont **un site Natura 2000**.

Les **forêts domaniales** de Trois-Fontaines, de Jean d'Heurs, de la haie Renault et autres bois de Maurupt à Chancenay situées à l'est, ainsi que la **vallée de la Saulx**, située au nord, comprennent plusieurs espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel et constituent des **réservoirs de biodiversité** ainsi que des **corridors écologiques**. Ces espaces sont alors désignés comme **ZNIEFF ou encore site Natura 2000**. **Un de ces espaces naturels est compris dans la partie est de la ZIP**.

Les **forêts domaniales** constituent principalement des **réservoirs de biodiversité** et les **vallées** constituent des **éléments des continuités écologiques** et sont identifiées comme telles dans le SRCE. **La ZIP s'inscrit dans une grande partie de ces éléments de la trame verte et bleue**.

Enfin, des **zones humides potentielles** sont identifiées, situées dans l'ensemble de la ZIP.

■ Diagnostic flore et habitat

Aucune espèce végétale réglementairement protégée aux niveaux national ou régional n'a été observée sur les sites. Quatre espèces exotiques envahissantes sont présentes sur les sites d'étude, elles devront faire l'objet de mesures de surveillance afin de limiter leurs propagations.

Les **niveaux d'enjeux** sont évalués de **faibles à modérés pour la majorité des habitats**. Le **Cours d'eau de la Bruzenelle** ainsi que les **massifs de Laïche des renard (*Carex vulpina*)** sur le site sud constituent des enjeux flore de niveau fort.

> Zone nord

Sur le site nord, une espèce à statut de conservation défavorable figurant sur la liste rouge régionale de Champagne-Ardenne selon les critères de l'UICN a été recensée. Il s'agit du *Sélin à feuille de Carvi* (*Selinum carvifolia*) dont le statut est évalué comme étant quasi-menacé.

On notera la présence de **quatre espèces végétales exotiques envahissantes** : l'Amaranthe hybride (*Amaranthus hybridus*), l'Erigéron annuel (*Erigeron annuus*), le Galéga officinal (*Galega officinalis*) et le Jonc ténu (*Juncus tenuis*).

> Zone sud

Sur le site sud, deux espèces patrimoniales sont présentes, le Sélin à feuille de Carvi (*Selinum carvifolia*) dont le statut est évalué comme étant quasi-menacé et la Laïche des renard (*Carex vulpina*) dont le statut est évalué comme étant vulnérable sur la liste rouge régionale.

Trois espèces végétales exotiques envahissantes ont été inventoriées : l'Amaranthe hybride (*Amaranthus hybridus*), l'Erigéron annuel (*Erigeron annuus*) et le Galéga officinal (*Galega officinalis*).

■ Diagnostic zones humides

Un diagnostic des zones humides a été mené sur les deux sites. Il a reposé sur l'évaluation des trois critères pédologiques, floristiques et habitats.

Le critère habitat a permis de relever un ensemble de huit habitats humides sur le site nord (ZIP) et de deux habitats humides sur le site sud.

La caractérisation des placettes de végétation a permis d'identifier une zone humide parmi les habitats pour partie humide du site nord. Il s'agit des fourrés de recolonisation situé dans la partie nord-est de la ZIP.

Enfin, sur l'ensemble des deux sites nord et sud, les sondages pédologiques réalisés ont permis de mettre en évidence des sols caractéristiques de zone humide y compris sur certaines placettes de végétation qui apparaissaient comme non humides.

■ Diagnostic faune

> Insectes (zone nord)

Les espèces contactées sont en majorité communes. Concernant les rhopalocères, **quatre espèces sont présentes dans la liste rouge régionale**, l'Azuré du trèfle, le Flambé, l'Hespérie des potentilles et le Cuivré des marais qui lui est également protégé et présent en Annexe II de la Directive Habitats. Le Cuivré des marais a été observé sur les zones prairiales humides et guide le niveau d'enjeux concernant les rhopalocères.

Pour les orthoptères, plusieurs contacts de Courtilière commune ont été entendus dans les secteurs de friches prairiales humides. Cette espèce est présente dans la **liste rouge régionale et est également identifiée comme « fortement menacée d'extinction » dans le domaine biogéographique néomoral**.

Enfin concernant les odonates, **une espèce observée est présente dans la liste rouge régionale** qui est l'Agrion mignon. L'espèce se reproduit possiblement dans les masses d'eau présentes à l'ouest de la ZIP.

De fait, les enjeux relatifs à l'entomofaune sont forts sur les zones de friches prairiales humides et faibles sur les autres secteurs.

> Insectes (zone sud)

22 espèces de rhopalocères observés sur la zone, parmi celles-ci **quatre sont présentes dans la liste rouge régionale**, l'Azuré du trèfle, l'Hespérie de l'Alcée, la Mélitée noirâtre et le Cuivré des marais.

Le **Cuivré des marais** guide le niveau d'enjeux des rhopalocères du fait de ces différents statuts. Sur la zone sud, l'espèce a été observé dans les zones de mégaphorbiaies.

Aucune espèce patrimoniale d'odonate et d'orthoptère n'a été contactée.

Les enjeux relatifs à l'entomofaune se concentrent sur les rhopalocères et plus particulièrement sur le Cuivré des marais. Des enjeux forts sont mis sur les zones de mégaphorbiaies et faible sur les autres secteurs.

> Herpétofaune (zone nord)

Plusieurs espèces d'amphibiens patrimoniales comme le Sonneur à ventre, le Triton crêté ou la Grenouille agile ont été observées dans les masses d'eau temporaires et le fossé qui traverse la ZIP. Ils utilisent ces éléments paysagers comme zone de reproduction.

Concernant les reptiles, la Couleuvre helvétique et l'Orvet fragile ont été observés sur le site proche de fossé, lisière forestière.

Les enjeux herpétofaune sur la zone nord se regroupe sur les masses d'eau temporaires, les fossés, les lisières forestières.

> **Herpétofaune (zone sud)**

Le Sonneur à ventre jaune est bien présent sur certains secteurs de la zone sud, principalement sur des masses d'eau temporaires et à proximité des boisements

Pour les reptiles, ce sont deux espèces qui ont été observées, l'Orvet fragile et le Lézard vivipare. Ces espèces affectionnent les zones de mégaphorbiaies, fossés, lisières forestières.

Ces éléments paysagers cités apportent des enjeux modérés.

> **Avifaune (zone nord)**

Au total, 72 espèces d'oiseaux ont été contactées sur la ZIP et ses alentours, lors d'inventaires réalisés en période d'hivernage, de nidification, en période de migration prénuptiale et postnuptiale.

Les enjeux se rapportent essentiellement sur la période de nidification car des enjeux faibles ont été évoqués pour les autres périodes.

En période de nidification, 18 espèces patrimoniales ont été contactées.

La présence de **milieux ouverts** (friches), **buissonnants** (fourrés, ronçiers) et **forestiers** (boisement et sa lisière) offre une mosaïque d'habitats propice à la **nidification d'espèces des milieux ouverts, semi-ouverts et forestiers**. Les **friches** constituent une **source d'alimentation** pour de nombreuses espèces tout au long de l'année : insectes au printemps, graines l'hiver et en période de migration.

Les **zones semi-ouvertes** (mégaphorbiaie, zones buissonnantes) accueillent une grande partie des espèces du site avec pour comme espèces les plus patrimoniales : la Pie-grièche écorcheur, le Bruant des roseaux, le Bruant jaune. Ces habitats servent autant de **zones de nidification que de zones de recherche alimentaire** pour les espèces nicheuses et itinérantes. Ils présentent ainsi des **enjeux forts**.

La proximité des **boisements de feuillus** et leurs lisières contribue à **l'augmentation de la richesse spécifique** en amenant des espèces spécialistes de ces milieux. Ils représentent un site non négligeable de reproduction pour par exemple le Pic noir, la Tourterelle des bois ou encore le Torcol fourmilier. La partie présente dans l'aire d'étude immédiate **présente des enjeux forts**.

Les boisements de conifères présents dans la ZIP apportent les espèces classiques de ce type de milieux. Ces secteurs présentent des **enjeux modérés**.

> **Avifaune (zone sud)**

Au total, 62 espèces d'oiseaux ont été contactées sur le secteur d'étude sud et ses alentours, lors d'inventaires réalisés en période d'hivernage, de nidification, en période de migration prénuptiale et postnuptiale.

Les enjeux se rapportent essentiellement sur la période de nidification car des enjeux faibles ont été évoqués pour les autres périodes.

En période de nidification, 16 espèces patrimoniales ont été contactées.

Les **zones semi-ouvertes** (mégaphorbiaie, zones buissonnantes) accueillent une grande partie des espèces du site avec pour comme espèces les plus patrimoniales : le Bruant jaune, la Fauvette babillarde, la Fauvette des jardins, la Linotte mélodieuse, la Locustelle tachetée, le Torcol fourmilier. Ces habitats servent autant de **zones de nidification que de zones de recherche alimentaire** pour les espèces nicheuses et itinérantes. Ils présentent ainsi des **enjeux forts**.

La proximité des **boisements de feuillus** et leurs lisières contribue à **l'augmentation de la richesse spécifique** en amenant des espèces spécialistes de ces milieux. Ils représentent un site non négligeable de reproduction pour par exemple la Tourterelle des bois ou encore le Bouvreuil pivoine. La partie présente dans l'aire d'étude immédiate **présente des enjeux forts**.

Les secteurs buissonnants très denses présents au sein de la zone d'étude sud, apportent les espèces classiques de ce type de milieux. Ces secteurs présentent des **enjeux modérés**.

> **Mammifères terrestres (zone nord)**

Huit espèces de mammifères ont été relevées sur le site Les milieux comme les boisements, les fourrés sont déterminants pour ces espèces, leur fournissant nourriture et cachettes pour passer la journée : ils présentent des **enjeux modérés**. Le reste du site est en enjeu faible : il est susceptible d'être parcouru par des espèces notamment de nuit en recherche alimentaire.

> **Mammifères terrestres (zone nord)**

Cinq espèces de mammifères ont été relevées grâce aux observations de terrain. Les milieux comme les boisements sont déterminants pour ces espèces, leur fournissant nourriture et cachettes pour passer la journée : ils présentent des enjeux modérés. Le reste du site est en enjeu faible : il est susceptible d'être parcouru par des espèces notamment de nuit en recherche alimentaire.

> **Chiroptères (zone nord)**

Quatorze espèces de chiroptères ont été identifiées sur la zone nord pendant la période de parturition. La présence de plusieurs milieux différents permet à plusieurs espèces spécialisées d'être présentes sur la zone nord. Cet ensemble de milieux est aussi favorable pour des espèces plus généralistes. Les zones boisées peuvent également fournir des gîtes pour plusieurs espèces spécialisées en milieu forestier. Par conséquent, les boisements, zones de chasse et de gîtes potentiels présentes des enjeux forts. Les lisières des boisements, les friches, les prairies sèches et humides et les fourrés et canaux présentent des enjeux modérés.

> **Chiroptères (zone sud)**

Treize espèces de chiroptères ont été identifiées sur la zone sud pendant la période de parturition. La présence de plusieurs milieux différents permet à plusieurs espèces spécialisées d'être présentes sur la zone sud. Cet ensemble de milieux est aussi favorable pour des espèces plus généralistes. Les zones boisées peuvent également fournir des gîtes pour plusieurs espèces spécialisées en milieu forestier. Par conséquent, les boisements, zones de chasse et de gîtes potentiels présentes des enjeux forts. Les lisières des boisements, les friches, les zones ouvertes servant de zones de chasse, les fourrés et canaux présentent des enjeux modérés.

Projet photovoltaïque au sol
de Maurupt-le-Montois et Pargny-sur-Saulx (51)

Dossier de demande de dérogation
à la protection des espèces

Synthèse des enjeux écologiques
- zone nord -

Aires d'étude

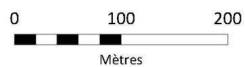
 Zone d'étude

Niveau de l'enjeu

 Très fort

 Fort

 Modéré



Projet photovoltaïque au sol
de Maurupt-le-Montois et Pargny-sur-Saulx (51)

Dossier de demande de dérogation
à la protection des espèces

Synthèse des enjeux écologiques
- zone sud -

Aires d'étude

 Zone d'étude

Niveau de l'enjeu

 Très fort

 Fort

0 100 200
Mètres

